

Synthèse
des contributions recueillies et de leur prise en compte
dans le cadre de la consultation du public sur le projet de décret relatif aux budgets
carbone et à la stratégie nationale bas-carbone
et des autres consultations sur ce texte
avant publication du décret 2015-1491 du 18 novembre 2015

I. Objet de la consultation

L'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place d'une stratégie nationale bas-carbone et de budgets carbone. La stratégie nationale bas-carbone définit la marche à suivre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la France afin de respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de moyen (budgets carbone) et long terme (objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et 75 % à l'horizon 2050 par rapport à 1990. Les budgets carbone déterminent les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national. Le projet de décret porte sur les trois premiers budgets carbone qui couvriront les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028.

La consultation s'est déroulée du 27 août au 23 septembre 2015 sur le site de consultation publique du MEDDE : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-strategie-nationale-bas-carbone-et-de-a1117.html>

Les documents soumis à consultation :

- le projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone
- le projet de stratégie nationale bas-carbone, incluant un rapport d'accompagnement, prévu par la loi, portant notamment sur les impacts de la mise en œuvre de la stratégie (chapitre 5).

Afin d'en faciliter la lecture, un résumé de la stratégie et un document introductif de quatre pages étaient également mis à disposition.

La version finale du décret est consultable sur le site de Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031493783>

La stratégie est consultable à partir de la page :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-bas-carbone.html>

et sera prochainement publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les avis sur le projet de décret et de stratégie reçus dans le cadre des autres consultations sur le projet de SNBC ont également été pris en compte et sont récapitulés par le présent document.

I. Synthèse des avis recueillis

Consultation du public

Dans le cadre de la **consultation du public**, 46 réponses ont été réceptionnées, dont 26 d'organisations et 20 de particuliers.

- 23 observations sont favorables ou réputées favorables à la publication du projet de stratégie et suggèrent de compléter les recommandations retenues dans le projet ou demandent d'en réviser certaines. De nombreuses suggestions de mesures spécifiques ou portant sur des instruments de mise en œuvre ont été formulées.
- 2 observations sont favorables ou réputées favorables à la stratégie nationale bas-carbone mais critiquent les projets de budget carbone en ce qui concerne leur répartition inter-sectorielle et la distinction par gaz dans le décret.
- 1 observation est favorable ou réputée favorable à la stratégie nationale bas-carbone, mais regrette l'absence d'évaluation environnementale stratégique.
- 14 observations sont opposées ou réputées opposées au projet. Les critiques portent principalement sur les impacts de certaines politiques sectorielles, notamment le développement du recours à la biomasse dans le cadre du développement des énergies renouvelables.
- 6 observations n'ont pu être classées ni comme favorables¹, ni comme défavorables à la stratégie.

Les suggestions de compléments au projet de stratégie portent notamment sur :

- l'institution ou le renforcement de signaux-prix (tarification horo-saisonnalisée de l'électricité, politique d'encouragement de certains vecteurs énergétiques par rapport à d'autres centrée sur le signal prix et sans recours aux normes, création d'un signal prix en faveur de la production de bois en France) ;
- la mise en place d'orientations plus ambitieuses dans des secteurs dont les gisements sont jugés négligés (ex : les émissions du transport aérien, la gestion active des consommations des bâtiments) et la définition de recommandations de politique publique dont la mise en œuvre permettrait l'atteinte des objectifs présentés (ex : diminution de l'artificialisation des sols) ;
- des mesures spécifiques : favoriser l'acquisition des véhicules électriques en permettant la récupération de la TVA sur les véhicules de service électriques, l'élargissement aux secteurs relevant de l'ETS de la possibilité de recourir aux certificats d'économie d'énergie, l'affichage environnemental dans les supermarchés, la création de normes ou de labels de réparabilité/maintenabilité pour favoriser l'économie circulaire, le renforcement des efforts de R&D en faveur du stockage de carbone, le renforcement des filières de transformation du bois pour développer le stockage du bois dans la construction ;
- la participation de tous à l'évolution vers une société bas-carbone : l'augmentation de la sensibilisation du public sur la consommation, une priorité aux changements de comportements (notamment dans l'usage des moyens de transports), le

¹ Dans certains cas, l'équilibre de la contribution ne permet pas de dégager un avis global

développement de la consommation alimentaire en circuit court et l'affichage environnemental dans les supermarchés, création d'un concours d'innovation « bas-carbone », le renforcement des campagnes d'information sur les économies d'énergie, la création d'une « semaine de la SNBC » ;

- la place des collectivités et des établissements publics dans la transition : mise en cohérence des objectifs régionaux et nationaux, le développement des énergies renouvelables sur les établissements publics ou appartenant aux collectivités, la diffusion aux collectivités de tableaux d'indicateurs qu'il serait souhaitable qu'elles suivent,...
- l'articulation de la stratégie avec les autres politiques : le renforcement du caractère prescriptif de la stratégie (en matière d'investissement dans les infrastructures favorables aux mobilités actives comme les pistes cyclables), la clarification de l'articulation entre la réglementation européenne et la SNBC, de celle avec les plans et programmes ;
- la place de l'empreinte carbone dans la gouvernance (tendre vers un raisonnement systématique en empreinte carbone y compris pour la définition des budgets carbone) ;
- le renforcement de l'aide au développement bas-carbone dans les pays en voie de développement.

En ce qui concerne les priorités à l'intérieur des secteurs, les contributions ont souvent reflété des points de vue différents. Par exemple :

- certaines ont demandé que les filières agricoles les plus efficaces à l'unité produite soient valorisées et d'autres ont jugé au contraire nécessaire « l'arrêt de l'industrialisation » de l'agriculture et le renforcement de l'agriculture biologique ;
- dans les bâtiments, certaines contributions ont suggéré de renforcer encore les efforts d'efficacité énergétique quand d'autres ont plutôt suggéré de hiérarchiser les priorités sur la seule base du coût à la tonne de CO₂ évitée.

Par ailleurs, plusieurs observations ont critiqué certaines hypothèses prises en compte dans l'étude d'impact, dans son volet macroéconomique et redistributif (exemple : projection des prix relatifs des différents vecteurs énergétiques dans le chauffage des ménages) et sur des enjeux environnementaux (plusieurs contributeurs ont affirmé que le développement du bois-énergie aurait un impact négatif sur les émissions de gaz à effet de serre. Il convient néanmoins de noter que la SNBC tient compte des effets de dette carbone).

Peu de contributions évoquent la répartition inter-sectorielle des efforts. Celles qui abordent ce sujet portent plus particulièrement sur la réduction significative visée dans le secteur du bâtiment et celle à l'horizon du premier budget carbone dans le secteur agricole.

Consultation du Conseil national d'évaluation des normes

Le Conseil national d'évaluation des normes (**CNEN**) a rendu un avis favorable à la publication de la SNBC le 10 septembre 2015 sans émettre de proposition d'évolution du

document.

Consultation du Conseil National de la Transition Écologique

Le Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) a rendu un avis circonstancié le 23 septembre 2015. Un comité d'information et d'orientation (CIO), chargé de suivre l'élaboration de la SNBC, a contribué à la préparation de cet avis.

Consultation du comité d'experts pour la transition énergétique

Le comité d'experts pour la transition énergétique a remis un avis circonstancié d'une dizaine de pages le 16 octobre 2015 dans lequel il formule diverses observations sur le projet de SNBC et surtout des recommandations en vue d'améliorer la stratégie lors de la révision prévue pour 2019.

Consultation de l'Assemblée de Corse

Enfin, le rapport approuvé par l'Assemblée de Corse le 29 octobre note la « bonne adéquation avec la PPE de Corse » et la compatibilité entre les objectifs du SRCAE de Corse et les objectifs de la SNBC et des budgets carbone associés. Il y est demandé que la gouvernance spécifique en Corse du SRCAE soit rappelée, qu'une distinction nette soit faite entre la « métropole continentale et les ZNI ».

Sont publiés en annexe de la présente synthèse, l'ensemble des avis sur le site de la consultation, ainsi que ceux du CNTE, du comité d'expert de la transition énergétique, de l'Assemblée de Corse et du CNEN.

II. Synthèse de la prise en compte des avis.

Consultation du public

Autant que possible, les suggestions faites dans le cadre de la consultation du public ont été valorisées dans le projet, soit en déplaçant les informations dans les sections portant des recommandations (exemple des labels en faveur de produits « réparables ») soit en citant explicitement les pistes suggérées (comme exemples de dispositions de mise en œuvre possibles,...), soit en reformulant les orientations qui méritaient d'être affinées. C'est notamment le cas des orientations et des indicateurs privilégiés dans le secteur agricole, par exemple le fait que l'objectif de réduction du surplus azoté a vocation à être atteint à rendement équivalent, ou dans le secteur résidentiel-tertiaire, de l'objectif de privilégier les « systèmes de chauffages » les moins émetteurs dans le secteur résidentiel-tertiaire, alors que la formulation initiale introduisait une différenciation par vecteurs qui pouvait être trop simpliste. La justification des orientations de la stratégie bas-carbone critiquées par certaines parties prenantes dans le cadre de la consultation du public est renforcée. Ainsi, un effort de pédagogie est fait pour mieux expliciter pourquoi le recours à la biomasse chaleur est bien un « investissement carbone » plutôt qu'une « dette carbone » qui ne serait jamais remboursée, lorsque l'approvisionnement en biomasse est assuré par une sylviculture durable en complément d'une demande en bois d'œuvre pour la construction notamment. À cet égard le besoin d'approfondir les connaissances sur les impacts carbone à court, moyen et long terme dans le contexte sylvicole français est signalé.

D'autres suggestions n'ont pas été retenues, dans la mesure où elles déstabiliseraient le fonctionnement des instruments de réduction des émissions mises en œuvre. C'est par exemple le cas de l'élargissement aux secteurs sous ETS de certaines dispositions dont l'effet serait neutralisé à l'échelle européenne par le fonctionnement même du marché de quotas. Cela a conduit à ne pas retenir les propositions de renforcement des dispositifs incitatifs auxquels sont éligibles les installations couvertes (par exemple, la délivrance de certificats d'économie d'énergie). C'est également celui de la proposition d'exonérer partiellement les VP électriques professionnels de TVA. La SNBC intègre bien la nécessité du soutien à l'électro-mobilité et identifie également des points de vigilance (infrastructures), mais la définition précise des outils économiques spécifiques à mettre en œuvre (bonus, fiscalité, ...) relève en premier lieu des lois de finances, particulièrement dans le contexte actuel de réduction des déficits. Les systèmes d'aides déjà existants visent à rendre le coût de l'électro-mobilité compétitif par rapport à l'usage d'un véhicule à carburant fossile.

La consultation du public a également permis de corriger certaines erreurs et coquilles (prix des combustibles dans l'étude des impacts redistributifs notamment).

Prise en compte de l'avis du CNTE et des observations communiquées en comité d'information et d'orientation par les parties prenantes

Ont été systématiquement intégrés les avis consensuels du CNTE. Dans la mesure du possible, les avis non consensuels du CNTE ont également contribué à enrichir le texte, avec les nuances nécessaires pour respecter l'ensemble des contributions.

Il a également été donné suite à de nombreuses suggestions et requêtes à caractère technique transmises dans le cadre du Comité d'Information et d'Orientation. Ceci a permis de préciser le sens de certains points, d'éviter des confusions, d'améliorer la lisibilité, dans l'esprit du document initial. Cela a notamment consisté en l'actualisation des données d'empreinte carbone, l'ajout de précisions sur la contribution relative du résidentiel, des infrastructures de transport et des autres activités à l'artificialisation au cours de la dernière décennie, l'ajout de clarifications sur l'objectif d'amélioration des performances des véhicules à l'horizon 2030, en lien avec l'objectif de généralisation à l'échelle du parc automobile à l'horizon 2050, etc.

Prise en compte de l'avis du comité d'experts pour la transition énergétique

Ont été prises en compte la majorité des observations du comité d'experts pour la transition énergétique portant explicitement sur cette première édition de la SNBC et rassemblées dans une annexe spécifique de leur avis.

Ainsi, afin de mieux expliciter les orientations et dispositions à prendre en compte, la section 4.2 met désormais autant que possible en regard des différents indicateurs l'essentiel des orientations mises en avant au chapitre 3. Par ailleurs, les modalités d'élaboration du scénario de référence ont été explicitées, l'intérêt de la valeur tutélaire pour éclairer les décisions publiques au-delà des seuls investissements rappelé et la portée de la stratégie précisée. Les enjeux sanitaires ont également été plus explicitement présentés (en introduction et dans l'analyse des impacts environnementaux). La section éducation/sensibilisation a enfin été renommée et reformulée pour mieux couvrir l'objectif de participation de tous.

Certaines observations de ces deux instances et de la consultation du public n'ont pu être complètement prises en compte du fait des travaux complémentaires qu'elles imposaient et qui ne pouvaient être menés dans les délais impartis. La prise en compte a alors consisté à mentionner la problématique, en soulignant la nécessité de mieux l'appréhender dans les politiques sectorielles ou dans la prochaine édition de la SNBC. C'est notamment le cas de la réflexion sur les dispositions qui permettront de réduire très sensiblement l'artificialisation nette des terres, de l'approfondissement du suivi des points de vigilance dans la mise en œuvre de la stratégie (par exemple celui de la rénovation des logements occupés par les foyers à bas revenus hors parc d'habitation à loyer modéré) et des besoins d'approfondir la réflexion sur les besoins de reconversions professionnelles, le développement des changements de modes de vie et des nouveaux modèles de consommation.

Prise en compte de l'avis de l'Assemblée de Corse

Le volet territorial de la SNBC est complété afin de préciser les documents se substituant aux SRADDET en Corse et en Île-de-France, comme demandé par l'Assemblée de Corse.

Voies de progrès en vue de la révision de la stratégie

De plus, les consultations se sont avérées particulièrement utiles et ont permis d'esquisser des voies de progrès en vue de la révision de la stratégie à conduire pour 2019 :

- développer le travail prospectif jusqu'en 2050 dans les prochains exercices et mettre en exergue les grands choix stratégiques qui restent encore ouverts et renforcer les analyses coûts-efficacité présentées dans la stratégie ;
- approfondir la réflexion sur les points de vigilance et leur suivi ;
- inscrire l'objectif de maîtrise de l'empreinte carbone dans une réflexion plus vaste portant, d'une part sur les modèles de consommation et leur contenu en importation et d'autre part sur la question de la relocalisation des activités économiques dans l'industrie ou l'agriculture, voire le tourisme ;
- identifier les foyers d' « innovation sociale », les conditions institutionnelles, organisationnelles et de politiques publiques de la transition bas carbone ;
- dans l'analyse sectorielle, identifier encore plus systématiquement : les grands leviers dimensionnant le respect des budgets carbone sectoriels ; les actions stratégiquement importantes pour préparer l'avenir ; les inflexions nécessaires : où (acteurs, processus) ; comment (nature d'intervention publique nécessaire en fonction des enjeux identifiés, cf grille) et les points de vigilance particuliers (par ex : articulation avec d'autres politiques publiques, comme la qualité de l'air ; justice sociale et effets redistributifs ; performance et coûts de technologies innovantes, acceptabilité et faisabilité socio-technique).

Annexes : contributions reçues

Table des matières

Annexes : contributions reçues.....	8
A. Contributions des élus et des organisations.....	9
1. Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Denis Baupin.....	9
2. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).....	12
3. Association alliance solutions fioul.....	26
4. Association française des Industries des Produits de construction (AIMCC).....	30
5. L'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) et autres céréales et l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM).....	33
6. L'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA).....	37
7. Association Soins de la Terre-ARP-BD.....	38
8. Autun Morvan Ecologie et Confédération des associations de protection de l'environnement et de la Nature (CAPEN).....	39
9. Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.....	40
10. Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique.....	41
11. Coordination Rurale.....	44
12. Electricité Réseau Distribution France.....	47
13. Fédération Française des Combustibles et Carburants (FF3C).....	49
14. Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.....	52
15. France Bois Forêt – France Bois Entreprises (FBF-FBIE).....	60
16. France Nature Environnement Bourgogne (FNE Bourgogne).....	64
17. Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés (GIMELEC).....	65
18. Humanité et Biodiversité.....	68
19. Union des industries chimiques.....	73
20. Union des industries de la fertilisation.....	74
21. Union des industries utilisatrices d'énergie (UNIDEN).....	75
22. Union Française de l'Electricité.....	78
23. Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL).....	79
24. Union Française des Industries Pétrolières (UFIP).....	81
25. Union Nationale des industries de carrières et de matériaux de construction (UNICEM).....	83
26. Union syndicale des industries de produits amylacés (USIPA).....	86
B. Particuliers.....	88
C. Avis du CNTE, adopté le 23 septembre 2015.....	114
D. Avis du comité d'experts de la transition énergétique.....	125
E. Délibération de l'Assemblée de Corse, adoptée lors de la séance du 29 octobre 2015.....	139
F. Avis du Conseil National d'Evaluation des Normes.....	147

A. Contributions des élus et des organisations

1 VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, DENIS BAUPIN

**** Avis de Denis Baupin sur le projet de SNBC et les projets de budget carbone. ****

Outre les éléments déjà inclus dans le texte de la loi et dans l'avis du CNTE, Denis Baupin tient à souligner les sujets suivants :

Grands principes et élaboration de SNBC :

Denis Baupin se félicite que la SNBC soit, dans l'ensemble, conforme à l'esprit et à la lettre de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

Les grands objectifs de la loi sont repris : donner un prix au carbone, et de la visibilité, des objectifs ambitieux pour les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie.

Il souligne cependant la nécessité de compléter dans le temps cette SNBC : ce premier exercice en appelle d'autres qui devront associer mieux les acteurs locaux dans une logique beaucoup plus bottom/up que ne l'a été, faute de temps, cette première étape.

Finances et prix du carbone

Il se félicite de la création d'une valeur tutélaire du carbone cohérente avec les attendus de la loi, et appelle à une perspective annoncée en amont pour l'augmentation de la part carbone de la TICPE afin d'atteindre 56 euros la tonne en 2020 et 100 euros la tonne en 2030. La Loi de Finances pour 2014 a déjà donné une valeur au carbone pour la période 2014-2016, il convient donc de tracer le chemin permettant de passer de 22 euros en 2016 à 56 en 2020. Cette valeur tutélaire devra non seulement servir de référence pour les décisions de politiques publiques, pour la fiscalité carbone, mais aussi pour adapter progressivement le marché ETS, afin d'éviter au maximum les distorsions entre acteurs. Sur le volet financier, Denis Baupin se félicite de la reprise dans la stratégie des enjeux liés à l'empreinte carbone des investisseurs institutionnels afin que ces derniers soient incités à placer les fonds qu'ils gèrent dans les activités de la transition et de la réduction des émissions de GES. Il attire l'attention sur la poursuite de la démarche, qui devra permettre d'aller au-delà de la seule transparence des investissements pour créer une incitation à la réduction des investissements carbonés au profit des énergies propres et de la maîtrise de la consommation énergétique.

Gouvernance :

Denis Baupin souligne la nécessité, pour accompagner le droit à l'expérimentation des régions notamment, de mettre en place des mécanismes de financement incitatifs pérennes pour les collectivités locales qui œuvrent en faveur de la transition énergétique. Il rappelle la nécessité de transférer progressivement plus de pouvoirs et d'initiatives aux collectivités locales, maillon essentiel de la construction d'un système énergétique décentralisé et de la mise en œuvre des politiques de réduction de consommation.

Importations :

Denis Baupin souligne l'importance de progresser dans un juste traitement des émissions de GES liées aux importations. Il est d'autant plus déterminant de bien les mesurer que, outre l'impact environnemental, cette juste prise en compte contribuera à ne pas favoriser les délocalisations et à ne pas faire obstacle à la relocalisation d'activités.

Réduction des consommations d'énergie et d'électricité spécifique

Denis Baupin attire l'attention sur la part croissante, dans la consommation d'électricité, des consommations liées aux équipements. Il incite à une politique plus volontariste en matière de réduction des consommations d'électricité spécifique, en favorisant le renouvellement des biens d'équipement par des biens moins consommateurs et en popularisant les analyses en cycles de vie des produits. Il est anormal que les produits électroménagers disponibles sur le territoire se révèlent non seulement plus chers que chez nos voisins, mais aussi et surtout plus consommateurs d'énergie. La mise en place d'outils spécifiques (bonus-malus, prime à la casse des vieux frigos, etc.) pourrait permettre d'accompagner les consommateurs vers les choix les plus pertinents.

Les Certificats d'Économie d'Énergie sont un exemple de politique publique qui donne des résultats en matière de réduction des consommations. Si la loi de transition énergétique a consacré le dispositif, et donné une part importante à la réalisation de CEE au bénéfice des précaires énergétiques, Denis Baupin insiste sur la nécessité de renforcer les objectifs à atteindre. Le gisement est avéré, et les objectifs seront atteints longtemps avant la fin de la période prévue, ce qui peut entraîner l'écroulement du dispositif. Il est donc nécessaire de réévaluer ces obligations ou d'anticiper la période suivante.

Industrie :

Denis Baupin rappelle qu'un des gisements les plus importants d'économie d'énergie relève du secteur industriel, comme l'ont montré plusieurs études de l'ADEME. Il convient donc d'inciter et d'accompagner les efforts d'efficacité énergétique des industriels, en particulier les activités énergointensives et les PME.

Economie et emploi :

En matière d'économie et d'emploi, Denis Baupin rappelle les bénéfices escomptés d'une transition vers une économie sobre en carbone pour la création et la relocalisation des emplois. Pour cela, Denis Baupin insiste sur le travail à mener par l'Etat avec les organisations professionnelles sur les transitions professionnelles comme le prévoit la loi Transition énergétique. La mise à l'ordre du jour de cette question à la prochaine conférence sociale est un signal important.

Il appelle enfin à ce que l'État se saisisse du levier à sa disposition que constitue sa participation au capital d'un grand nombre d'entreprises afin d'en orienter les objectifs vers une économie sobre et productrice d'énergies renouvelables en travaillant avec elle à une feuille de route de la transition énergétique (par exemple au sein d'EDF, Engie, Areva, RTE, Erdf, GRT Gaz, Grdf mais aussi des constructeurs automobiles Renault et PSA ou des entreprises de transport comme la SNCF ou la RATP, etc.).

Transports :

Denis Baupin considère que la date de 2030 pour une généralisation de la voiture à 2 litres / 100km est bien trop tardive. Il est indispensable d'aller plus vite en ce domaine si on veut respecter le facteur 4. La présence de l'Etat au capital des deux constructeurs français constitue un levier utile pour accélérer ce virage industriel facteur de compétitivité. Il insiste également sur l'importance de ne pas focaliser les aides et messages politiques sur la seule solution de la mobilité électrique, mais d'explorer l'ensemble des alternatives aux énergies fossiles dans les transports.

Il rappelle par ailleurs la nécessité d'une suppression progressive des incitations fiscales aux produits dangereux pour l'environnement et la santé, en particulier le diesel, en affectant une partie des recettes fiscales à l'aide aux ménages pour changer de véhicules. Il souhaite également que la SNBC puisse intégrer une évaluation de l'impact de la baisse des vitesses sur les routes et autoroutes.

Il regrette enfin la trop faible part consacrée par cette stratégie au report modal pour le fret

et le transport de passagers.

Agriculture :

Denis Baupin insiste sur l'importance de l'implication du secteur agricole dans la réduction des émissions. Il souligne à ce titre le potentiel de développement des circuits courts et des productions de qualité (biologique notamment) qui conduit à une baisse de l'intensité carbone des produits. Il souligne également l'apport potentiel, trop peu exploré, de l'agriculture pour le stockage de carbone. Il regrette enfin que des solutions passant par le comportement ne soient pas plus explorées, comme la réduction de la part carnée de notre alimentation.

Mix électrique :

Sur le mix électrique, Denis Baupin souligne les vulnérabilités qui résultent de la dépendance à la seule production nucléaire et donc de respecter les objectifs fixés par la loi. Il attire également l'attention sur la nécessité de l'adaptation des réseaux à la nouvelle donne énergétique décentralisée et aux enjeux du stockage, conditions de réussite des objectifs affichés en matière de développement des énergies renouvelables. Il souhaite que la démarche de la stratégie nationale s'inscrive dans la perspective réaliste tracée par l'ADEME d'un mix électrique 100% renouvelable à horizon 2050.

Denis Baupin – Vice-Président de l'Assemblée nationale Co-rapporteur du projet de loi



Réponse à la consultation publique du MEDDE sur la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et les budgets carbone (2015-2028)

Avant-propos

L'Assemblée Permanente de Chambres d'Agriculture (APCA) s'est impliquée très en amont dans les travaux ayant conduit au projet de stratégie nationale bas carbone (SNBC), en particulier :

- en étant force de proposition lors du Débat National sur la Transition Energétique,
- en participant aux réunions de concertation dédiées à ce projet et organisées par le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de l'Agriculture.

A ce titre, l'APCA propose par ce document son analyse du projet de SNBC soumis à consultation publique et transmet au Ministère de l'Ecologie ses observations pour améliorer ce projet de texte, anticiper sa mise en application et sa révision dans les années à venir.

Résumé

1. La SNBC doit être un outil de pilotage stratégique de l'Etat pour assurer une trajectoire responsable et efficace de la France dans l'atteinte des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES).
Cette trajectoire sera soutenable si elle permet aux acteurs économiques de se positionner dans une nouvelle croissance, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois pérennes, et plus respectueuse de l'environnement.
Il est ainsi regrettable que ce projet de SNBC :
 - ne comporte pas d'analyse des impacts socio-économiques de ses orientations et objectifs pour l'agriculture et la forêt,
 - ne permette donc pas de juger si des retombées économiques positives pour les secteurs agricole et forestier sont escomptées.

2. L'agriculture et la forêt ont un rôle clef dans une économie « bas carbone » par leurs facultés uniques à pouvoir dans le même temps :
 - substituer du carbone renouvelable au carbone fossile, dans les matériaux, la chimie et l'énergie (bio-économie),
 - stocker durablement du carbone dans les sols.
 Cette production conjointe et équilibrée de biens et des services contribue à la bio-économie et se traduit au travers de l'usage des terres comme de l'organisation des systèmes de production et filières.
La SNBC souhaite le développement renforcé de la bio-économie mais énonce plusieurs éléments de doctrine qui limitent la multifonctionnalité des usages de la biomasse à certaines productions ou terres ; ce n'est pas acceptable.

3. L'agriculture et la forêt, dans le même temps, subissent déjà les conséquences du changement climatique.
Les orientations de la future SNBC pour ces secteurs doivent donc croiser systématiquement les enjeux d'atténuation et d'adaptation pour viser la résilience des secteurs agricole et forestier. Ces orientations doivent donc mettre l'accent sur la R&D, le transfert d'innovations, l'accompagnement technique et l'organisation des filières.

présentation de ses effets sur la compétitivité. Cette absence fait douter que notre secteur bénéficiera des retombées en matière de création de richesse et d'emplois, à l'image d'autres secteurs économiques.

- L'analyse des impacts sociaux redistributifs et d'équité, centrée sur la facture logement et la facture carburant, ne donne pas d'éléments spécifique sur la ruralité ce qui est regrettable.
- Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la mise en œuvre de cette stratégie, les recommandations sectorielles pour le Transport, du Résidentiel – Tertiaire et de l'Energie mettent en avant, pour chacun des secteurs, un certain nombre de « points de vigilance ». De tels « points de vigilance » ne sont pas identifiés clairement pour l'Agriculture alors même que les particularités et les fragilités du secteur nécessiteraient qu'ils soient clairement spécifiés et regroupés : PAC ; taille et nombre des entreprises (émissions diffuses) ; progrès techniques disponibles ; succès de la lutte contre l'artificialisation ; évolution des marchés intérieurs et exports ; lien et cohérence avec la politique d'adaptation ; conditions climatiques et sanitaires ; impossibilité d'atteindre le facteur 4 et interrogation sur le facteur 2 ; risque de fuite de carbone en cas de manque de compétitivité etc. Il convient que la Stratégie mette en évidence l'ensemble des « points de vigilance » pour l'Agriculture qui doivent être pris en compte dans son application et suivi au fil des ans en parallèle des indicateurs de suivi de la SNBC.
- Nous avons bien noté que la Stratégie fait l'objet d'un « processus itératif de révision ». Un rapport du Gouvernement permettra un « ajustement » de la Stratégie. Il évaluera les impacts sociaux et économiques du budget carbone des « périodes à venir », notamment sur la compétitivité des activités soumises à la concurrence internationale et sur la croissance.

Si cette étude d'impact est nécessaire avant toute révision, elle est indispensable en amont pour justifier une déclinaison sectorielle, même qualifiée d'indicative, pour les trois premiers budgets carbone (2015 – 2018, 2019-2023, 2024-2028).

En absence d'une telle étude d'impact, pour le secteur considéré, les objectifs indicatifs n'apparaissent pas suffisamment solides et pourraient entraîner des décisions inadaptées, voire dommageables sur le long terme ; la pertinence des 3 premiers budgets carbone « dans des conditions soutenables sur le plan économique » n'est pas à ce stade démontrée.

La réalisation d'une étude d'impact en amont est d'autant plus importante qu'il est prévu dans le projet de décret que la révision simplifiée « ne modifie pas l'économie générale de la Stratégie ».

- Le processus itératif de révision prévoit qu'un décret fixe la stratégie bas carbone et les budgets carbones, y compris leur déclinaison par grands secteurs, par types de gaz, par tranches indicatives annuelles.
Nous considérons que par « grands secteurs », il faut entendre ETS et non - ETS.
Nous demandons de ne pas fixer de déclinaison par type de gaz. Ce niveau de détail, par gaz à effet de serre, n'est pas demandé au niveau européen :

- ni par la réglementation européenne en vigueur jusqu'à 2020 pour les secteurs diffus (non-ETS).

1. La transition vers une économie bas-carbone

1.1 Quelle place pour l'agriculture et la forêt ?

Une économie bas carbone se fonde sur deux composantes majeures :

- l'utilisation d'énergies renouvelables au lieu d'énergies fossiles (qui sont la principale cause de la hausse de l'effet de serre anthropique),
- le développement d'une économie circulaire (sobriété en ressources naturelles, favorisant le réemploi et le recyclage).

Dans ce nouveau modèle, l'agriculture et la forêt ont un rôle fondamental à double titre, car elles produisent du carbone « vert » issu de la photosynthèse et séquestrent du carbone dans les sols.

D'une part, elles produisent des matériaux (bois d'œuvre, lin textile, béton de chanvre, etc.), de la chimie (lubrifiants, colorants, etc.) et des énergies renouvelables (bois énergie, biogaz, biocarburant, etc.) qui offrent des alternatives aux énergies fossiles. Cette économie du vivant ou bioéconomie, qui a prévalu avant l'arrivée du pétrole, doit littéralement ressusciter sous une nouvelle forme adaptée à notre modernité. Elle devra évidemment se développer en synergie avec les filières existantes, notamment pour conserver la priorité à l'alimentation, tout en respectant l'environnement et la fertilité des sols.

D'autre part, l'agriculture et la forêt atténuent l'effet de serre en stockant durablement du carbone dans les sols (cultures, prairies, forêt). Cette capacité est immense et fragile. Immense, car augmenter la teneur en carbone des sols de 4/1000 pourrait à l'échelle mondiale compenser les émissions de CO₂ et renforcer par la même la capacité agronomique des sols et donc leur rendement potentiel. Fragile, car le stockage n'est pas irréversible et les sols sont déjà soumis à de nombreuses pressions, en particulier l'artificialisation qui consomme en France l'équivalent d'un département tous les 7 ans.

Dans le même temps, l'agriculture contribue à près de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) nationales. Elle est donc concernée par l'effort d'atténuation mais en tenant compte de ses spécificités : émissions diffuses (plus de 400 000 exploitations agricoles) et liées à des processus naturels (fermentation entérique, déjections, sols agricoles). Le débat national sur la transition énergétique et plusieurs études ont démontré qu'il n'était pas possible d'atteindre plus qu'un facteur 2 pour l'agriculture française. Par ailleurs, par son intégration aux marchés européens et internationaux, le secteur agricole est exposé à un risque significatif de fuites de carbone, c'est-à-dire une délocalisation des productions si les efforts d'atténuation pèsent trop sur la compétitivité des exploitations et filières françaises.

Enfin, au-delà de la question des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'agriculture et la forêt jouent des rôles fondamentaux dans une nouvelle économie porteuse d'une croissance plus durable :

- moteurs des grands cycles naturels (l'eau, le carbone, l'azote...),
- garants de la fertilité des sols et habitats de biodiversité,
- aménageurs et gestionnaires de la diversité de nos paysages,
- acteurs de la dynamique économique et sociale des territoires ruraux.

La bio-économie doit constituer une opportunité pour les secteurs agricole et forestier . Cela demande :

- une vision élargie et partagée où l'évolution des modèles de production et de consommation met en jeu les secteurs d'activité, les dynamiques territoriales et les comportements des citoyens / consommateurs ;

- de développer de manière pragmatique et équilibrée la multifonctionnalité des usages de la biomasse agricole et forestière ; il serait en effet contradictoire de prôner l'essor de la bio-économie tout en considérant que l'agriculture n'a qu'une fonction alimentaire et la forêt un rôle naturel ou récréatif ;
- de raisonner la gestion intelligente du carbone des sols agricoles et forestiers comme un service environnemental, au même titre que la préservation de la biodiversité ou la gestion de la qualité de l'eau.
- d'investir dans la diversité des biens et services produits par l'agriculture et la forêt pour que ces secteurs dits « primaires » s'intègrent dans une nouvelle économie qui soit synonyme création de valeur et de croissance.

1.2 Qu'apportent la stratégie nationale et les budgets carbone ?

Depuis la loi POPE de 2005, la France s'est engagée à réduire ses émissions de GES d'un Facteur 4 à l'horizon 2050, avec une déclinaison de mesures dans le cadre de Plans Climat, initiés en 2004 et réactualisés à échéances régulières.

Avec la loi transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, la France se dote d'un nouvel outil programmatique pour atteindre progressivement l'objectif du Facteur 4.

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) et les budgets carbone doivent ainsi permettre d'anticiper la trajectoire et de déployer des mesures structurantes pour réduire les émissions nationales de GES, tout en veillant au développement économique et à ne pas délocaliser les productions.

Le projet de SNBC porte deux grandes nouveautés par rapport aux précédents plans Climat :

1. il définit des objectifs de résultats précis sur les GES (budgets C sectoriels et par périodes) pour décliner des orientations, en particulier par secteur d'activité ;
2. il a vocation à structurer une grande partie des politiques publiques.

Le projet de SNBC et les budgets carbone s'appuient sur des scénarios par secteur d'activité qui chiffrent des réductions d'émissions de GES au travers d'hypothèses modélisées à horizon 2035 par rapport à un ou plusieurs scénarios de référence. Les réductions de GES obtenues dans les scénarios se retrouvent dans les budgets C. Les hypothèses retenues constituent, pour la plupart, les orientations sectorielles mentionnées dans la SNBC, assorties d'indicateurs de suivi.

Ces orientations ont donc l'avantage d'être quantifiées et évaluées de manière plus robuste que les précédents exercices. Toutefois, elles ont l'inconvénient d'être structurées par la comptabilité carbone (propre à chaque secteur d'activité) et d'être moins bien renseignées sur des déterminants transversaux (ex : usage du foncier ou des ressources biomasse).

L'utilisation qui est faite de la scénarisation :

- permet d'afficher beaucoup d'objectifs de manière assez détaillée, ce qui peut contrarier une vision stratégique (grandes orientations),
- conditionne fortement la SNBC et lui fait porter un caractère normatif fort sur « le chemin à suivre ».

Les budgets carbone constituent des plafonds d'émissions de GES quinquennaux pour permettre à la France de répondre à ses engagements internationaux et européens. Dans le décret, ces plafonds d'émissions sont déclinés par « grands secteurs » soumis ou non au système des quotas (ETS et non-ETS), tel que prévus par les accords européens. Ils sont également déclinés par catégorie de GES (CO₂, CH₄, N₂O, gaz fluorés), ce qui est

une spécificité française proposée par la loi de transition énergétique. Cette déclinaison n'est pas justifiée, car le poids respectif des différents GES est déjà défini dans l'équivalence en CO2 (selon des règles définies au niveau international et susceptibles d'évoluer) et parce qu'elle fixerait par la même des contraintes supplémentaires pour les secteurs concernés.

Ainsi pour l'agriculture, qui est responsable de 67% des émissions de CH4 et de 90% des émissions de N2O, c'est un manque de flexibilité pour atténuer ses émissions de GES en activant les leviers présentant le meilleur rapport coût / efficacité. Ce point est d'autant plus important que la révision en cours des règles de comptabilité pour l'agriculture, la forêt et l'usage des terres dans le cadre européen pour 2030 fait peser plusieurs incertitudes sur le partage de l'effort demandé à ces secteurs à partir de 2020 (budgets 2019-2023 et 2024-2028).

Il faut également noter que les règles de comptabilité des émissions agricoles ont fortement évolué dans les inventaires à compter de l'année 2013. Ainsi le secteur agricole qui bénéficiait d'une réduction relative de 9,6% de ses émissions entre 1990 et 2012 (-7,2 Mt eq CO2) se retrouve avec une diminution de 6,2% entre 1990 et 2013 (-5,9 Mt eq CO2). Nous constatons que la réduction d'émissions prévue pour l'agriculture dans le 1^{er} budget carbone (entre 2013 et 2018) est de 6 Mt eq CO2, ce qui signifie que le chemin à parcourir en 5 ans est du même niveau que celui parcouru en 23 ans (1990-2013). Pour le 2nd et 3^{ème} budget carbone, la réduction d'émissions est de 3 Mt eq CO2 par période. Cette trajectoire d'atténuation pour le secteur agricole, en particulier le « saut » important du 1^{er} budget carbone, appelle des explications.

Sur un plan global, le projet de SNBC considère que la répartition des réductions d'émissions entre secteurs est « jugée équilibrée ». Or, de par la spécificité de ses émissions, rappelée notamment dans la loi de transition énergétique, le secteur agricole dispose d'un objectif d'atténuation relatif moindre que les autres secteurs mais qui n'en reste pas moins ambitieux par rapport à sa capacité d'atténuation et au regard des règles actuelles de comptabilité carbone. Et il est permis de s'interroger sur l'effort de réduction très faible pour le secteur de l'énergie (2 Mt eq CO2 en 25 ans) alors qu'il est censé être un secteur moteur dans la transition énergétique et l'économie bas carbone.

Au-delà des scénarios, le projet de SNBC s'appuie sur des éléments de doctrine qui ne font pas consensus et mériteraient d'être revus et approfondis :

- l'impact de l'alimentation sur l'empreinte carbone nationale et le rôle de l'agriculture française dans la réponse aux enjeux globaux de sécurité alimentaire,
- la création de valeur ajoutée en lien avec la diversité des productions agricoles françaises et non exclusivement via la certification et les signes de qualité,
- le confinement des usages non-alimentaires de la biomasse agricole pour certaines productions (intercalaires, résidus) et certaines terres (déprise, faible potentiel)
- la biomasse vue comme un gisement et non comme une ressource à gérer,
- la reconnaissance des services environnementaux de l'agriculture et de la forêt, en particulier par l'usage des sols

En définitive, la SNBC et les budgets C constituent une approche nouvelle qui peut être à terme pertinente pour piloter une stratégie nationale. Le fait que le projet de SNBC, dans sa première version, se concrétise par un document très détaillé et fortement cadré par des scénarios induit des risques par rapport à son statut et à son appropriation. Aussi, la portée juridique de la SNBC comme ses modalités d'évaluation et de révision sont d'une importance cruciale pour les politiques publiques à venir, sachant que la première SNBC s'étend jusqu'en 2028 et ne sera révisée qu'en 2019.

2. Prise en compte et suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des budgets carbone

2.1 Portée juridique et déclinaison de la SNBC

En tant que nouvel outil cadre pour le pilotage de la politique d'atténuation de la France, la SNBC disposerait d'un statut important dans la pyramide du droit.

Sa déclinaison s'établirait par obligation de « prise en compte », ce qui signifie :

- d'une part que les politiques publiques ne pourraient s'en écarter sauf à le justifier par un intérêt particulier,
- d'autre part que le degré de précision de son contenu sera déterminant.

Elle concernerait la grande majorité des politiques publiques car la loi précise que sont concernés « les documents de planification et programmation qui ont des incidences significatives sur les émissions de gaz à effet de serre ».

Pour simplifier l'appropriation, le document précise que la SNBC est « prescriptive pour les uns, simple référence pour les autres ». Cette distinction est loin d'être aussi tranchée. La SNBC est en effet directement prescriptive pour l'Etat, ses établissements publics et les collectivités territoriales, dans leurs planifications, programmations ainsi que leurs engagements financiers. Par là même, elle modifie donc l'environnement (financier, juridique et réglementaire) dans lequel évoluent les acteurs économiques. La SNBC les impactera donc indirectement « par effet cascade », via par exemple l'accès à des subventions ou les décisions d'urbanisme. Il en résulte l'ambiguïté de considérer que la SNBC constitue une « simple référence » pour les autres acteurs

Le projet de SNBC est très détaillé dans son contenu. Il est ainsi difficile de ressortir les éléments qui relèvent d'une dimension indicative ou prescriptive. C'est un point important sur lequel le document pourrait être retravaillé à la fois pour une meilleure appropriation par les acteurs et éviter une jurisprudence fastidieuse par la suite.

La déclinaison territoriale s'effectuera principalement au travers des SRCAE (Schémas Régionaux Climat Air Energie), devenus désormais volets Energie Climat des SRADDET (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). L'Etat demande ainsi aux régions d'être en cohérence avec les objectifs nationaux dans leurs politiques d'atténuation mais ne précise pas les règles pour évaluer cette « mise en cohérence ». Par ailleurs, les questions posées aujourd'hui par la SNBC (scénarios, niveau de détail, caractère prescriptif, etc.) se sont déjà posées au niveau régional avec les premières versions des SRCAE. Il aurait été utile que la SNBC tienne compte de ces retours d'expérience, à l'heure où l'expérimentation des politiques publiques est mise en avant pour simplifier le cadre réglementaire.

La déclinaison sectorielle est envisagée via la prise en compte des orientations de la SNBC dans la grande majorité des politiques publiques existantes, au niveau national et régional. C'est notamment le cas pour l'agriculture. Etant donné le nombre de politiques publiques impacté, il manque la méthode et les moyens pour assurer une certaine cohérence des actions et préserver l'efficacité des moyens jusqu'au terrain. Une réflexion s'impose donc sur la méthode avec laquelle les acteurs publics peuvent tenir compte, avec sûreté et efficacité, des orientations de la SNBC. Des outils tels que des « arbres d'objectifs » semble indispensable dans la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques pour assurer une déclinaison efficace et robuste, en particulier dans le reporting des résultats et l'évaluation des moyens engagés.

Pour le secteur agricole, le projet de SNBC préempte par son horizon de temps sur les négociations à venir de la PAC post-2020. Plusieurs dispositions du projet de SNBC influent notablement sur la position de la France. Par exemple, le seuil maximal de

retournement des prairies permanentes est défini à 5% pour la période 2014-2020 dans la PAC alors que le projet de SNBC prévoit un objectif indicatif, équivalent à seuil d'alerte, de 1,5% à horizon 2028.

Enfin, la loi prévoit la mise en place d'une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse ainsi que des schémas régionaux biomasse pour s'assurer d'une utilisation soutenable par rapport aux besoins identifiés dans la SNBC et à préciser notamment dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour les usages énergétiques. Ces nouveaux outils sont sans nul doute très utiles mais il faudra veiller à ce que la vision pour la bio-économie soit bien définie en amont (cf. stratégie nationale bio-économie) et que les outils d'aides à la décision associés permettent d'orienter les décisions de manière objective avec des données vérifiables et actualisées.

2.2 Des points de vigilance à prendre en compte dans la SNBC

L'exercice de scénarisation a montré plusieurs limites pour l'agriculture et la forêt qu'il conviendrait de souligner :

- logique simplificatrice pour tenir compte de la diversité des productions / territoires,
- incertitudes pour modéliser certaines actions d'atténuation (en lien avec les méthodes d'inventaires et données statistiques disponibles),
- absence d'évaluation socio-économique des orientations proposées à l'échelle macro ou microéconomique pour les scénarios agriculture et forêt,
- rebouclage à affiner entre secteurs d'activité (sols, flux, GES, économie, emplois...).

De manière générale, et en particulier pour le volet agriculture, une rédaction simplifiée, mettant en avant les points centraux et prescriptifs, gagnerait en lisibilité et en efficacité.

Etant donné l'importance des orientations de la SNBC pour le secteur agricole et les difficultés économiques actuelles du secteur, l'absence d'une étude d'impact socio-économique des objectifs et orientations est à déplorer fortement. Cette étude constituerait un préalable à la validation des recommandations sectorielles de la SNBC pour les politiques publiques pilotées par le Ministère de l'agriculture et les régions. Par ailleurs, elle permettrait de situer pour l'agriculture et la forêt l'efficacité et le coût des options d'atténuation en vue des discussions au niveau européen sur les nouvelles modalités de comptabilisation dans les objectifs post-2020.

L'interaction des enjeux d'atténuation et d'adaptation pour l'agriculture et la forêt sont fondamentaux. Il convient donc de rappeler à différents niveaux, en particulier en introduction et dans l'articulation de la SNBC avec les politiques publiques, que les orientations pour les systèmes de production et filières agricoles et forestiers doivent combiner autant que possible la réduction d'émissions de GES et les capacités de s'adapter aux évolutions et aléas climatiques.

Sur les usages non-alimentaires de la biomasse agricole, le projet de SNBC prend à plusieurs niveaux des arbitrages de nature dogmatique qui tranchent véritablement avec une vision multifonctionnelle de la bioéconomie.

En particulier dans la partie Impacts environnementaux, il est primordial de réécrire certaines parties de façon à rappeler les usages multiples des productions agricoles (qu'elles ont toujours eues) tout en respectant une hiérarchie des priorités, au 1^{er} rang desquels se trouve l'alimentation. La SNBC ne doit pas confondre la « priorité » avec « l'exclusivité » des usages.

De même, dans la partie Gestion durable des terres, il est impératif de revoir la doctrine selon laquelle des terres agricoles dites « en déprise ou n'étant plus dédiés à la production alimentaire » seraient légitimes pour des usages non-alimentaires. Le critère

d'une situation économique à un instant T ne doit pas préempter des usages à venir des terres agricoles et forestières.

Le projet de SNBC prévoit un suivi précis de sa déclinaison au travers d'indicateurs globaux et sectoriels, qui sont regroupés dans un tableau de bord (en cours de construction). Les indicateurs pour l'agriculture et la forêt s'appuient de manière cohérente avec les recommandations sectorielles. Il est toutefois indispensable de savoir en amont comment ils seront renseignés et surtout utilisés dans l'évaluation de la mise en œuvre de la SNBC et le respect des budgets Carbone. Les Chambres d'agriculture demandent à être associées à l'élaboration de ce tableau de bord.

Pour l'agriculture et la forêt, ces indicateurs doivent être analysés de manière croisée, si possible pluri-annuelle (moyenne triennale glissante par ex) et en lien avec le contexte climatique et économique pour éviter une lecture tronquée.

Enfin, on remarquera que, sur ce point également, l'agriculture et la forêt font l'objet d'un traitement très détaillé alors que d'autres secteurs proposent des indicateurs agrégés ou renvoient vers des dispositifs de suivi propres.

3. Les conditions de réussite de cette transition

Rappelons qu'il est impératif pour l'agriculture et la forêt de construire des stratégies leur permettant de répondre en même temps aux enjeux d'atténuation et d'adaptation.

3.1 Axes stratégiques de la SNBC pour l'agriculture

La SNBC inciterait le développement renforcé de l'agro-écologie au travers d'orientations clef :

- l'optimisation des intrants, en particulier les engrais minéraux, l'énergie et les aliments pour les animaux d'élevage,
- l'évolution des systèmes de productions, en particulier en grandes cultures : légumineuses, couverts en interculture, agriculture biologique, agroforesterie,
- le stockage de carbone par les prairies et l'arbre (haies, agroforesterie),
- le déploiement de la méthanisation avec les effluents d'élevage.

Les Chambres d'agriculture partagent ces orientations, qui s'appuient notamment sur plusieurs études (INRA, ADEME) démontrant à l'échelle nationale le potentiel de ces différents leviers pour réduire les émissions de GES, sans compromettre significativement le niveau de production (à l'exception notable de l'agriculture biologique).

Toutefois, il faut souligner que la mise en œuvre de ces leviers doit tenir compte à la fois de la diversité des situations au niveau local et des contraintes à lever.

A titre d'exemple :

- Légumineuses : les agriculteurs connaissent leur intérêt agronomique dans les rotations. Pourtant, la prédominance en France de la production des céréales et la concurrence des importations de protéagineux (soja en particulier) pénalisent fortement leur développement. A ce jour, les verrous techniques et économiques sont encore suffisamment importants pour dissuader bon nombre d'agriculteurs et de filières de s'engager massivement dans cette voie. Les aides couplées et le verdissement de la nouvelle PAC semblent produire des premiers effets. Le plan protéines végétales 2014-2020 porte de bonnes pistes mais il n'aborde pas encore les moyens nécessaires en matière de recherche (variétés), de formation (techniques culturales) et de gouvernance de la filière pour assurer des débouchés suffisants et réguliers en volume et en qualité.
- Prairies : même si les surfaces de prairies diminuent régulièrement depuis 30 ans, l'herbe reste l'aliment de base du troupeau bovin français. L'intérêt de la préservation des prairies permanentes pour le stockage de carbone et d'autres services environnementaux est partagé et appuyé par plusieurs politiques, notamment la PAC. Toutefois, l'enjeu aujourd'hui est bien d'assurer la rentabilité des systèmes d'élevage bovins (lait et viande) face à la volatilité des prix avec un rôle économique renforcé pour les prairies. Rappelons que toutes les politiques qui ont contraint les agriculteurs à « sanctuariser » leurs prairies ont eu des effets inverses. Aujourd'hui, le travail à poursuivre concerne la flexibilité d'intégration des prairies dans des rotations longues, l'optimisation de la gestion des prairies (espèces, fertilisation, pâturage) en particulier face évolutions et aléas climatiques (sécheresses), la valorisation des services environnementaux des prairies auprès des consommateurs et collectivités.
- Méthanisation : la méthanisation permet de réduire drastiquement les émissions de GES des effluents d'élevage tout en produisant des énergies renouvelables (biogaz, biocarburant, électricité, chaleur). C'est une technique vertueuse qui permet également aux agriculteurs de réduire leurs consommations d'engrais et

de faire évoluer leur assolement. Aujourd'hui, entre 200 et 250 installations agricoles sont en service mais connaissent des difficultés techniques et économiques. Une refonte du soutien au développement de la filière (tarifs, fiscalité, financement, procédures, etc). est indispensable pour un investissement massif des agriculteurs et la construction d'une filière française. Cet effort doit aussi être associé à un retour d'expériences objectif et formalisé pour la montée en compétences des exploitants et constructeurs sur les spécificités de la méthanisation agricole. Enfin, un effort de pédagogie est urgent pour expliquer aux concitoyens et collectivités la réalité des installations de méthanisation et faciliter l'acceptabilité locale des projets.

3.2 Axes stratégiques pour la forêt

Les Chambres d'agriculture partagent ces orientations démontrant à l'échelle nationale le potentiel pour réduire les émissions de GES et améliorer la séquestration de carbone.

Cependant, il est à noter qu'une production énergétique à base de bois constitue bien une substitution aux énergies fossiles. Ainsi, même s'il est certes, plus vertueux d'utiliser d'abord les bois pour les ouvrages ou l'industrie, il n'en est pas moins vrai que de nombreuses essences ne se prêtent pas, peu ou plus, du fait du changement climatique ou du marché, à autre chose qu'à de la production d'énergie. Se laisser la possibilité d'utiliser ces arbres, entiers, pour la production d'énergie est nécessaire, autant pour la substitution que pour le renouvellement des essences.

Le projet de stratégie propose aussi le regroupement de la propriété forestière ou a minima de sa gestion. Concernant la gestion, la constitution d'associations syndicales puis de GIEE Forestiers sont et seront pour les Chambres d'agriculture, un des outils principaux d'action.

3.3 Axes stratégiques pour l'usage des terres et la biomasse

La terre est une ressource rare, garante de nombreux équilibres et services écologiques, soumises à différentes pressions et indispensable pour plusieurs besoins, au premier rang desquels demeure l'alimentation. La question de l'usage durable des terres fait partie des points clef dans la réussite de construction d'une société « bas-carbone », via notamment le stockage de carbone dans les sols et les valorisations de la biomasse. A ce titre, le projet de SNBC déploie des orientations ambitieuses mais aussi des doctrines contradictoires.

La lutte contre l'artificialisation des terres, en priorité celles des terres agricoles, est un enjeu capital, que le projet de SNBC traduit avec une vraie profondeur, en particulier dans sa partie urbanisme et aménagement du territoire. L'objectif de « parvenir à stopper l'artificialisation nette des sols, tout en répondant aux besoins des populations » est un marqueur fort, qu'il convient de saluer. Cet objectif ultime, avec une étape de réduction de 80% à l'horizon 2035, implique évidemment des modifications complexes dans l'urbanisme, le logement, la mobilité ou les habitudes de consommation. Les politiques publiques récentes vont dans ce sens mais il faut être conscient des limites qu'elles comportent face au poids des décisions locales et des intérêts économiques ou spéculatifs portés par le foncier. Les outils mis en avant par le projet de SNBC doivent permettre à la fois une gouvernance concertée et une régulation pragmatique de la consommation du foncier. Par ailleurs, il importe également de valoriser les services environnementaux rendus par les espaces agricoles, forestiers et naturels sur le stockage de carbone, l'adaptation au changement climatique.

La biomasse issue de la photosynthèse constitue un levier fondamental de la transition vers une économie bas-carbone. Ceci est rappelé au travers du terme « bio-économie ».

S'agissant de la biomasse agricole reviennent deux questions à savoir la concurrence alimentaire et les changements d'affectation des sols. Ces questions sont mal abordées au sein du projet de SNBC ce qui aboutit à des doctrines préjudiciables pour un développement de nouvelles filières valorisant intelligemment la biomasse agricole, sans compromettre la vocation première de l'agriculture.

Il faut rappeler deux éléments essentiels :

- La concurrence alimentaire n'est pas reliée directement aux surfaces ou aux quantités mais à l'impact économique des utilisations énergétiques de la biomasse sur les produits alimentaires ou les moyens de production (en particulier le foncier) ; comme ces prix sont relativement dictés par d'autres facteurs, il apparaît difficile de considérer cette question uniquement via l'usage alimentaire ou non-alimentaire des surfaces ou productions et encore plus à une échelle restreinte comme celle de la France.
- La question des changements d'affectation des sols implique des éléments plus économiques que physiques et à des échelles aussi bien locales qu'internationale.

La mauvaise compréhension de ces deux questions depuis plusieurs années aboutit à des doctrines « précautionnistes ». Celles-ci considèrent qu'il faut circonscrire des catégories de productions (ex cultures intercalaires ou résidus de cultures) ou de terres (ex espaces en déprise) qui ont le droit d'être utilisées à autre chose que l'alimentation. Ces doctrines vont à l'encontre de réalités qui fondent depuis toujours la multiplicité des vocations de l'agriculture. Le projet de SNBC ne fait pas exception à ces doctrines pour écrire que « la stratégie ne retient pas de développer les cultures agricoles dédiées aux usages non-alimentaires » ou « la priorité à la méthanisation des bio-déchets garantit l'absence de concurrence avec l'agriculture ».

La législation française a défini depuis les lois Grenelle une hiérarchie des usages de la biomasse. Cette hiérarchie énonce des principes clairs qui doivent être interprétés de manière pragmatique dans la construction de filières cherchant à la fois :

- les valorisations les plus pertinentes (le meilleur effet de substitution) et efficaces de la biomasse (éviter le gaspillage),
- des synergies pour des usages multiples (co-produits) ou en cascade (sous-produits et déchets).

3.4 Instruments et accompagnement de la SNBC

La SNBC repose sur les règles de comptabilité définies au niveau des inventaires GES nationaux. Pour l'agriculture en particulier, les méthodes utilisées actuellement dans les inventaires ne permettent pas de rendre compte du potentiel des actions d'atténuation. Il est donc indispensable d'accentuer le travail de recherche et de développement pour développer à la fois des méthodologies plus complexes et robustes de comptabilisation des émissions agricoles ainsi que des outils de reporting efficaces pour les données associées.

Ce chantier va de pair avec la construction de signaux économiques pour la réduction de l'empreinte carbone et le stockage de carbone pour l'agriculture et la forêt. Alors que leurs émissions sont diffuses et soumises à incertitudes, il est essentiel de pouvoir disposer d'outils de comptabilité performants et de mécanismes incitatifs pour valoriser les efforts accomplis à l'échelle de pratiques (ex InVivo avec légumineuses ou Bleu Blanc Cœur avec grains de lin dans rations animales) et/ou à l'échelle de systèmes / bassins de production (ex projets Carbon Dairy et Beef Carbon).

L'élaboration de ce projet de SNBC a été conduite par l'administration dans un calendrier contraint. Si plusieurs points d'amélioration sont à souligner (cf. ci-dessous), il n'en demeure pas moins que les Ministères de l'écologie (sur l'ensemble de l'exercice) et de l'agriculture (sur les volets Agriculture et Forêt-Bois) ont réussi à associer leurs partenaires dans un processus de concertation utile à son élaboration et son appropriation. Ce principe est à conserver.

Plusieurs préconisations pour la mise en œuvre peuvent être formulées en complément :

- Renforcer les outils utilisés pour l'élaboration de scénarios de réduction de GES pour les secteurs agricoles et forestiers, à la fois dans leur volet territorial et empreinte carbone. Des avancées sont notamment attendues sur les rapports coûts / efficacité des mesures ainsi que des analyses de sensibilité aux données utilisées.
- Développer une analyse des impacts socio-économiques et environnementaux de la SNBC, à l'échelle France mais aussi à l'échelle des exploitations agricoles / entreprises forestières et des filières.
- Revoir les scénarios / orientations avec une rétro-analyse sur les outils de déclinaison de la SNBC, à l'échelle nationale (en particulier la stratégie nationale biomasse) et aux échelons régionaux (SRCAE / PCAET).
- Parvenir à un ciblage des principales politiques publiques impactées par la SNBC et des effets attendus au titre des émissions de GES.
- Evaluer sur la durée les moyens alloués au déploiement de la SNBC au regard des objectifs.
- Préserver et renforcer le processus de concertation avec les acteurs professionnels dans le suivi, l'évaluation et la révision de la SNBC.
- Développer des outils d'appropriation de la SNBC pour les acteurs économiques.

4. Les actions des Chambres d'agriculture

4.1 Qui sont les Chambres d'agriculture ?

Créées en 1924, les Chambres d'agriculture constituent aujourd'hui un réseau de 110 établissements publics, regroupant 8 000 collaborateurs et administrés par 4 200 élus, au service du développement des agricultures et des territoires.

Par leurs compétences multiples et leur ancrage territorial, elles accompagnent agriculteurs et collectivités locales pour concilier rentabilité économique, préservation des ressources naturelles et développement de l'emploi.

Fortes de leur légitimité de terrain, les Chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier, et sont les garantes de l'intérêt général de l'agriculture.

4.2 Que font les Chambres d'agriculture pour la transition énergétique et le climat ?

Depuis plusieurs années, avec l'appui du Ministère de l'agriculture, de l'ADEME et des collectivités, les Chambres d'agriculture se sont investies massivement dans la transition énergétique et l'atténuation de l'effet de serre en agriculture. Aujourd'hui, elles renforcent leur engagement auprès des agriculteurs et collectivités pour faire de l'agriculture une source de solutions face au changement climatique.

Une feuille de route « Energie Climat 2020 »

Les actions des Chambres d'agriculture s'articulent autour de deux publics prioritaires :

- les agriculteurs : conseil pour l'efficacité énergétique des exploitations et expertise aux projets d'entreprise (économies d'énergie, énergies renouvelables, empreinte carbone),
- les territoires : construction d'observatoires, de stratégies et plans d'actions (ORACLE, ClimAgri®), structuration de filières biomasse territorialisées (bois énergie, agromatériaux, méthanisation, etc.)

Les Chambres d'agriculture testent et développent avec les agriculteurs des innovations face au changement climatique : diversification des assolements, agroforesterie, techniques d'irrigation économes...

Les Chambres d'agriculture réaffirment leur engagement pour relever les défis de la transition énergétique et climatique avec une feuille de route baptisée « Energie Climat 2020 ». Celle-ci définit les orientations prioritaires et les cibles à atteindre à horizon 2020 ainsi que les modalités de sa déclinaison à l'échelle régionale, qui a d'ores et déjà débuté.

Réalisations

7 000 diagnostics énergie-GES

5 000 projets « performance énergétique »

2 500 installations photovoltaïque, 500 chaufferies bois, 100 unités de méthanisation

20 territoires engagés dans ClimAgri®

2 observatoires régionaux pilotes « Agriculture et changement climatique »

8 projets R&D multipartenaires sur l'atténuation et/ou l'adaptation de l'agriculture

Agriculteurs	Collectivités	Instances	Chambres d'agriculture
Renforcer la performance énergétique des entreprises agricoles	Construire des filières biomasse territorialisées (matériaux, énergie)	Faire de l'agriculture une source de solutions face aux enjeux énergétique et climatique	Faire que les élus s'approprient les enjeux énergétique et climatique à moyen et long terme
Développer des systèmes et pratiques innovants face au changement climatique (atténuation et adaptation)	Engager l'agriculture comme force motrice de la transition énergétique des territoires	Positionner les Chambres d'agriculture comme acteurs incontournables	Développer la transversalité entre les réseaux et métiers, en particulier sur le changement climatique

Mobilisation pour la Conférence Climat Paris 2015

La 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, dans le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques. C'est un rendez-vous important puisqu'il doit aboutir à un nouvel accord

applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà

de 2°C et de soutenir les pays les plus impactés par l'évolution du climat. L'agriculture pourrait trouver une place dans cet accord, notamment pour mieux articuler les objectifs d'atténuation et d'adaptation avec la sécurité alimentaire et le développement rural.

Quelques mois avant la COP21, les Chambres d'agriculture lancent une grande opération de communication sur le changement climatique auprès des agriculteurs. Au travers de visuels ludiques associés à des pratiques positives pour le climat mais aussi pour l'économie, l'idée est à la fois de :

- ∞ faire prendre conscience aux agriculteurs qu'ils peuvent tous agir pour réduire l'impact sur le réchauffement climatique,
- ∞ faire savoir au grand public et aux institutions publiques que les agriculteurs sont engagés pour la préservation du climat.

3 ASSOCIATION ALLIANCE SOLUTIONS FIOUL



L'association Alliance Solutions Fioul a pour mission générale de favoriser l'utilisation performante de l'énergie fioul domestique dont les applications sont essentiellement thermiques depuis la création en 2011 d'une appellation spécifique pour les usages de carburant, dénommée gazole non routier (GNR).

Les propos développés dans ce texte se limitent donc volontairement au secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire.

Il est également nécessaire de rappeler que l'utilisation du fioul domestique concerne, selon les sources habituellement retenues, environ 4 millions de logements, soit 10 millions de nos concitoyens, pour une consommation de l'ordre de 90 TWh et une puissance mobilisable de 50GW.

Cette dimension qui peut apparaître incompatible avec une stratégie bas-carbone est toutefois le résultat d'un contexte tendanciel qui a justifié cette énergie sur le marché du résidentiel individuel non urbain, compte tenu de l'impact de la politique tout électrique des années 1980/2000 et de la concurrence des énergies de réseau dans l'habitat collectif des zones denses. 25.000 communes n'ont pas accès en France au gaz de réseau.

Au-delà de ces aspects structurels, les générateurs de chaleur utilisant le fioul domestique n'ont pas cessé de gagner en rendement et en propreté de combustion durant ces dernières années, ce qui, associé aux évolutions de la qualité du fioul domestique, a permis de réduire les consommations unitaires de l'ordre de 2%/an, d'abaisser de 80% les émissions d'oxyde d'azote, de 40% celles de dioxyde de carbone, de diviser par 8 celles de dioxyde de soufre et par 20 celles de monoxyde de carbone.

C'est sur la base de ces éléments contextuels que se situe notre difficulté à partager les éléments d'une SNBC insuffisamment fondée sur une analyse sectorielle dynamique. Négliger les tendances, conduit inévitablement à des politiques d'orientation et de soutien inutilement discriminatoires et coûteuses, ce que nous observons déjà.

Au-delà de cette constatation liminaire, nous notons plusieurs faiblesses d'analyse.

Une analyse technico-économique imprécise

Nous regrettons les approximations de certaines sources de l'approche technico-économique. Outre l'absence quasi générale d'analyse d'impact technique et financier des mesures proposées, l'étude repose sur des éléments manifestement simplistes ou erronés.

Au plan technique :

Définir une politique énergétique en ne se basant que sur des consommations, a pour effet de négliger le problème des appels de puissance nécessaires. Aucune information n'est donnée sur la compensation des 50 GW que représente le fioul domestique en période de pointe, équivalant à 45 réacteurs nucléaires !

Au plan économique :

A titre d'exemple, le parc chauffé au fioul domestique représente à ce jour près de 14% des résidences principales et 18% des surfaces tertiaires chauffées contre 10% mentionné dans l'annexe méthodologique. La recevabilité du scénario de réduction des énergies fossiles à 2030 présenté dans cette annexe s'en trouve affectée.

L'analyse d'impact économique est également décrédibilisée par des évaluations du coût des énergies à court/moyen terme étranges :

- Le coût de l'énergie électrique en 2019-2023 est inférieur à celui constaté à ce jour alors qu'il est admis² que celui-ci devrait connaître une augmentation de près de 20 à 30% à cet horizon.

- Plus surprenant, la différence de coût en faveur du gaz par rapport au fioul domestique est de 120% sur cette période. Rappelons, que même dans les années où une décorrélation des tendances a été observée, cette différence n'a jamais dépassé 30% puisque le coût du gaz est en partie corrélé au prix du pétrole. Aujourd'hui, malgré une fiscalité défavorable, le coût du fioul domestique est inférieur à celui du gaz de réseau.

Une politique de substitution énergétique qui va à l'encontre du but recherché.

Le document laisse supposer que le facteur d'émission du fioul domestique serait supérieur à 300 gCO₂/kWh. Or, en prenant en compte l'intégralité de l'analyse du cycle de vie (ACV) du combustible, les émissions de GES pour le fioul domestique sont inférieures à cette valeur. Les politiques de substitution énergétique doivent être abordées avec précaution.

En effet, l'étude présentée ne tient compte que du contenu moyen des énergies. Or toute nouvelle installation de chauffage électrique en l'occurrence, constitue une sollicitation supplémentaire du réseau à laquelle répondent des moyens de production électrique d'origine principalement thermique avec un contenu « marginal » de 500 à 600 g CO₂/kWh³. Par conséquent, hormis les installations existantes de chauffage électrique pour lesquelles on considère un contenu « saisonnalisé » de 210 gCO₂/kWh, toute substitution d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur génère actuellement près de deux fois plus de CO₂ qu'un chauffage performant au fioul domestique. De même, il est faux d'affirmer que la substitution énergétique du fioul par le gaz naturel peut réduire l'impact carbone sur l'environnement.

Une étude réactualisée en 2012 par « RDC Environnement »⁴, intégrant une revue critique conforme à la norme ISO 14040, démontre que le remplacement des chaudières fioul domestique par des générateurs au gaz méthane augmente les émissions de 18%.

La méthode d'évaluation retenue est basée sur une approche « conséquentielle » qui évalue en ACV complet les impacts de la fourniture supplémentaire d'énergie liée à une substitution. Chaque énergie y est analysée selon un scénario de référence, puis selon un scénario de substitution vers une autre énergie. En fonction de la provenance des combustibles, dont il faut rappeler que les émissions de CO₂ en ACV varient en fonction

2Cour des Comptes et Union Française de l'Electricité : « Quels choix pour la France ? » (2012)

3Note RTE-ADEME 2007

4RDC Environnement pour CEDICOL « Bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie du gaz naturel et du fioul comme combustible pour le chauffage »

de la distance parcourue, il faudrait attendre près d'un siècle pour que les émissions de GES s'équilibrent entre le remplacement chaudière fioul par chaudière fioul à condensation et chaudière fioul par chaudière gaz méthane.

Il n'est pas acceptable que la SNBC soit fondée sur des données hétérogènes et encore moins que ces simplifications d'analyse conduisent à des « purifications » énergétiques discutables.

Une concentration du mix énergétique négligeant les capacités d'innovation.

Les technologies de chauffage, en tous cas ceux relevant de la « boucle à eau chaude », s'inscrivent de longue date dans la recherche des réductions de consommation.

Les industriels et les énergéticiens, principalement français (DE DIETRICH, CHAPPEE, GEMINOX, SPM, ...), portent depuis plus de 30 ans les évolutions des systèmes de chauffage et de leurs combustibles qui ont conduit aux réductions indiquées supra. Il s'agit de résultats uniques toutes filières énergétiques confondues.

Ces sociétés continuent à investir afin d'accompagner et de participer activement à la réponse des enjeux de la transition énergétique avec par exemple, le déploiement des brûleurs modulant répondant aux bâtiments très basse consommation et des systèmes hybrides permettant d'intégrer systématiquement les énergies renouvelables dans le cadre de remplacement de matériels.

Le gaz des zones urbaines et le fioul notamment pour les 25.000 communes qui n'ont pas accès au gaz de réseau sont quasi exclusivement des énergies de chauffage utilisant une distribution de type boucle à eau chaude.

Ce mode de chauffage autorise :

- La mise en place de chaudières à condensation modulantes engendrant des réductions de consommation d'énergie jusqu'à 40% et des réductions d'émissions de GES équivalentes ;
- Une intégration aisée des énergies renouvelables par couplage (hybridation) : le couplage solaire thermique (système solaire combiné avec une chaudière fioul à condensation), constitue la solution technico-économique la plus pertinente pour atteindre un niveau de performance de niveau BBC-rénovation. Cette solution permet de réduire de 80% les consommations d'énergie et de réduire d'autant les émissions de gaz à effet de serre.

Comme le document le souligne, la France est, parmi les pays développés, l'un de ceux dont les émissions de CO2 par habitant sont les plus faibles. Nos investissements, nos productions, nos emplois, nos consommations sont ainsi l'origine de cette réalité objective dont le niveau de CO2 n'a été pendant longtemps qu'une conséquence.

Face aux enjeux environnementaux qui imposent aujourd'hui que la conséquence devienne le facteur structurant de nos choix et non le contraire, il est nécessaire de ne pas placer notre pays dans une surenchère irréaliste qui sacrifie notre fonctionnement à des solutions qui ne respectent pas en l'état, nos contraintes environnementales, économiques et industrielles.

Un encadrement raisonné doit permettre au marché de trouver le chemin de la transition énergétique sans précipiter des pans entiers de notre économie dans un rythme de transformation qui détruira plus d'emplois qu'il n'en créera. Un trop grand décalage ne pourra qu'engendrer une paupérisation globale, elle-même génératrice de décroissance et de chômage.

RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION ALLIANCE SOLUTIONS FIOUL

- Déterminer de façon rigoureuse les niveaux d'émission de CO₂ par énergie, afin d'évaluer notamment les effets marginaux réels provoqués par d'éventuelles substitutions entre énergie. La base carbone actuelle ne remplit pas encore cette fonction. Mise en place d'un observatoire impartial.
- Ne pas négliger la problématique de disponibilité énergétique (Puissance vs Consommation)
- Encourager la rénovation énergétique par la complémentarité entre énergies renouvelables intermittentes et les énergies stockables.
- Soutenir la rénovation énergétique en privilégiant l'approche ACV
- Prendre en compte le nouveau paysage des solutions de chauffage tel que redéfini par la directive écoconception sans parti pris ni distorsion de concurrence entre énergie.

Modifications souhaitables du texte SNBC proposé

1. L'annexe méthodologique de la SNBC ne peut rester en l'état compte tenu des erreurs.
2. Dans les recommandations sectorielles et à défaut d'une approche carbone précisée, remplacer :

A l'occasion du renouvellement des équipements en fin de vie, encourager le changement des équipements de chauffage les plus carbonés, c'est-à-dire ceux dont les émissions sont supérieures à 300gCO₂/kWh d'énergie finale utile, soit aux conditions actuelles quasi-exclusivement le chauffage au charbon et au fioul vers d'autres équipements de chauffage moins émetteurs de GES et notamment les énergies renouvelables. Le scénario de référence suppose que la part des vecteurs dont les émissions sont supérieures à 300gCO₂/kWh soit inférieure à 4 % de la consommation d'énergie du résidentiel-tertiaire à l'horizon du troisième budget carbone

par

A l'occasion du renouvellement des équipements en fin de vie, encourager le changement des équipements de chauffage les plus carbonés, c'est-à-dire ceux dont les émissions sont supérieures à 300gCO₂/kWh d'énergie finale utile, soit aux conditions actuelles quasi-exclusivement le chauffage au charbon vers d'autres équipements de chauffage moins émetteurs de GES et notamment les énergies renouvelables.

Pour Alliance Solutions Fioul : Patrick Thevenard - président

4 ASSOCIATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES DES PRODUITS DE CONSTRUCTION (AIMCC)

**** Contribution AIMCC ****

Contribution de l'industrie des produits de construction en France à la consultation publique sur la Stratégie Nationale Bas Carbone

Qui sommes-nous ?

L'AIMCC regroupe près d'une centaine d'organisations professionnelles de fabricants de produits de construction (gros œuvre, second œuvre, équipements) qui représentent sur le marché français :

o un CA annuel de près de 45 milliards d'Euros o réalisé par près de 7 000 entreprises o employant 430 000 personnes en France (source : MEEDDAT, BIPE).

Les industriels membres de l'AIMCC conçoivent, produisent et distribuent les produits et équipements qui apportent leurs performances aux bâtiments neufs et rénovés.

L'AIMCC a pour objet de promouvoir les intérêts généraux communs de ses adhérents, acteurs incontournables de la construction.

Ses travaux portent sur tous les sujets ayant des incidences sur l'activité du secteur, sa compétitivité et son avenir tant au plan national qu'au plan européen et international.

Les décisions et positions sont prises en Conseil d'administration par recherche de consensus et autant que possible à l'unanimité.

Les représentants de l'AIMCC portent ces positions dans toutes les instances auxquelles ils participent.

L'AIMCC est un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics. Partie prenante dès l'origine, de la construction durable, l'AIMCC est active dans la normalisation, ainsi qu'au sein du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique, du Bureau du Plan Bâtiment Durable, de l'Association HQE et de France GBC.

L'AIMCC est également membre de la Fédération européenne du secteur CPE (Construction Products Europe).

Nos engagements

L'AIMCC et ses adhérents, acteurs responsables de la construction, inscrivent leurs actions dans une perspective de développement durable. Ainsi les industriels de l'AIMCC :

o Sont conscients de leurs responsabilités dans le maintien voire le développement du tissu industriel français et des emplois associés. Ils investissent pour proposer au meilleur rapport qualité/prix des produits et équipements pour le marché de la construction et la rénovation des bâtiments.

o Soutiennent une vision performantielle des bâtiments sur tous les aspects du développement durable grâce à l'analyse de cycle de vie

o Sont très actifs dans la recherche et l'innovation pour améliorer les performances de leurs produits et vigilants sur la fiabilité des informations techniques, environnementales et sanitaires données aux professionnels et aux consommateurs.

L'emploi

o Les produits de construction utilisés en France sont fabriqués en France

Contrairement à une idée reçue, la plupart des produits de construction sont fabriqués au plus près des chantiers. Les industriels investissent régulièrement dans des capacités nouvelles de production ou les rénovent pour répondre dans les meilleurs délais et les meilleurs coûts à la demande du marché.

Afin de mieux faire connaître le poids économique et social des industries des produits de construction, l'AIMCC a conduit une étude montrant cette contribution à l'activité française,

dans ses régions et territoires.

Les chiffres sont éloquentes.

Dans un marché des produits de construction fortement concurrentiel, les aides orientées vers certains types de produits ou d'équipements sont de nature à fausser la concurrence. L'AIMCC souhaite donc que les critères d'éligibilité des aides soient formulés de manière performantielle pour que l'ensemble des produits ou équipements qui atteignent la performance requise puissent prétendre aux aides.

L'AIMCC ne peut qu'encourager les autorités à exercer une surveillance des marchés suffisante pour assurer une compétition loyale entre les produits fabriqués en France qui respectent dans leur quasi-totalité les réglementations en vigueur et d'autres produits qui arrivent opportunément sur le marché.

o La construction et la rénovation des bâtiments créent des emplois en France

L'AIMCC soutient toutes les initiatives visant à favoriser la construction neuve mais aussi la rénovation de des bâtiments pour répondre aux besoins de logements et d'économies d'énergie tout en créant des emplois non délocalisables. L'AIMCC salue l'adoption de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et notamment ses objectifs ambitieux et volontaristes de rénovation et de construction des bâtiments.

Sur ce point, l'AIMCC réaffirme le besoin de viser l'ensemble du parc de logements existants et de ne pas se limiter aux seuls logements en situation de précarité énergétique.

La rénovation nécessite des professionnels formés pour qu'elle soit :

o Conduite au meilleur rapport prix/efficacité en gardant à l'esprit que l'investissement est fait pour durer,

o Au bon niveau de performance, avec des produits et équipements qui ont fait la preuve de leur efficacité,

o Réalisée dans le respect des règles de l'art.

Les objectifs de performance des bâtiments rénovés doivent être ambitieux et clairs. Et cette ambition doit être soutenue par des incitations et aides afin de déclencher un grand mouvement de travaux d'efficacité énergétique.

La performance des bâtiments

Dans le cadre de la consultation sur la Stratégie Nationale Bas Carbone, l'AIMCC promeut l'amélioration de la qualité et des performances des bâtiments en neuf comme en rénovation.

Elle doit se faire avec des objectifs ambitieux mais réalistes exprimés en termes de performance à obtenir, dès que cela est possible. A ce titre, une politique de rénovation doit s'appuyer sur une RT existante révisée, la publication du décret tertiaire et des performances environnementales définies, à l'instar des performances énergétiques qui sont réglementées, notamment par l'intermédiaire de la future RT 2018.

L'AIMCC soutient fermement le portage par l'ensemble des acteurs français d'un système unique d'évaluation des bâtiments, tel que le propose l'Association HQE et faisant l'objet de travaux déjà engagés par la DHUP, permettant d'être visible au plan national mais également au plan international, pour défendre le savoir-faire français en matière de construction et d'aménagement durables.

L'AIMCC a apporté sa forte contribution à cette révolution environnementale en objectivant les déclarations environnementales et sanitaires des produits (FDES).

Toutes les informations environnementales et sanitaires des produits de construction sont disponibles dans la base INIES, base publique et gratuite (www.inies.fr). L'énergie grise

(énergie nécessaire à la construction du bâtiment, y compris celle nécessaire à la fabrication des produits) est, certes, une composante importante de la qualité environnementale d'un bâtiment, mais elle ne saurait être la seule. Pour l'AIMCC l'approche la plus pertinente pour appréhender l'empreinte environnementale d'un bâtiment est l'analyse de cycle de vie (ACV) basée sur des indicateurs représentant les enjeux de développement durable, sur toute la durée de vie du bâtiment.

L'AIMCC défend l'idée que dans le cadre de la performance environnementale du bâtiment, il faut maintenir une exigence sur une conception sobre énergétiquement pendant l'usage du bâtiment (telle que nous la connaissons aujourd'hui).

L'AIMCC soutient les objectifs ambitieux du gouvernement qui s'appuient sur trois piliers : un plan de rénovation massif et performant des bâtiments afin d'atteindre un parc rénové au niveau BBC rénovation en 2050, l'intégration des indicateurs environnementaux dans l'analyse de cycle de vie des bâtiments neufs et la sensibilisation des occupants à la maîtrise de leurs consommations spécifiques.

La stratégie nationale bas carbone et les budgets qui y sont corrélés sont une opportunité pour lancer une réelle dynamique pour les secteurs des bâtiments et la rénovation à condition que les outils réglementaires soient révisés périodiquement pour une montée en puissance et compétences et que les outils financiers soient groupés dans un système pérenne cohérent et à la hauteur des enjeux.

*AIMCC : 3,rue Alfred Roll 75017 Paris tél : 01 44 01 47 80 mail : contact@aimcc.org
Délégué général : Patrick Ponthier Texte intégral de la contribution accessible sur www.aimcc.org*

5 L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ (AGPB) ET AUTRES CÉRÉALES ET L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)

L'AGPM et l'AGPB s'inquiètent des orientations affichées dans le projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas carbone sachant que la stratégie nationale bas carbone a une portée prescriptive pour les politiques définies par les acteurs publics..

En effet, les émissions de N₂O sont à 90% le fait de l'agriculture et plus particulièrement de la fertilisation azotée. L'affichage des budgets carbone par GES se traduit de facto par un dimensionnement de l'effort à faire par le secteur agricole et en particulier le secteur des grandes cultures, dont le niveau et la qualité de production sont fortement dépendants de l'utilisation d'engrais azotés.

La prise en compte de la spécificité agricole inscrite dans la loi de transition énergétique ne se retrouve pas dans les budgets carbone affichés pour le N₂O. Les efforts affichés de réduction du N₂O agricole de -7,5% pour 2015-2018 et jusqu'à -15% pour 2024-2028 par rapport à 2013 font peser une menace sur le potentiel de production des grandes cultures céréalières et leur qualité.

2. Commentaires sur la SNBC annexée au décret

a. Objectifs stratégiques

Il manque 2 dimensions fondamentales dans la stratégie et les scénarios, qui correspondent sans doute aux 2 objectifs quantitativement les plus importants par lesquels les grandes cultures peuvent contribuer à la diminution des émissions de GES et au défi alimentaire.

i. Augmenter les rendements pour augmenter la teneur en matière organique des sols donc le carbone stocké par les sols de grandes cultures et pour répondre au défi de la sécurité alimentaire mondiale

ii. Participer à la baisse des émissions de GES des secteurs Energie, Industrie (chimie) et Transports par la production en substitution aux hydrocarbures fossiles de biomasse à vocation énergétique (biocarburants, biométhane) et de biomatériaux

L'analyse d'impact de la SNBC doit intégrer des éléments de spécificités agricoles dans les différents items retenus : activité économique, les aspects sociaux, émissions à la consommation et environnementaux. En particulier, la contribution à la production alimentaire mondiale doit être prise en compte.

Par ailleurs, il importe que la SNBC exprime clairement la spécificité du carbone biogénique qui est une solution dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi la politique fiscale sur le carbone doit exempter le carbone biogénique de taxe carbone, et ne appliquer qu'au carbone fossile.

b. Commentaire Etat des lieux (pages 64 et 65)

Dans « le contexte national », la SNBC gagnerait en qualité en rappelant que les émissions agricoles françaises sont rendues plus visibles dans les émissions totales nationales que dans d'autres pays en raison de la forte production agricole française et de

la forte production d'électricité nucléaire en France. Si la France utilisait un mix électrique « allemand », la part nationale des émissions agricoles passerait de 18% à 13-14%.

Il faut également rappeler dans les spécificités agricoles que le secteur contribue à réduire les émissions d'autres secteurs, et que, même si le segment de l'usage et changement des sols agricoles est émetteur nette de GES, les sols agricoles cultivés sont une source de stockage de Carbone (C).

c. Commerce extérieur agricole et Agroalimentaire et bilan mondial

La SNBC et les scénarios sont définis sans tenir compte du bilan agro-alimentaire entre la France et le reste du monde. Sous des couverts de neutralité, cette approche cache un parti pris qui est de ne pas augmenter la production agricole française, et de diminuer la production des grandes cultures à travers une baisse des surfaces (artificialisation prélevée à 80% sur SAU dont 80% sur GC) et une baisse du rendement moyen (développement de l'agriculture biologique, substitutions des céréales par des cultures moins productives : 900 000 ha en protéagineux). Sans le dire, le scénario AMS2 (RUN2) conduirait en fait à une baisse des exportations nettes françaises de la filière céréales et oléo-protéagineux, voire à une position d'importateur net. S'agissant de la base de l'alimentation de l'humanité, toute baisse de fourniture de grains par la France (et toute importation supplémentaire) se traduira par une augmentation de la production dans d'autres pays, en particulier en Amérique latine et dans les pays de la Mer noire. Compte tenu du bilan GES de la production des grains souvent bien plus mauvais qu'en France dans les pays tiers (Brésil...), une telle stratégie est donc non seulement désastreuse pour la balance commerciale française mais elle se traduirait aussi par une augmentation des émissions mondiales de GES.

La remarque ci-dessus revient à dire, qu'il faut tenir compte des importations et des exportations et raisonner en termes d'émission de GES/unité de produit en privilégiant les productions à meilleur ratio GES/unité de produit.

d. Fertilisation azotée

Rappelons que, dans l'état actuel de la science sur les émissions de N₂O (principalement par dénitrification dans les sols), on ne sait pas comment elles varient en fonction des formes d'engrais ni des techniques culturales. L'IPPC au niveau mondial et les autorités nationales les attribuent donc forfaitairement, à défaut de mieux, de manière proportionnelle aux quantités d'azote épandues. Il est donc inutile, dans un scénario SNBC, de s'assigner des objectifs sur la substitution uréique. Comme indiqué dans les documents, cette substitution n'a d'effet que sur les émissions d'ammoniac, qui est un polluant atmosphérique mais qui n'est pas un GES.

e. Stockage de carbone dans les sols

La SNBC et les scénarios AMS prévoient le développement des techniques culturales simplifiées en vue de stocker le carbone dans le sol. Même si une telle croyance est commune, il s'agit là d'une erreur scientifique. En effet, les études récentes conduites par l'INRA en France et Powlson en Angleterre montrent qu'il n'y a pas de lien entre la quantité de carbone stocké par le sol et la simplification des techniques culturales ou le semis direct. Les mêmes auteurs confirment, comme le note Arvalis, que le déterminant principal du stockage de carbone par les sols de grandes cultures est la fourniture au sol de carbone organique par les cultures, elle-même sous l'influence de trois facteurs :

Les rendements de la culture principale

L'implantation de cultures intermédiaires

Les restitutions des résidus de cultures (pailles et autres résidus).

A noter à ce propos que la modification de l'assolement français en grandes cultures proposée par la SNBC et les scénarios AMS se solderait par une diminution du stock de carbone dans les sols agricoles qui ne semble pas avoir été prise en compte. En effet, toutes les productions ne sont pas équivalentes sur ce plan. A titre d'exemple, d'après l'INRA2, la culture du blé d'hiver avec pailles restituées se traduit par un stockage net annuel de carbone dans les sols de 0,48 tC/ha par ha contre 0,24 tC/ha pour le pois.

f. déploiement de la méthanisation agricole ;

Le développement ne pourra pas s'envisager sans une mobilisation de cultures énergétiques, dédiées et/ou CIVE, et que les systèmes de 3 cultures en 2 ans apportent des co bénéfices tant sur la sécurité alimentaire, que des bénéfices environnementaux et une source de biomasse ayant un bon pouvoir méthanogène.

g. Indicateurs

L'AGPM et l'AGPB demandent que la SNBC intègre un objectif de maintenir, voire d'améliorer, la contribution de la France à la sécurité alimentaire mondiale tout en développant les filières de production non alimentaires au service de l'atténuation des émissions de GES.

Les indicateurs d'évaluation doivent intégrer des dimensions économiques et stratégiques : par exemple niveau d'exportation, part dans la production et les échanges mondiaux, le taux de protéine, nombre d'habitants nourris....

Il n'est donc pas possible de fixer un objectif de réduction de GES agricole assis sur des évolutions des pratiques sans en étudier les impacts économiques, environnementaux et de sécurité alimentaire.

L'AGPM et l'AGPB demandent une étude d'impact économique chiffrée et quantifiée sur les productions, mais aussi sur le coût pour les consommateurs et la puissance publique des orientations prévues. Les indicateurs d'amélioration doivent être basés sur l'intensité d'émission par unité de produit, comme cela se fait dans l'industrie, et non seulement en réduction absolue des émissions.

La SNBC devrait également recourir à un indicateur de type « bioéconomie » s'appuyant sur une méthodologie intégrant l'atténuation des émissions liées à l'utilisation de la biomasse pour le stockage de C et la substitution de C fossile. De nombreuses applications énergétiques ou matériaux de la biomasse génèrent des réductions d'émission non comptabilisées dans le secteur agricole.

Commentaires sur les transports

□ L'AGPM et l'AGPB réfutent le principe d'un plafonnement des biocarburants conventionnels durables après 2020, et d'une vision 2030 sans prendre en compte les aspects économiques et l'absence d'impact environnemental nouveau. En particulier, l'industrie du bioéthanol a investi entre 2005 et 2009, dans le cadre du plan biocarburant français, dans une capacité de production permettant d'atteindre 10% d'EnR dans l'essence en part énergétique.

La SNBC doit rappeler l'enjeu majeur du rééquilibrage essence –gazole, vers un ratio de consommation de 1 pour 3 en 2030 contre de 1 pour 5 ou 6 aujourd'hui.

Pour les indicateurs de suivi, l'AGPM souhaite que l'ACV des carburants et vecteurs énergétiques à faible contenu en CO2 intègre une évaluation au niveau de l'usage (donc par exemple au km par parcouru et non simplement par unité d'énergie) et non seulement au carburant ou au vecteur (car cela laisserait de côté le coût de fabrication des batteries électriques, de leur durée de vie, de leur recyclage dans l'évaluation GES de l'électricité utilisée comme carburant).

La SNBC doit intégrer un plan d'action pour augmenter la part de biocarburants dans les carburants, en particulier fixer aux Pouvoirs Publics la nécessité d'accompagner la mise en œuvre et le soutien d'une norme E20 européenne d'application dès 2020.

Il importe que la SNBC précise que l'évaluation de l'utilisation de 15% de biocarburants dans les carburants en 2030 se fera sans compte multiples et de manière transparente afin que les citoyens aient une juste évaluation de l'utilisation d'énergies renouvelables les carburants.

Commentaires autres

L'AGPM et l'AGPB estiment que la contribution des produits biosourcés dans l'atténuation de GES aurait dû être mieux mise en avant dans la description du scénario.

Secteur résidentiel tertiaire : L'utilisation des matériaux biosourcés doit être mise en valeur pour les bâtiments biosourcés avec de la biomasse tant d'origine forestière qu'agricole. Cela doit être intégré dans les leviers d'action de la rénovation énergétique avec le recours à l'isolation biosourcée, comme le prône la LTE.

Les indicateurs de résultats proposés pour le suivi des actions pour le Résidentiel – tertiaire sont pertinents, à condition d'y intégrer spécifiquement la notion d'ACV (y compris sur la construction).

L'utilisation de la paille énergie est incluse dans le chapitre sectoriel sur la forêt – biomasse.

L'AGPM et l'AGPB souhaitent que des indicateurs permettent d'identifier plus particulièrement l'utilisation des biomasses non forestières, et donc notamment d'origine agricole.

6 **L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BÂTIMENT BAS CARBONE**
(BBCA)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation lancée par le conseil national de la transition écologique, nous tenons à vous faire part de la naissance de l'association pour le développement de Bâtiments Bas Carbone (BBCA).

L'association BBCA rassemble les principaux acteurs de l'immobilier et du bâtiment en France (promoteurs immobiliers, architectes, constructeurs, investisseurs, ...) qui ont décidé de s'unir pour encourager la construction de bâtiment bas carbone en France.

Vous trouverez ci-joint une présentation synthétique de l'association.

La première mission de BBCA est la mise au point actuellement d'un référentiel de mesure de l'empreinte carbone des bâtiments.

Nous serions heureux d'apporter notre contribution concrète à la stratégie nationale Bas Carbone et vous remercions d'accuser réception de notre proposition.

Vous trouverez d'avantage d'information sur notre site (www.batimentbascarbone.org).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous.

JEAN LADA P/O BBCA

7 **ASSOCIATION SOIN DE LA TERRE-ARP-BD**

**** Contribution à la COP 21 de l'Association Soins de la Terre- ARP-BD ****

L'agriculture biodynamique est la première en date des agricultures dites biologiques. Très répandue en Australie, en Inde ainsi que dans les pays germanophones, elle est très connue en France par ses résultats en viticulture (régénération des sols, équilibre sanitaire des vignes et qualité des produits).

L'agriculture biodynamique possède beaucoup d'atouts pour contribuer efficacement au développement d'une agriculture durable pour demain. Elle est capable de régénérer, en peu de temps et avec peu de moyens, des sols dégradés.

Elle a fait ses preuves pour limiter les phénomènes d'érosion et pour la résistance des cultures en conditions de sécheresse extrême. La biodynamie, avec un bilan carbone hors pair (le taux de matière organique des sols peut être accru de plus de 1% en une année sans apports externes.) a beaucoup à offrir au développement d'une agriculture durable et autonome et peut aider à limiter des effets du changement climatique.

En janvier 2015 l'Association Soins de la Terre a mis en place un laboratoire de recherche dans la région de Cluny pour faire avancer la recherche sur les sols et construire un pont entre des approches analytiques classiques et des méthodes holistiques telles que la Bioélectronique (BEV), le Slake-test (stabilité structurale du sol), l'analyse sensorielle (visuelle, olfactive, tactile) et les méthodes d'imagerie comme la morphochromatographie.

L'agriculture biodynamique, un chemin vers l'agriculture durable de demain (<http://www.vernoux.org/AgricultureB...>)

*PIERRE MASSON ET ULRICH SCHREIER ASSOCIATION SOIN DE LA TERRE LES CRÊTS 71250
CHÂTEAU*

8 Autun Morvan Ecologie et Confédération des associations de protection de l'environnement et de la Nature (CAPEN)

Je représente Autun Morvan Ecologie association agréée au titre de l'environnement pour la Bourgogne ainsi que la CAPEN (confédération des associations de protection de l'environnement et de la Nature).

La forêt est en grand danger, coupes rases, monocultures de résineux, absence de vieux arbres et coupes des arbres de plus en plus jeunes pour en faire du bois énergie. Nous constatons sur le terrain que tout est laissé à la bonne volonté du propriétaire pour que soit appliquée une véritable gestion durable, et l'ONF n'est pas exemplaire en la matière. Tout est raisonné sur une économie de court terme, mais que laisserons-nous aux générations futures, des usines à bois?

Nous soutenons la contribution de FNE et le texte ci-après.

Ce texte met en danger la forêt, les forestiers, la multifonctionnalité, la biodiversité, le fonctionnement du cycle du carbone naturel. Tel que rédigé, il instrumente le changement climatique et la transition énergétique pour s'attaquer aux forêts et à la nature.

La surface forestière française n'augmente plus depuis 2006. Il serait temps d'arrêter de faire croire que les forêts s'étendent à l'infini et qu'on peut par conséquent aller y prélever du bois à l'infini sans aucune mesure. _ L'ordre de priorité entre les enjeux de long terme pour la forêt est à revoir. Le stockage de carbone dans l'écosystème forestier est scientifiquement reconnu comme le meilleur moyen d'atténuation du changement climatique, par un stockage à long terme à la fois dans les peuplements forestiers, mais également et c'est essentiel, dans les compartiments souterrains (systèmes racinaires et sol). Ainsi, il faut que la priorité des orientations soit mise là où le bénéfice en termes de séquestration est le plus important, c'est-à-dire en forêt. Les chiffres présentés en commentaire du document parlent d'eux-mêmes : plus de 100 tonnes de CO₂éq. stockées annuellement dans les forêts françaises (le 4. de la liste, présenté donc comme le moins prioritaire) contre à peine plus de 25 tonnes de CO₂éq. stockées annuellement pour les trois autres champs additionnés, présentés comme prioritaire s. _ La préservation des surfaces agricoles ne doit pas se faire au prix de la destruction des forêts. Un défrichement, c'est une émission nette de carbone à la fois à court terme (le carbone contenu dans les végétaux, le système racinaire et le sol) et à long terme (pas de fixation de CO₂ par les végétaux donc pas de stockage de carbone dans le bois en forêt (séquestration), ni de stockage d'une partie du carbone dans les matériaux bois (substitution matière)). _ Il faut développer les co-bénéfices entre les aspects carbone et biodiversité, comme le préconise d'ailleurs le rapport de l'ONERC récemment sorti sur la thématique forêt-climat. Les préconisations contenues dans le texte visant à développer une gestion forestière industrielle intensive (avec de forts impacts négatifs sur la biodiversité et des impacts carbone négatifs à long terme) sont donc ineptes de ce point de vue. La baisse de productivité des forêts à venir sous l'effet du changement climatique doit aussi être intégrée dans le document. Le recyclage et la pluri-utilisation des bois ne sont pas mentionnés, alors qu'ils permettent d'optimiser l'usage de la matière. Dans ce cadre, la valorisation énergétique doit intervenir prioritairement à la fin du cycle de vie des produits bois pour retarder la phase de déstockage du carbone et s'assurer d'une efficacité d'usages maximale). _

9 Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

**** Soutenir les praticiens publics et privés ****

A Objectifs et clarté :

Les résultats à atteindre sont très ambitieux et nécessitent une implication durable des acteurs locaux publics et privés et de chaque citoyens en tant qu'habitant, salarié, étudiant, ou usager : le vocabulaire doit être accessible à tous et doit donc se baser sur des termes compréhensibles tels que par exemple "économies d'énergies".

2-B Dispositif de stratégie :

Les instruments d'accompagnement du dispositif doivent être simples de compréhension et d'utilisation : chaque acteur territorial doit pouvoir décrire les indicateurs et les résultats de sa structure sur un tableur Excel

3-A Prise en compte par les collectivités territoriales :

le contexte économique budgétaire très contraignant ne favorise pas l'implication des collectivités territoriales.

3-B Comité d'experts :

Un comité d'experts territorial expérimental composé de praticiens des secteurs publics et privés pourrait recenser les actions remarquables du territoire, les valoriser sur un site déjà existant et les soumettre à un comité d'experts national.

4-A Organisation :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

4-B Documents de référence :

résumé pour décideurs

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique note avec satisfaction l'engagement volontariste du Gouvernement dans sa politique d'atténuation du changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il partage l'enjeu lié au changement climatique et la nécessité d'agir fortement pour faire baisser les émissions de GES. Dans ce cadre, le secteur du bâtiment a un rôle majeur à jouer, au vu notamment de son poids important dans les émissions de gaz à effet de serre. Les acteurs de la filière ont su se mobiliser avec détermination et vigueur ces dernières années pour accélérer la baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment, et réaffirment leur volonté de poursuivre les efforts dans cette voie.

Il salue les ambitions de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui inscrit résolument notre pays dans une dynamique de transformation de son économie en faveur du développement d'emplois locaux, qualifiés et durables au service de l'énergie, du secteur du bâtiment et de nos territoires. Il salue également les mesures novatrices de cette loi, notamment en matière de réglementation (travaux d'efficacité énergétique « embarqués » lors des rénovations, prise en compte des émissions de GES tout au long du cycle de vie du bâtiment, etc), qu'il estime aller dans la bonne voie. Le Conseil estime qu'il conviendrait que la réglementation évolue à terme vers une réglementation performantielle pour les bâtiments qui intègre tant leur performance énergétique que leur performance environnementale.

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) a pour objet de programmer les trajectoires des différents secteurs économiques stratégiques au regard de leur émissions de GES pour les 15 années à venir. Si le Conseil salue l'importance reconnue du secteur du bâtiment dans la SNBC, il émet de fortes réserves sur le poids disproportionné qui lui est fait supporter dans l'effort collectif de la Nation pour répondre aux objectifs du facteur 4.

Le secteur du bâtiment, volontaire et engagé dans la transition énergétique vers une économie décarbonée. Le Conseil partage, dans leurs principes, l'opportunité et le contenu des actions énumérés dans la SNBC. Il souligne la pertinence que la SNBC ait élargie les leviers d'action au-delà des actions sur la performance énergétique du bâti et des équipements, sans omettre les nécessaires évolutions comportementales à infléchir auprès de l'utilisateur. Ainsi, les acteurs de la filière réaffirment leur engagement en faveur de la réduction de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment et sont prêts à mobiliser tous les leviers, notamment d'innovation, pour accélérer les mutations nécessaires à ce changement de paradigme pour un nouveau mode de croissance durable. Réduire la demande en énergie dans le bâtiment et les émissions de GES du secteur en développant puis généralisant l'approche en analyse du cycle de vie au niveau du bâtiment est essentiel et consolide les initiatives d'ores et déjà entreprises dans le secteur. La mobilisation des initiatives au travers des leviers incitatifs, financiers, réglementaires, pédagogiques et d'accompagnement local témoignent d'une politique ambitieuse et adaptée à la réalité des territoires. La stratégie nationale bas carbone prévoit également de développer des actions sur des champs encore peu explorés jusqu'ici, en particulier la réduction des consommations de l'électricité spécifique, dont la part est croissante dans la consommation énergétique des bâtiments, et ouvre ainsi un champ nouveau associant pleinement l'utilisateur.

Le Conseil partage pleinement l'ensemble de ces mesures. En outre, il attire l'attention sur

la nécessité que les dispositifs mis en oeuvre pour atteindre les objectifs induisent un réel bénéfice économique net pour les usagers. Il appelle encore à une meilleure articulation et complémentarité entre les secteurs (bâtiment/production d'énergie/transport) afin d'optimiser les économies d'énergie et réduire les émissions de GES. Le Conseil note enfin que le mouvement pour la transition énergétique dans le bâtiment reposera aussi sur le comportement de l'utilisateur, la conscience des ménages à agir, et la confiance à développer pour susciter la demande par une offre plus compétitive et performante.

Mais les objectifs chiffrés affectés au bâtiment sont irréalistes et lui font assumer un effort insoutenable et disproportionné.

Le Conseil observe que dans le respect des orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) visant une diminution de 40% des GES entre 1990 et 2030, la SNBC définit des budgets carbone destinés à tracer la trajectoire des émissions cibles de GES de quelques secteurs économiques stratégiques par période quinquennale d'ici 2028. Ces objectifs, bien que non normatifs, ont vocation à inspirer, à servir de « cap », pour les orientations futures de la politique énergétique, les documents de planification locaux (SRCAE, PCAET, etc), les outils d'incitation financière des collectivités territoriales ou encore les mesures réglementaires ou incitatives en faveur des économies d'énergies futures. La SNBC aura donc un effet certain sur tous ces dispositifs.

Or les budgets carbone affectés au secteur résidentiel-tertiaire placent le bâtiment face à des objectifs irréalistes et interpellent sur la place donnée au secteur du bâtiment dans l'effort collectif.

Ainsi, les hypothèses du scénario de référence, dit AMS2, ayant présidé à la définition des objectifs marquent une méconnaissance manifeste des ressorts du secteur du bâtiment, de la crise actuelle et des perspectives partagées par les acteurs. Les hypothèses ayant conduit aux objectifs affectés au secteur du bâtiment supposent que le parc résidentiel, composé de 34 millions de logements, sera rénové d'ici 2030, ce qui sous-tend un rythme de près de deux millions de rénovations lourdes par an contre à peine deux cent mille actuellement. Pour la construction neuve dans le résidentiel, afin de tenir les objectifs de la loi TECV, le scénario de référence prévoit un rythme de construction accéléré sur le parc privé et le logement social, hors d'échelle par rapport aux résultats actuels et dans un contexte de financement très incertain. Pour le tertiaire, les hypothèses prévoient des rénovations lourdes pour des bâtiments de moins de 1000 m² avec des dispositifs d'aides imprécis. Le scénario de référence laisse également planer de grandes incertitudes quant à la soutenabilité des hypothèses pour la dépense publique. Ces hypothèses traduisent un effort hors de proportion du secteur du bâtiment par rapport aux autres secteurs en lui faisant supporter près de 45 milliards d'euros de surinvestissement supplémentaires, d'ici cinq ans, en 2020, dont près des trois quarts reposeraient sur les seuls ménages.

Le secteur du bâtiment supporterait ainsi à lui seul et dans des délais irréalistes, près de 80 % du surinvestissement total de l'économie nationale dans l'effort collectif de la Nation vers le facteur 4.

L'ensemble des autres secteurs ne représentent qu'environ 20% du surinvestissement total, alors qu'ils représentent 70% des émissions. A titre d'exemple, le secteur du transport ne porte que 3 milliards d'euros d'investissement supplémentaires en 2020 (à comparer au 45 milliards pour le secteur du bâtiment) alors que ce secteur émet, près de 30 % des émissions nationales de GES, soit davantage que le secteur du bâtiment. Le Conseil est d'autant plus interpellé que le secteur du bâtiment qui, précurseur, a montré sa

capacité de mobilisation générale autour de la transition énergétique (par les réglementations thermiques successives, la mobilisation des filières et l'innovation) et qui fort de cette expérience, connaît bien les évolutions possibles des capacités opérationnelles ainsi que les effets leviers des différents outils mobilisés, se voit ainsi assigné des objectifs disproportionnés basés sur des hypothèses jugées irréalistes. Ces budgets carbone constituent un mauvais signal envoyé à la filière. L'élaboration de ce scénario AMS2 conduit à infliger au secteur du bâtiment un effort de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de - 54% à 2028, par rapport à 2013, bien au dessus de l'effort des autres secteurs, pourtant moins avancés dans l'engagement vers une économie bas-carbone.

Le Conseil rappelle l'engagement, la détermination et le volontarisme de la filière mais demande que les budgets carbone soient reconsidérés avec réalisme et équité. Le Conseil renouvelle toutefois son engagement dans la transition énergétique, qui reste un enjeu collectif, et réaffirme la forte mobilisation des acteurs de la filière, mais souhaite que la consultation publique ouverte sur la SNBC soit l'opportunité d'un redressement pour fixer de nouvelles trajectoires qui devront être réalistes, raisonnables, transparentes et partagées. Les acteurs de filière se sont engagés très tôt autour des enjeux de la transition énergétique. Ils rappellent leur mobilisation dans les démarches actuelles autour de la performance environnementale des bâtiments mais rappellent que toute évolution ne saurait s'effectuer que de manière progressive, proportionnée et sur la base d'une analyse partagée et transparente des impacts sur la soutenabilité des agents économiques, dont les entreprises et les ménages.

Les budgets carbone doivent tracer une perspective dont le signal doit être un moteur pour la filière du bâtiment et non un fardeau.

Contribution de la Coordination Rurale
à la consultation publique portant sur le
Projet de stratégie nationale bas-carbone et de budgets carbone

2 Notre avis général sur la transition énergétique et la stratégie bas-carbone

a. Questionnement des thèses du GIEC

Informée des débats scientifiques en cours sur les causes des changements climatiques observés, la Coordination Rurale estime que les thèses du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Etude sur le Climat) doivent être questionnées. Rien ne peut justifier l'absence d'un débat contradictoire qui est le propre même d'une approche scientifique.

En premier lieu, les modèles utilisés par le GIEC à l'appui de ses thèses n'ont pas su prévoir la stagnation des températures mesurée sur la décennie 2000. Dès lors, comment pourraient-ils prévoir correctement l'évolution du climat sur tout le 21^e siècle ? Les modèles ne savent que poursuivre les tendances à la hausse ou à la baisse, d'après les paramètres intégrés par les chercheurs.

Source : GIEC

Variations estimées de la température annuelle moyenne et globale à la surface (en °C) depuis 1990, comparées avec les domaines des projections des précédents rapports du GIEC. Les variations de températures, indiquées par les carrés noirs, le sont par rapport à la période 1961-1990. Les barres d'erreur indiquent un domaine d'incertitude à 90%.

Le plateau de températures est bien visible sur les années 2000. En outre, la quasi-totalité des modèles climatiques surestiment sensiblement la température, l'écart augmentant graduellement avec le temps. Les modèles ne sont donc pas capables de rendre compte correctement des variations de température et ne possèdent pas de valeurs prédictives sérieuses.

Ce plateau de températures est d'autant plus gênant que durant cette période, plus d'un tiers du CO₂ émis depuis l'ère industrielle a été libéré dans l'atmosphère.

Périodes de corrélation positive et négative entre anomalie de température et teneur en CO₂ de l'atmosphère sur la période 1958-2015. En gris, les tendances linéaires.

Le lien entre CO₂ et température ne semble ainsi pas solidement établi. Depuis 1960, on voit clairement que la température diminue ou augmente durant certaines périodes, tandis que le CO₂, lui, augmente régulièrement.

Cette absence de corrélation claire est aussi observable sur une période plus longue. Vers l'an -8000 (10 000 before present sur le graphique), une élévation significativement importante de la température a été observée, mais, au même moment, la quantité de CO₂ diminuait. Cette figure montre aussi que la température moyenne a pu être par le passé plus élevée que celle que nous connaissons aujourd'hui : durant la période romaine et durant optimum médiéval précédant le petit âge glaciaire.

Evolution comparée de la température (carottes glaciaires du Groenland, GISP2) et de la concentration en CO₂ sur les 11 derniers millénaires

Certains scientifiques proposent d'autres hypothèses pour expliquer les changements climatiques que nous connaissons :

existence de cycles naturels de température

o Loehle, C. (2007). A 2000 Year Global Temperature Reconstruction based on Non-Tree ring Proxy Data. *Energy & Environment* 18:1049-1058.

fluctuations dépendant de la circulation thermo-haline (engendrée dans les océans par

des différences de densité dues à la salinité et la température)

o Campbell, I. D., Campbell, C., Apps, M. J., Rutter, M. W. & Bush, A. B. G. Late Holocene approx 1500 year climatic periodicities and their implications. *Geology* 26, 471–473 (1998) cycles liés à l'activité solaire, une période chaude correspondant à une forte activité solaire et inversement.

o Gervais F., L'innocence du carbone, Albin Michel, sept. 2013

o B. Van Vliet-Lanoë, La planète des glaces. Histoire et environnements de notre ère glaciaire, Vuibert, Paris, 2005, 470 p.

o Le Mouél, J.-L., Kossobokov, V., and V. Courtillot : A solar pattern in the longest temperature series from three stations in Europe, *J. Atmos. Solar-Terr. Phys.*, 72, 62–76, doi:10.1016/j.jastp.2009.10.009, 2010.

o Mörner, Tattersall, Solheim, Pattern in solar variability, their planetary origin and terrestrial impacts, *Pattern Recogn. Phys.*, 1, 203–204, 2013

o Charvatova I., Hejda P., Responses of the basic cycles of 178.7 and 2402 years in solar-terrestrial phenomena during the Holocene, *Pattern Recognition in Physics*, Published : 17 January 2014.

o Scafetta N., 2010, Empirical evidence for a celestial origin of the climate oscillations and its implications, *Journal of Atmospheric and Solar-Terrestrial Physics*, volume 72, Issue 13, 951-970.

cycles liés aux variations du champ magnétique terrestre, le rayonnement cosmique étant plus fort et susceptible d'influencer la formation de nuages suite à la génération de noyaux de condensation

o Svensmark, H. 2007. Cosmoclimatology : A New Theory Emerges. *Astronomy & Geophysics*. 48 (1) : 1.19.

o Courtillot V. 2009. Nouveau voyage au centre de la Terre. Odile Jacob, 348 p. variations des orbites Terre-Lune et Terre-Soleil impliquant une variation de la température

o House M.R., Gale A.S., 1995, Orbital forcing timescales and cyclostratigraphy, *Geological society special publication*, n°85, 1-18.

Le débat sur les origines des changements climatiques est donc loin d'être terminé. Le consensus apparent établi par le GIEC ne doit pas masquer l'abondante littérature scientifique remettant en cause la mise en cause directe du CO2 par l'organe onusien.

b. En l'absence de certitudes, pourquoi aller aussi loin ? Coûts et effets négatifs de cette politique Pourquoi foncer tête baissée dans une telle politique alors que le débat scientifique n'est pas clos ?

La Coordination Rurale s'inquiète, qu'en l'état des connaissances scientifiques disponibles, la France se lance dans une décarbonation de son économie. Comment un lien encore mal établi entre carbone anthropique et climat peut-il déclencher l'application d'une stratégie économique aussi radicale ? Notre pays a-t-il perdu tout discernement pour s'y engouffrer ainsi ?

En outre, si la France et l'UE sont les seules à s'engager, cela n'aura aucun impact et ne permettra pas, si les thèses du GIEC sont exactes, de limiter à 2 degrés l'élévation de la température. Dans ce contexte, pourquoi infliger aux citoyens et aux entreprises des contraintes lourdes et coûteuses pour restreindre leur consommation d'énergie fossile et payer, au prix fort, un programme déraisonnable de productions d'énergies renouvelables alors que la facture énergétique est déjà extrêmement lourde pour les consommateurs ? La décarbonation du mix énergétique obligera les pouvoirs publics à intervenir lourdement dans l'économie via les aides financières et une obligation de rachat d'électricité produite à des coûts bien supérieurs à celle produite par des centrales classiques. Un tel système

n'est pas soutenable pour les finances publiques, particulièrement en période de crise. Ces politiques ont aussi un coût social : les promesses de création d'emplois verts faites pour justifier l'investissement d'argent public dans ce secteur semblent, à l'expérience, se révéler optimistes pour ne pas dire erronées. Ces études émanant notamment d'associations environnementalistes n'envisagent généralement que les créations brutes sans apprécier les effets de substitution et la perte de compétitivité de tous les secteurs de l'économie, via le renchérissement du coût de l'énergie. En outre, ces emplois subsidiés sont fortement tributaires de décisions politiques contradictoires prises à la suite d'autres problèmes, tel que la crise financière.

A titre de comparaison, 100 000 à 350 000 emplois créés en France par la transition énergétique, entre 2015 et 2035, ne couvriront même pas la perte du nombre d'agriculteurs (ni des 7 emplois induits pour chacun d'entre eux) sur la même période. Or, il se trouve que les énergies fossiles sont encore très abondantes : les réserves connues ne cessent d'augmenter et l'on découvre encore de nouveaux gisements. Le peak-oil est encore loin devant nous ! Nous vivons actuellement une véritable contre-révolution énergétique, dont les Etats-Unis ont pris la tête, avec le gaz et le pétrole non conventionnels .

La stratégie indique que « la France est, parmi les pays développés, l'un de ceux dont les émissions de CO2 par habitant sont les plus faibles. » Dès lors, pourquoi fixer cet objectif inatteignable de facteur 4 pour 2050 par rapport à 1990 ? Pourquoi ne pas maintenir une tendance déjà baissière entre 1990 et 2013 (-11% d'émissions de GES) ? On pourrait considérer que la France fait déjà sa part.

Rien ne prouve que la transition énergétique soutienne la croissance des deux prochaines décennies ? N'y a-t-il pas un danger pour l'indépendance et la souveraineté de notre pays d'accepter de faire décroître notre économie tandis que d'autres pays refuseront de suivre cette tendance ?

« Il est essentiel que la France se mette en position de prendre le leadership dans ces technologies de maîtrise de la consommation et des émissions, et de substitution aux combustibles fossiles, afin de se placer rapidement sur le marché mondial de l'équipement et des services énergétiques bas carbone. Cette ambition est cohérente avec celle définie dans le cadre de l'Union pour l'Energie qui vise à faire de l'Europe le numéro 1 mondial dans le domaine des énergies renouvelables. »

Au contraire, l'Europe est en train d'échouer sur ce point : faute de protection douanière adéquate, quasiment aucun panneau photovoltaïque n'est fabriqué dans l'Union. Dans ce domaine comme dans d'autres, la Chine a pris le leadership !

« Réduire l'empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions ». Si l'on applique ce principe mis en exergue dans la stratégie, il faut continuer d'accroître le parc d'automobiles Diesel (par rapport au parc Essence), moins émettrices de CO2 mais plus émettrices de particules fines génératrices de cancers, d'allergies et d'asthme. Dès lors, il faut choisir entre une hypothétique action sur le climat et la santé des français. Hélas, nos responsables politiques, ont suite au Grenelle de l'Environnement, opté pour la première solution.

12 Electricité Réseau Distribution France

**** Contribution d'ERDF sur la stratégie BC ****

ERDF tient à rappeler le rôle clef des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité pour la mise en œuvre des grands piliers de la stratégie nationale bas carbone :

95 % des installations d'électricité renouvelables sont raccordées au réseau de distribution. Celui-ci est en complète évolution pour s'adapter à cette nouvelle fonction de collecte pour laquelle il n'a pas été conçu. Cela implique des investissements importants sur les réseaux électriques, ainsi que le développement de nouvelles technologies (les smart grids) permettant de répondre notamment à la problématique de l'intermittence. Dans les transports, le réseau de distribution d'électricité devra accueillir 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques d'ici 2030. En première hypothèse, cela représente un montant d'investissement de plusieurs milliards d'euros ;

Dans le bâtiment, le déploiement des nouveaux usages, des bâtiments à énergie positive et plus largement de la ville intelligente (en lien avec les transports), implique d'accélérer le développement des smart grids. ERDF en est un acteur central puisqu'elle préside de l'association « Réseaux électriques Intelligents - Smart Grid France" et participe à pas moins de 18 démonstrateurs en France ;

Dans le même temps, ERDF, opérateur et « facilitateur » neutre développe des solutions pour tous les acteurs chargés de mettre en œuvre la stratégie bas carbone :

Les usagers bénéficieront du déploiement de 35 millions de compteurs Linky, ce qui leur permettra de pleinement s'approprier leurs consommations et de mieux les maîtriser ; Les collectivités vont bénéficier de la part du distributeur, et dans le strict cadre de ses missions, de données de plus en plus fines et localisées, pour les aider à mieux apprécier les consommations énergétiques de leurs territoires, la précarité énergétique, les priorités en matière de travaux d'isolation, la localisation des bornes de recharge des véhicules électriques et des ENR, etc. La loi de transition énergétique est une étape importante pour la reconnaissance de cette mission ;

Les filières industrielles et innovantes bénéficient de l'appui d'ERDF en tant que service public industriel, tant à travers l'ouverture sans cesse plus large de ses données, que grâce aux démonstrateurs smart grids et à un effort croissant en matière de R&D.

On le constate, la stratégie nationale bas carbone signifie que les attentes vis-à-vis du distributeur seront croissantes. Cet engagement d'ERDF nécessite de sécuriser les outils permettant au distributeur de pleinement accompagner ces différents enjeux, et en particulier :

- La sécurisation du TURPE pour offrir une visibilité tarifaire compatible avec les durées d'investissement sur les réseaux de distribution ;
- Un renforcement des coordinations en matière de maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution à travers notamment le comité du système de la distribution publique d'électricité ;
- Des concertations accrues dans la définition de schémas directeurs, en particulier avec les collectivités, pour déterminer des plans de localisation optimaux pour les infrastructures de recharges de véhicules électriques et les ENR (à l'instar des SRCAE – SRRRER) ;
- La poursuite de la simplification administrative pour la réalisation des travaux sur les réseaux électriques de distribution et la mise à jour des SRRRER ;

Enfin, afin de répondre pleinement à la stratégie carbone, il convient de renforcer les labels favorisant l'intégration de nouveaux objets dans le système électrique. A cet effet, un label « Smart Grids Ready » pourrait faciliter l'intégration des nouveaux bâtiments dans les réseaux énergétiques tout comme s'assurer de l'interopérabilité des nouvelles technologies dans l'écosystème (exemple : compatibilité avec les standards Linky Plug, etc.).

13 Fédération Française des Combustibles et Carburants (FF3C)

** réaction aux documents proposés en consultation publique **

Nous répondons à la consultation publique en tant qu'organisation professionnelle, pour le compte des entreprises de distribution d'énergies hors réseaux, carburants, combustibles (Fioul – bois) et autres (GPL, pétrole lampant).

La stratégie dite Bas Carbone s'inscrit prioritairement dans le cadre des engagements internationaux et européens de lutte contre le réchauffement climatique.

En tout premier lieu, une stratégie orientée sur la lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas être limitée à la question du CO2.

Ainsi que le propose désormais la commission européenne d'autres gaz parmi les plus impactant doivent être considérés et particulièrement le CH4 dont le facteur nuisible est 24 fois supérieur au CO2.

Une telle prise en compte a du sens dès lors que certaines mesures proposées concernent directement les énergies.

En revanche, elle n'est pas nécessaire dès lors que l'on considère que la réduction du besoin énergétique est corolaire à la réduction des émissions. Les émissions françaises de GES, inférieures à 1,5 % des émissions mondiales, doivent certes faire l'objet d'une politique de sobriété mais en gardant à l'esprit son impact sur la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des salariés et des ménages.

Le document soumis à consultation publique est d'une part orienté sur la réduction des consommations, d'autre part sur une ostracisation quelque peu arbitraire des énergies fossiles entre elles. L'activité des entreprises de distribution, représentant plus de 20.000 emplois, est donc directement concernée par ces orientations et il nous apparaît justifié d'apporter au débat quelques éléments de réflexions.

Ces entreprises, bien qu'intéressées à la distribution d'énergies fossiles n'en sont pas moins citoyennes et recherchent les voies de diversification compatibles avec la transition énergétique. La transition énergétique ne peut pas et ne doit pas entraîner de ruptures abruptes :

L'usage d'énergies fossiles reste incontournable pendant la transition. Toutes les études internationales démontrent que les énergies fossiles vont régresser progressivement d'ici à l'horizon 2050 mais resteront majoritaires dans le mix énergétique mondial.

En tant que spécialisées dans la distribution d'énergies hors réseaux, les entreprises témoignent que les énergies de réseaux ne peuvent, ni techniquement, ni économiquement couvrir l'ensemble des besoins en chauffage des bâtiments.

Leurs activités sont justifiées par une demande qui n'a pour l'essentiel pas d'autre choix que d'utiliser des énergies stockables et disponibles en tous points du territoire.

Le développement du bois énergie, dont la distribution est identique à celle du fioul domestique, ne semble pas être en capacité de se substituer au fioul domestique dans les zones non raccordées aux réseaux gaz ou chaleur.

Le mix énergétique national

Le mix énergétique est indispensable au stade de l'usage final car il prémunit de risques, tels que la saturation des réseaux et/ou le coût de leur dimensionnement. Le maintien d'une autonomie pour les usages de chauffage à travers des énergies stockables est nécessaire à l'équilibre de la demande énergétique. Le bois, le propane ou le fioul domestique sont, de ce point de vue, incontournables dans les zones rurales tout particulièrement.

Le contenu carbone des énergies en question :

Faute de convention internationale, les études ne convergent pas sur les émissions du seul CO₂ émis par l'usage de combustibles fossiles.

Le document présenté mentionne la nécessité de se passer des énergies fossiles dépassant le seuil de 300, en citant le charbon et le fioul domestique.

Ce chiffre mérite expertise, la contribution climat énergie du fioul domestique, intégrée à la TICPE, repose sur une assiette de 264.

Au-delà du carbone, le CH₄ issu des activités gaz compense en grande partie l'écart d'émissions CO₂.

S'agissant d'usages résidentiel et tertiaire, le charbon n'existe plus que dans 50.000 foyers où il se maintient par « tradition » et par incapacité des ménages concernés à en changer. S'agissant du fioul domestique, utilisé par plus de 3.500.000 foyers, il reste la solution la plus évidente, malgré une taxation significative, par sa capacité de stockage et sa disponibilité en dehors des réseaux. Une substitution du fioul domestique en l'état du parc immobilier, nécessiterait la construction de plusieurs centrales nucléaires.

Les produits pétroliers sont substituables intrinsèquement :

Concernant les carburants, la progression de l'incorporation de bio composants renouvelables est notable tant sur les essences à travers le SP 95- E10 que sur le gazole désormais à 8 % d'incorporation.

De nouveaux progrès sont attendus avec les deuxième et troisième génération de biocarburants.

En matière de fioul domestique, il faut développer l'incorporation d'énergie renouvelable car il s'agit d'un vecteur inexploité et permettra d'allier souplesse d'une énergie liquide, sécurisante pour les utilisateurs n'ayant pas d'autres alternatives disponibles.

Cette voie inexplorée permet de maintenir l'avantage d'une énergie disponible partout et stockable. La fiscalité énergétique est un levier puissant :

La décision de taxation à 50 puis 100 € la tonne de CO₂ va inciter les consommateurs à utiliser le moins d'énergie fossile possible. En ce sens la taxation est un outil déjà en place qui favorisera les économies d'énergies.

Les bâtiments utilisateurs de fioul domestique sont plus anciens que la moyenne du parc et souvent plus spacieux. Ces bâtiments constituent un gisement d'économie d'énergie et donc de réduction d'émission de CO₂ très important.

Il est ainsi démontré que l'isolation du bâti, la modernisation de l'équipement thermique produit une réduction de 50 % des consommations.

C'est donc une priorité.

Le changement d'énergie en tant que seul moyen ne conduit à aucune économie d'énergie.

Normaliser le bois énergie :

Le développement du bois énergie s'appuie sur l'installation d'équipements performants.

Cependant le couple combustible/appareil de combustion n'est pas suffisamment encadré. Contrairement aux autres énergies, la qualité du bois énergie n'est pas réglementée. Afin de garantir un haut pouvoir de performance, de limiter les rejets de polluants, il est nécessaire de réglementer la qualité des bois commercialisés en s'appuyant sur des normes existantes mais non obligatoires.

Pour la Fédération Française des Combustibles et Carburants – FF3C F Plan

FNSEA

Consultation publique SNBC le 22 septembre 2015

Avant-propos

La FNSEA a participé aux réunions de concertation organisées par les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture qui ont permis des échanges nourris sur plusieurs aspects du projet de stratégie. Sa participation est dans le droit fil de son implication dans le Débat national sur la Transition énergétique.

Dans la prolongation de ces réunions, la FNSEA transmet ici un certain nombre d'observations sur un texte qu'elle souhaite voir sensiblement amélioré pour ce qui concerne les thèmes concernant l'agriculture.

Observations générales

- La FNSEA souscrit au principe d'une stratégie nationale bas carbone. Les mécanismes biologiques - particulièrement en agriculture - mobilisent le carbone capté dans l'atmosphère. L'utilisation de ce carbone « vert » en substitution du carbone « fossile », doit contribuer au succès de la stratégie nationale « bas carbone ». L'Agriculture représente une source de solutions pour la SNBC. Toutes doivent être valorisées.
- Dans son introduction, le document explique que la stratégie est « prescriptive pour les uns, simple référence pour les autres ». Cette présentation est confuse voire ambiguë et trompeuse : elle mériterait d'être explicitée. C'est ainsi par exemple que cette stratégie « constitue simplement un document de référence pour les entreprises et les ménages » alors même que le champ de l'obligation, via les documents de planification et de programmation impactent tous les secteurs visés au chapitre 3, et particulièrement l'Agriculture. Comment comprendre par exemple dans ce contexte que le tableau présenté dans le chapitre 4 sur le « Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie » présente une « déclinaison sectorielle indicative » ?

A l'inverse la stratégie se présente comme étant juridiquement prescriptive à l'échelon des communes où, à propos de la consommation d'espace (Chapitre urbanisme et aménagement du territoire) il est mis en évidence le « rôle du Maire dans la délivrance des permis de construire et [son] ambivalence vis-à-vis d'un étalement urbain ». Peut-on parler dans ce cas de mesures prescriptives ?

La SNBC est très détaillée dans son contenu. Il est difficile d'en ressortir les éléments qui relèvent de la prescription, de la prise en compte, ou de la recommandation à caractère indicatif du normatif. Une clarification est nécessaire sur sa portée juridique.

- La stratégie présente une « étude d'impacts des options retenues ».

Concernant les « impacts économiques », un développement est consacré aux effets macro-économiques » de la Stratégie avec un supplément annuel moyen de PIB de 25 milliards d'euros sur la période 2014 - 2035 et un supplément moyen de 108 000 à 350 000 emplois par an selon chacun des 2 scénarios présentés. Rien n'est écrit sur l'agriculture à propos du PIB généré, des emplois directs créés et des investissements. Il est regrettable que la SNBC ne présente pas une analyse d'impact socio-économique de ses objectifs et recommandations pour l'Agriculture ni une

présentation de ses effets sur la compétitivité. Cette absence fait douter que notre secteur bénéficiera des retombées en matière de création de richesse et d'emplois, à l'image d'autres secteurs économiques.

- L'analyse des impacts sociaux redistributifs et d'équité, centrée sur la facture logement et la facture carburant, ne donne pas d'éléments spécifique sur la ruralité ce qui est regrettable.
- Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la mise en œuvre de cette stratégie, les recommandations sectorielles pour le Transport, du Résidentiel – Tertiaire et de l'Energie mettent en avant, pour chacun des secteurs, un certain nombre de « points de vigilance ». De tels « points de vigilance » ne sont pas identifiés clairement pour l'Agriculture alors même que les particularités et les fragilités du secteur nécessiteraient qu'ils soient clairement spécifiés et regroupés : PAC ; taille et nombre des entreprises (émissions diffuses) ; progrès techniques disponibles ; succès de la lutte contre l'artificialisation ; évolution des marchés intérieurs et exports ; lien et cohérence avec la politique d'adaptation ; conditions climatiques et sanitaires ; impossibilité d'atteindre le facteur 4 et interrogation sur le facteur 2 ; risque de fuite de carbone en cas de manque de compétitivité etc. Il convient que la Stratégie mette en évidence l'ensemble des « points de vigilance » pour l'Agriculture qui doivent être pris en compte dans son application et suivi au fil des ans en parallèle des indicateurs de suivi de la SNBC.
- Nous avons bien noté que la Stratégie fait l'objet d'un « processus itératif de révision ». Un rapport du Gouvernement permettra un « ajustement » de la Stratégie. Il évaluera les impacts sociaux et économiques du budget carbone des « périodes à venir », notamment sur la compétitivité des activités soumises à la concurrence internationale et sur la croissance.

Si cette étude d'impact est nécessaire avant toute révision, elle est indispensable en amont pour justifier une déclinaison sectorielle, même qualifiée d'indicative, pour les trois premiers budgets carbone (2015 – 2018, 2019-2023, 2024-2028).

En absence d'une telle étude d'impact, pour le secteur considéré, les objectifs indicatifs n'apparaissent pas suffisamment solides et pourraient entraîner des décisions inadaptées, voire dommageables sur le long terme ; la pertinence des 3 premiers budgets carbone « dans des conditions soutenables sur le plan économique » n'est pas à ce stade démontrée.

La réalisation d'une étude d'impact en amont est d'autant plus importante qu'il est prévu dans le projet de décret que la révision simplifiée « ne modifie pas l'économie générale de la Stratégie ».

- Le processus itératif de révision prévoit qu'un décret fixe la stratégie bas carbone et les budgets carbones, y compris leur déclinaison par grands secteurs, par types de gaz, par tranches indicatives annuelles.
Nous considérons que par « grands secteurs », il faut entendre ETS et non - ETS.
Nous demandons de ne pas fixer de déclinaison par type de gaz. Ce niveau de détail, par gaz à effet de serre, n'est pas demandé au niveau européen :

- ni par la réglementation européenne en vigueur jusqu'à 2020 pour les secteurs diffus (non-ETS).

- ni par la position du Conseil européen sur le futur cadre Energie Climat 2030 des 23 et 24 octobre 2014.
- ni par la contribution de l'Union européenne pour l'accord de Paris du 25 janvier 2015.

Ces différents documents soulignent d'ailleurs l'intérêt de garder de la flexibilité pour atteindre des objectifs ambitieux avec les meilleurs ratios cout/bénéfice. L'affichage de ce niveau de détail, dans le décret au-delà de ce que prévoit l'Union va enfermer l'Agriculture française dans un carcan, sans analyse d'impact préalable et sans flexibilité. C'est une surtransposition à laquelle nous nous opposons.

- L'agriculture subit déjà les conséquences du réchauffement climatique. Avec celui-ci « ce serait des bouleversements considérables pour l'humanité et ce serait même la capacité de l'Agriculture à nourrir cette même humanité qui serait menacée » déclarait le Président de la République le vendredi 20 février 2015 lors d'un forum organisé par la FNSEA, avec le CENECA, sur le thème « Agriculture et changement climatique ».

« La question est toute simple à poser : comment produire plus de nourriture sur une planète qui doit en plus mettre en œuvre des actions et des politiques pour éviter le réchauffement de la planète » poursuit le Président de la République. *« C'est le double défi que nous avons à régler au cours de ce siècle : nourrir l'humanité, produire plus et produire mieux ».*

Ce contexte particulier oblige à ce que les orientations prises pour l'atténuation restent toujours cohérentes avec ceux de l'adaptation. Les séquences sécheresse/inondations amènent par exemple à prôner une gestion prévisionnelle intelligente de la disponibilité en eau, « *avec la création de nouvelles réserves d'eau là où elles sont nécessaires* », ainsi que le rappelait le Président de la République.

Observations spécifiques

• Le scénario de référence dans le secteur agricole

Nous considérons que doit être précisément indiqué sur quelles bases scientifiques, techniques et économiques a été élaboré le scénario de référence pour l'agriculture. En ce sens, le rapport reprenant le détail des hypothèses et résultats doit être rendu public avant la publication de la SNBC.

Il nous paraît très important de souligner les points suivants :

- La diversité des débouchés des produits agricoles en premier lieu l'alimentation, mais aussi la valorisation non alimentaire, pour des usages énergétiques et matériaux (bio économie) ou économie du vivant.
- La capacité de l'Agriculture française de répondre aux enjeux globaux de sécurité alimentaire en France, en Europe et dans le Monde.
- La nécessité d'encourager les innovations et la recherche appliquée, (génétique, agronomie etc) les nouvelles technologies, numérique...
- Le lien fort et la cohérence nécessaire entre « atténuation » et « adaptation ».
- La réduction de l'artificialisation des terres agricoles (rôle des sols dans le stockage durable de carbone).

- L'inscription de la politique française pour l'agriculture dans une politique européenne agricole unifiée.

- **Les évolutions dans les modes de consommation**

Nous considérons que la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être une priorité de l'action publique et privée.

Nous sommes opposés à l'affichage de la réduction des protéines d'origine animale (notamment la viande) ainsi que la référence à un régime nutritionnel présenté comme « optimal ». De plus, une augmentation des protéines d'origine animale est nécessaire dans plusieurs régions du monde.

Concernant le logement, nous ne comprenons pas quelles sont les recommandations spécifiquement retenue dans la partie Résidentiel – Tertiaire. Nous proposons de mettre en valeur deux thématiques développées dans le chapitre Urbanisme et aménagement du territoire.

- Le choix du logement collectif par rapport à la maison individuelle.
- Le choix des centres des communes, par rapport à l'étalement urbain.

- **Urbanisme et aménagement du territoire**

Nous considérons qu'il est nécessaire de promouvoir la valorisation des bénéfices environnementaux de l'agriculture via des contrats de prestations de services environnementaux signés entre les Agriculteurs d'une part, les collectivités locales, les entreprises, et les établissements publics d'autre part.

D'autre part il est important de valoriser des mesures contribuant à la préservation des terres agricoles comme la densification des espaces bâtis. En effet, optimiser les constructions permet de réduire l'artificialisation et le mitage. Il est donc nécessaire de promouvoir cette pratique.

Le projet de stratégie pourrait intégrer une évolution des diagnostics agricoles des documents d'urbanisme afin qu'ils intègrent les apports de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique (stockage du carbone par les terres agricoles). Ceci permettrait de lutter contre l'artificialisation galopante.

- **Transport**

Dans le panel des solutions technologiquement très efficaces d'ici 2050, il est bien évidemment judicieux de mettre en avant les carburants faiblement carbonés, dès lors que sont ici visés ceux produits à partir de carbone fossile. Par contre il est utile de promouvoir le carbone « vert », renouvelable grâce à la photosynthèse dont les biocarburants à côté de la méthanisation.

- **Agriculture : état des lieux et enjeux carbone**

- Ces recommandations concernant l'Agriculture sont présentées sans étude d'impact socio-économique de la SNBC sur l'activité agricole. Nous avons demandé au début de notre contribution qu'elle soit effectuée. Sans elle il est problématique de pouvoir justifier des orientations et – même à titre indicatif – un budget carbone pour les 3 prochaines périodes à venir. C'est pourquoi en son absence nous recommandons une vision prudentielle.
- Le document décrit le contexte mondial, ses tensions, fragilités et opportunités. Il est important de préciser dans la Stratégie que la France a un grand rôle à jouer, pour saisir les « grandes opportunités pour les productions agricoles tirées par des perspectives de demandes alimentaires et non alimentaires en forte hausse » dans le monde. Cette dimension n'apparaît pas dans le document présenté : les attentes ne dépassent pas le seul cadre franco-français et ses 70 millions d'habitants d'ici 2050.
- A propos des « fuites de carbone ».

La consommation alimentaire des français et les émissions de GES du secteur agricole français n'évoluent pas de manière linéaire. En effet, les émissions liées à l'alimentation s'analysent en tenant compte des impacts croisés entre comportements alimentaires, productivité et efficacité des filières agricoles et agroalimentaires, et de la balance import/export des produits agricoles.

De plus, il est important de souligner que dans un secteur très concurrentiel, les risques de fuites de carbone sont importants : si des mesures d'atténuation de gaz à effet de serre venaient à dégrader la compétitivité des exploitations, il y aurait un risque de délocalisation de la production. Il peut alors en résulter un effet opposé à celui recherché, puisque la production délocalisée peut engendrer plus d'émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

La réduction de la dépendance aux importations de l'alimentation animale fait partie des objectifs prioritaires.

• Agriculture : Stratégie

- A propos de l'orientation des systèmes de production agricole vers l'agro-écologie.
La thématique de l'agro-écologie n'a de pertinence et de sens que si elle s'insère dans une logique de triple performance avec la compétitivité économique, l'appréhension du social et la prise en compte de la protection environnementale et sanitaire. A ce stade, il n'est pas aisé de fixer, dans le détail, un si grand nombre d'objectifs chiffrés, et sans analyse cout/bénéfice.

La mise en œuvre des leviers proposés doit tenir compte des capacités économiques des agriculteurs, de la rentabilité des orientations proposées, des innovations disponibles. Par exemple :

- Le développement souhaitable des légumineuses est conditionné à l'effacement des verrous techniques et économiques.
- La limitation de la perte des prairies permanentes est liée à la rentabilité des systèmes d'élevage bovins (lait et viande). Or toutes les politiques qui contraignent les agriculteurs à « sanctuariser » leurs prairies ont des effets inverses.
- La méthanisation permet de réduire fortement les émissions de GES et les consommations d'engrais minéraux. Le soutien au développement de la filière (tarifs, financement, procédures) est indispensable pour voir aboutir les projets d'unités de méthanisation agricole.
- Le passage à 25% de la SAU totale en agriculture biologique d'ici 2035 s'accompagnera t-elle d'une réelle création de valeurs tout en diminuant les GES ?

- Au lieu de viser un objectif théorique de baisse de 30 unités minérale d'azote/ha/an d'ici 2035, il vaut mieux garder un objectif d'efficience des intrants et d'optimisation du cycle de l'azote.

- L'innovation doit être au cœur de l'adaptation de notre agriculture au changement climatique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. C'est un investissement d'avenir. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'agroéquipement, de la robotique, du numérique, de la génétique, de la protection des plantes, de l'économie circulaire, etc. L'interopérabilité des données, les outils d'aide à la décision sont des enjeux considérables pour les agriculteurs. Une mobilisation pluridisciplinaire et mieux intégrée de tous les acteurs (établissements publics et entreprises privées, enseignement, pôle de compétitivité, instituts techniques, etc.) est indispensable pour répondre aux exigences de la multi performance : économique, sanitaire, environnementale et sociale.

- Le développement de la stratégie bio-économie

Le scénario prévoit un développement renforcé de la bio-économie qui doit permettre la substitution de ressources fossiles par les valorisations « matière » et énergétique de la biomasse.

A nos yeux, le secteur agricole est appelé à approvisionner de nouvelles filières, telles que celles de l'énergie des biomatériaux et de la chimie verte. Notre ambition est de mobiliser et de valoriser au mieux les bio-ressources issues de la production agricole : amidon, sucre, huile, cellulose, résidus, co- produits... L'agriculture est au cœur de l'économie circulaire.

Il n'est pas acceptable de confiner les usages non alimentaires de la biomasse agricole pour certaines productions (intercalaires, résidus) et certaines terres (déprise, faible potentiel).

Sur les usages non alimentaires de la biomasse carbone, la SNBC prend à plusieurs reprises des positions assez dogmatiques qui tranchent nettement avec une vision multifonctionnelle de la bio économie. La SNBC ne doit pas présenter une vision d'exclusivité des usages.

Le développement de la production de l'énergie solaire sur les bâtiments agricole doit être encouragée, et parallèlement bridée la consommation d'espaces agricoles à cette fin.

- « La garantie de la gestion durable des terres »

Pour les espaces agricoles en déprise, il s'agit de déployer des modes de valorisation innovants et des synergies permettant une gestion durable des ressources et optimisant le potentiel de production pour des usages multiples (alimentation, matériaux, énergies, chimie).

- Anticiper les effets croisés avec d'autres secteurs

Nous pensons que les terres agricoles doivent garder leur vocation multiple : la production d'alimentation en premier lieu, l'énergie, de biomatériaux et de chimie verte. La priorité est donnée à l'alimentation. L'artificialisation – galopante en France et dans le monde – est irréversible. Un urbanisme mal maîtrisé, un étalement urbain lancinant, des infrastructures d'espaces de commerces et des grands équipements qui s'épanchent de façon parfois laxiste et non justifiée : tout concourt à ce que la terre agricole, bien rare et irremplaçable, voit ses surfaces reculer.

Le conflit d'usage des terres est bien celui entre le béton et le bitume d'une part et leur vocation naturelle et agricole d'autre part. Après des dizaines d'années d'artificialisation, l'heure est venue de protéger le potentiel de production, de nature, et de stockage de carbone que représentent les terres agricoles. L'objectif de réduction de l'artificialisation de 80% à échéance 2035, permettra en outre de mieux maîtriser les niveaux d'intensification sur les terres en production.

La diversité des produits « tirés » du sol – la biomasse – est ancienne, depuis l'alimentation jusqu'à l'énergie, en passant par les biomatériaux, la chimie verte. Elle ne représente pas un conflit d'usage, mais une complémentarité des besoins. Ces divers besoins peuvent être remplis en même temps (la même année) ou au cours de l'assolement.

La nature et la quantité des besoins évoluent dans le temps sans que le sol agricole soit menacé dans son existence, comme le fait l'artificialisation. Les terres restent des puits de carbone et des producteurs de biomasse, par nature renouvelables, dès lors qu'elles ne sont pas artificialisées pour d'autres usages extra agricoles...

- **Agriculture : articulation avec les politiques et plans sectoriels**

Une nouvelle PAC sera mise en œuvre en 2020. Dans la mesure où les produits agricoles sont désormais complètement intégrés dans un vaste marché européen, il est légitime que soient fixées des règles communes sur un marché unifié afin de ne pas créer de distorsions de concurrence réglementaires entre les Etats membres. Il n'est pas possible de préempter sur ce que sera la nouvelle PAC décidée par les 28 Etats membres. La « nécessité d'aller plus loin pour atteindre les objectifs » devra être étudiée notamment dans ce contexte.

Plusieurs dispositions de la SNBC influent notamment la position en France sur des politiques définies au niveau européen et qui répondent à d'autres enjeux que l'atténuation de l'effet de serre. Par exemple, le seuil maximal de retournement des prairies permanentes est défini à 5% pour la période 2014 – 2020. La SNBC prévoit, elle, un objectif indicatif équivalent au seuil d'alerte de 1,5% à l'horizon 2028.

- **Agriculture : suivi et évaluation des indicateurs**

Nous considérons qu'il faut revoir avec les organisations agricoles la pertinence des indicateurs à mettre en place ou à affiner. Dans la mesure où l'agriculture fait l'objet d'une politique européenne commune, il est important que les indicateurs mis en place puissent servir à des comparaisons entre Etats membres.

- **Forêt – bois – biomasse**

La notion de biomasse concerne non seulement la forêt et le bois, mais aussi l'agriculture. Un chapitre biomasse devrait être créé en « recommandation transversale ».

Si les produits agricoles ont pour vocation première l'alimentation, ils peuvent être aussi être utilisés pour les biomatériaux, des énergies renouvelables et de chimie verte. Tous ces produits biosourcés ainsi que les résidus et les coproduits, peuvent être substitués à des matériaux et énergies issues des ressources fossiles et fortement émettrices de GES.

- **Suivi de la mise en œuvre de la stratégie**

La déclinaison pour l'agriculture de la Stratégie dans les budgets carbone suscite nos interrogations.

- Nous observons que la baisse demandée pour le 1^{er} budget (2015-2018) est aussi importante que celle constatée de 1990 à 2013. Cette trajectoire d'atténuation pour le secteur agricole appelle des explications.

- Nous n'avons eu aucune explication pour comprendre comment les chiffres proposés ont été établis à partir des travaux de prospective.
- Les potentiels de réchauffement global (PRG) des différents GES ont évolué en 2013, ce qui n'est pas expliqué dans le document.

Par ailleurs, nous sommes opposés à une distinction par type de gaz (N₂O, CH₄) qui ne figure pas dans les lignes communautaires.



STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE

Papier de Position de FBF-FBIE

1 - Lecture synthétique de la SNBC (*)

(*) document de 200 pages d'où sont extraits ici les passages présentant le plus d'intérêts pour la filière forêt-bois.

La SNBC précise qu'une « économie bas-carbone, ce sont :

- Des **économies d'énergie** dans tous les secteurs ;
- Le développement des **énergies renouvelables** ;
- Un virage vers la **bio-économie** (valorisation du bois et des résidus agricoles)
- Une amplification de l'**économie circulaire** (éco-conception, recyclage, réemploi).

Forts de ces constats, les grands objectifs de la SNBC pour la filière forêt-bois sont :

Pour le secteur de la forêt-bois et de la biomasse

Stocker ou préserver le carbone dans les sols et la biomasse et renforcer les effets de substitution.

On parle également de **Promouvoir une augmentation très sensible de bois prélevé** pour favoriser des produits bio-sourcés en assurant un suivi attentif de la durabilité des filières concernées et des impacts sur la biodiversité.

Il est mis l'accent sur les risques de conflits d'usage, notamment pour l'agriculture qui doit rester avant tout fournisseur de produits alimentaires (avant l'énergie, le matériau, la chimie).

Pour la forêt, la multifonctionnalité est mise en avant mais également la nécessité d'accroître **notamment la valeur ajoutée des différents usages correspondants**, (autrement dit, tout service rendu doit être valorisé, cela semble ouvrir la porte à la rémunération des aménités sylvicoles).

A noter aussi les assertions suivantes :

- **Une demande du marché quintuplé en produits bio-sourcés** (et notamment en produits bois), **et une structuration de la filière permettant de la satisfaire** ; ceci suppose une action de long terme, déjà engagée et à renforcer substantiellement, des pouvoirs publics et des professions, en faveur de la substitution matériau, qui représente le plus fort gisement de valeur ajoutée (actions sur les investisseurs, les prescripteurs, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, la R&D, la réglementation, la performance environnementale, etc...).
- **Une sylviculture plus dynamique et un renouvellement régulier de la ressource forestière** (remise en gestion des friches, conversion de taillis, et notamment des taillis pauvres, avec si besoin transformation des essences...),
- **Le regroupement de la petite propriété forestière** ou a minima de sa gestion,
- **Un cadre fiscal incitatif** à une gestion dynamique et durable de la ressource,

- **Un usage efficient des ressources bio-sourcées par l'industrie, la construction, l'ameublement, l'emballage, les filières énergétiques,**
- **Un suivi très attentif de la durabilité des filières concernées** et notamment des impacts sur la biodiversité, ainsi que sur les sols, l'air, l'eau, les paysages. Une haute qualité environnementale doit être recherchée dans tous les projets de dynamisation de la mobilisation de la ressource,
- **Un suivi renforcé et partagé des flux** de matière et des données économiques,
- **L'amélioration des connaissances concernant la valorisation**, y compris énergétique, de la biomasse.

Pour le secteur du bâtiment

- Mise en œuvre des réglementations 2012 ainsi qu'**une future réglementation basée sur l'analyse en cycle de vie des impacts environnementaux pour les bâtiments neufs**. *Il est clairement indiqué qu'il faut développer le bois dans la construction pour baisser l'intensité carbone de la construction.*

Pour le secteur industriel

- Favoriser l'économie circulaire (réutilisation, recyclage, récupération d'énergie) et **l'utilisation de matériaux moins émetteurs en gaz à effet de serre, par exemple bio-sourcés.**

Pour le secteur énergétique

- **Développer les énergies renouvelables et éviter notamment les investissements dans de nouveaux moyens thermiques** qui y seraient contraires à moyen terme.

2 – Position de la filière sur la SNBC

La filière forêt-bois (FBF-FBIE) avait remis le 01/04/2015 un document de position sur les sujets de la SNBC et PPE.

La SNBC vient d'être publié (voir synthèse en point 1) mais nous n'avons, pour le moment, pas reçu les hypothèses (chiffrées) sous-jacentes qui ont servies à construire la SNBC et des budgets carbone (émissions de CO₂ à 15 ans par périodes quinquennales).

Si la SNBC a repris la plupart des propositions du PP de la filière **demeurent des points à préciser** :

- Mesure 424 : adapter les ICPE de combustion thermique pour valoriser énergiquement les produits bois en fin de vie en France
- Mesure 431 : donner un vrai signal prix à la production bois en France
- Mesure 433 : explorer nos mesures de financements innovants (bonus/malus, création CSPE de la chaleur, ...)
- Mesure 441 : associer plus complètement la filière dans la fixation d'objectifs réalistes (PPE) et les mesures d'accompagnement

D'une façon plus générale, la SNBC parle toujours des trois leviers pour réduire les émissions de CO₂ (efficacité énergétique, économie circulaire, énergie renouvelables) mais omet systématiquement de reconnaître le rôle de la séquestration carbone forestière dans la lutte contre le changement climatique (l'activation de l'effet pompe à CO₂ est pourtant déterminante à la fois pour absorber du CO₂ émis et pour procurer du bois aux différents usages cités). Ce qui est important c'est de mettre en avant la séquestration carbone (effet pompe) mais pas l'effet stockage en forêt qui risquerait de conduire à une mise sous cloche de la forêt. Il faut favoriser les effets substitution (matériaux et énergies) + le stockage dans les produits bois.

A ce stade, nous avons 2 interrogations majeures sur la SNBC :

- **La faisabilité des attentes imparties à la filière forêt-bois pour respecter la SNBC**

Nous avons écrit ce que la filière forêt-bois préconisait de façon réaliste en termes de mobilisation de bois, à savoir :

-> + 20 Mm³ de bois forestier d'ici 2030 (soit + 1,33 Mm³/an de bois forestier => à mettre en harmonie cependant avec le PNFB qui parle de + 0,75 Mm³/an ce qui n'est pas suffisant a priori ni cohérent avec les positions présentées depuis 2012 - projet forêt-bois pour la France, travaux de JL Peyron, ...) dont +15 Mm³ pour le BE et + 5 Mm³ de produits finis de BOBI d'ici 2030 (soit + 0,33 Mm³/an de sciages et panneaux)

-> +1 Mtep à partir des bois en fin de vie d'ici 2030 (soit + 0,20 Mm³/an utilisé énergiquement en France)

Or nous ne savons toujours pas ce que l'Etat attend de nous :

- leur scénario MS2 préconise entre + 20 et 44 Mm³ (soit entre + 1,1 et +2,4 Mm³/an) de mobilisation de bois forestier (mais en faisant l'impasse sur l'apport du bois en fin de vie ?). Donc notre proposition correspond à + 1,7 Mm³ /an équivalent bois forestier (1,33 Mm³/an de bois forestier + 0,33 Mm³/an de bois en fin de vie en équivalent bois forestier). Nous serions donc dans la moyenne de la fourchette du scénario MS2.
- dans la PPE (quel total BE, quelle répartition entre bois forestier et produits bois en fin de vie) et pour le bois matériau (volume de BOBI par type des produits)

C'est donc à l'Etat de définir où il place le curseur (objectifs PPE impartis au BE et impacts des mesures de la SNBC/LPTECV sur les volumes de BOBI dans la mesure où il est indiqué que la SNBC va quintuplé la demande en produits bio-sourcés !).

Sans précisions sur les demandes/impacts chiffrés sous-jacentes à la SNBC, comment la filière pourra évaluer leur faisabilité ?

- **Le financement des mesures d'accompagnement**

Il n'est pas mentionné comment l'Etat compte favoriser les matériaux/énergies/solutions à faibles empreintes carbone (réglementation, bonus/malus de la CCE, ...). Il n'est pas encore précisé quelles baisses des autres fiscalités et/ou mesures d'accompagnement et/ou de soutien seront mises en place grâce aux taxes levées par la hausse programmée de la CCE.

La filière a tout intérêt à rentrer dans une logique de bonus/malus calé sur l'empreinte carbone afin de favoriser massivement les solutions bois.

16 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT BOURGOGNE (FNE BOURGOGNE)

**** Forêt, sylviculture, carbone et bois énergie ****

Nos remarques concernent uniquement le § Forêt bois biomasse page 13.

Les préconisations concernant la gestion de la forêt vont à contre-sens du changement climatique.

L'espace forestier est le meilleur moyen d'atténuation des effets des dérèglements climatiques en étant notre principal stockeur et recycleur de carbone, dont près de la moitié dans le sol (REFORA "Carbone forestier en mouvements" 2015).

De très nombreux rapports (ONERC, UICN, INRA, Revue forestière française etc, etc) établissent très clairement que seul un écosystème forestier équilibré est capable d'assumer cette fonction. Produire plus avec plus de biodiversité est une équation impossible. Produire plus conduit dans un premier temps à la sur-exploitation (d'autant plus que la forêt souffre et souffrira des dérèglements climatiques) et dans un deuxième temps à une intensification, voire une industrialisation de la sylviculture qui conduiront irrémédiablement à l'ultra-simplification de l'écosystème forestier, puis à sa disparition, le sol devenant un support stérile, sans vie organique, dépendant des interventions humaines néfastes pour l'environnement (plantations par régénération artificielle à rotation, engrais, phytosanitaires...).

La forêt française ne progresse plus, elle n'est pas sous-exploitée, comme le reconnaît le rapporteur monsieur Jean-Yves Caullet dans son rapport remis au gouvernement en 2012. Le mythe du carbone circulant (plantation à rotation, jeunes arbres qui stockeraient en compensation de la biomasse prélevée, ce qui n'est rien d'autre qu'une dette carbone) est dépassé. Il falsifie les données et les prises de décisions. Les études convergent toutes vers les mêmes constatations : seule la forêt ancienne, autochtone (c'est à dire en synergie avec son sol), diversifiée autant dans les essences que dans les âges, exploitée sur un cycle long (qui ne fait pas l'impasse sur la sénescence non rentable économiquement) est capable de stocker et recycler le carbone de façon optimale. Les enjeux carbone (et qualité de l'eau) dépassent à eux seuls ceux de la production de bois (voir notamment rapports du CESE, de l'ONERC etc) et la priorité devra être donnée aux uns OU aux autres.

La biomasse bois n'est pas à carbone neutre, loin s'en faut. Cette énergie est même plus émettrice et polluante que le charbon selon plusieurs rapports scientifiques anglo-saxons (américains et anglais) basés sur l'étude des données de centrales en activité (seules les petites unités de production de chaleur distribuée localement ET consommant une ressource responsable de proximité, peuvent s'inscrire dans la transition énergétique).

La "mise en culture de bois énergie" de terres agricoles dites "en déprise" (du fait du modèle industriel de l'élevage qui chasse les éleveurs des campagnes) va conduire à la disparition des dernières prairies naturelles (non labourables) des espaces semi-montagneux, montagneux ou humides, qui sont tous des espaces non seulement de grande biodiversité mais aussi des espaces dont le sol stocke et recycle le carbone de façon optimale.

A l'heure des choix, il est urgent de prendre en considération toutes les données scientifiques disponibles et non pas seulement celles qui cautionnent le développement économique de court terme. La forêt n'est pas inépuisable, et la plantation n'est qu'une culture intensive d'arbres qui n'assumera ni les mêmes fonctions ni l'équivalent de stockage du carbone intrinsèque à la forêt ancienne et autochtone. La vraie forêt.

17 Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés (GIMELEC)

** Consultation publique : Projet de stratégie nationale bas-carbone et de budgets carbone
- Contribution du Gimélec **

1. La transition vers une économie bas-carbone en quelques mots

1.a Les objectifs. Qu'est-ce pour vous que la transition vers une économie bas-carbone ?

La transition vers une économie bas-carbone repose sur une réduction très importante des consommations énergétiques dans l'ensemble des secteurs de l'économie (bâtiments, industrie, transports, etc.) combinée au développement des énergies renouvelables. Ceci implique une plus grande flexibilité du système électrique : effacements de consommation lors des pointes carbonées, adaptation de la demande aux pics de production des énergies renouvelables intermittentes.

1.b La clarté. Les documents mis en consultation vous ont-ils permis de facilement : * identifier les priorités retenues? Oui.

Le Gimélec salue l'adoption d'objectifs ambitieux de réduction des émissions nationales à moyen et long terme ainsi que l'inclusion d'objectifs de politique industrielle dans la stratégie nationale bas-carbone (leadership de la France dans les technologies de maîtrise des consommations énergétiques et de substitution des énergies fossiles).

Le Gimélec regrette cependant le manque d'articulation avec d'autres initiatives en cours au niveau national :

- Ainsi, dans le secteur de l'industrie, les technologies de l'industrie du futur, qui visent une meilleure efficacité du processus de production, impliquent une réduction des pertes de matière et d'énergie (modélisation des produits et de la ligne de production, impression 3D, etc.). En raison de contraintes de financement, les investissements d'efficacité énergétique de l'industrie seront largement « embarqués » dans le cadre de projets de rénovation globaux de l'outil industriel. Il importe dès lors d'articuler la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) avec le Plan Industrie du Futur, qui vise la modernisation de l'outil industriel français et comprend un volet efficacité énergétique et économie de matières. En plus de la focalisation habituelle sur les industries énérgo-intensives, le Gimélec souhaite insister sur l'importance du gisement d'économies d'énergie chez les PME, qui constitue également pour elle un important enjeu de compétitivité.

- Dans le secteur de la production d'électricité, il importe de mettre en cohérence les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone tendant à limiter l'investissement dans les centrales thermiques fossiles avec la mise en place en France d'un mécanisme de capacité qui rémunérera la disponibilité des centrales de pointe. Ce mécanisme permettra à des centrales non rentables de demeurer sur le marché, voire incitera l'investissement dans de nouvelles centrales thermiques alors qu'il est préférable, du point de vue des émissions de gaz à effet de serre, d'encourager les effacements, le stockage et les interconnexions pour répondre au problème des pointes de demande.

A cet égard, le Gimélec rappelle que les mécanismes de capacité de onze Etats-membres - dont la France - font actuellement l'objet d'une enquête de la Commission européenne au titre des aides d'Etat.

Le Gimélec souhaite donc que ces éléments soient pris en compte dans les programmes d'actions qui déclineront rapidement la SNBC dans chacun des secteurs.

Le Gimélec s'étonne enfin de l'absence de référence à la stratégie européenne pour l'Union de l'énergie, dont les objectifs recoupent partiellement ceux de la stratégie nationale bas-carbone.

*** comprendre la logique et l'intérêt des budgets carbone ?** Oui.

2. Les conditions de réussite de cette transition ?

2.a Y-a-t-il, selon vous, des axes stratégiques à ajouter ou à renforcer dans la stratégie nationale bas-carbone ?

L'approche retenue pour parvenir aux objectifs d'économie d'énergie dans le bâtiment est réductrice et ne saurait se limiter à des actions de rénovation de l'enveloppe des bâtiments et d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements (chauffage, eau chaude, électroménager, etc.) et les comportements des occupants. Les technologies de gestion active ont en effet démontré un meilleur rapport coût efficacité et des temps de retour sur investissement plus courts en rénovation (<http://www.gimelec.fr/Publications-...>). Des dispositions en faveur de la gestion active des consommations des bâtiments constituent donc un axe de progrès pour les futures réglementations thermiques.

Les prochaines exigences réglementaires de construction des bâtiments neufs devront tenir compte de l'intégration des bâtiments (et des installations de production d'énergie renouvelable qui y sont intégrées) au sein d'un territoire plus large. Ainsi, un bâtiment doit être capable d'adapter sa consommation à la disponibilité des ressources locales en énergie, de sorte à limiter les appels de puissance sur le réseau : consommer, stocker ou mutualiser lorsque la production renouvelable locale est importante et réduire sa consommation ou consommer l'énergie stockée quand elle l'est moins.

A cet égard, le Gimélec rappelle l'importance de la décision du CoRDIS, organe de règlement des différends de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui a estimé le 6 mai 2015 (Valsophia c/ ERDF) qu'aucun texte n'imposait le raccordement direct d'un projet immobilier à énergie positive au réseau public de distribution.

Par ailleurs, la SNBC n'insiste pas suffisamment sur les bénéfices attendus pour le consommateur. Le Gimélec appelle à une meilleure cohérence avec les initiatives de la Commission européenne (Communication « Delivering a New Deal for Energy Consumers » du 15 juillet 2015), qui centre davantage la réflexion sur les utilisateurs finaux afin de leur faire prendre conscience des opportunités liées à la transition énergétique et à la libéralisation des marchés de l'énergie : <https://ec.europa.eu/energy/en/news...>

2.b Quels instruments seraient selon vous nécessaires pour accompagner le dispositif de stratégie et de budgets carbone ?

Dans le prolongement des réflexions de la Commission européenne sur la refonte du marché de l'énergie (New energy market design), le Gimélec souhaite que la France privilégie l'utilisation de signaux-prix, comme la tarification horo-saisonnalisée, pour décarboner son système énergétique.

3. Prise en compte et suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des budgets carbone

3.a Avez-vous des suggestions pour faciliter la prise en compte du document par les collectivités territoriales et les plans sectoriels ?

Il importe d'éviter toute approche descendante à l'égard des collectivités territoriales et de privilégier la co-construction. Plus largement, les outils de pilotage de la transition

énergétique doivent être régionalisés et la SNBC doit pouvoir s'articuler entre les Régions et le sectoriel. Exemple pour le bâtiment tertiaire : grand tertiaire, hypermarché, commerce de détail, autres.

3.b Selon vous, quels sont les points qu'il conviendra que le comité d'experts étudie avec plus d'attention lorsqu'il analysera en 2018 la mise en œuvre de la stratégie bas-carbone ? Voir points développés au 1.b. et 2.a.

4. Mieux vous connaître

4.a Répondez-vous à titre individuel ou au titre d'une organisation (préciser laquelle) ?

Cette réponse est formulée par le Gimélec. Syndicat professionnel, le Gimélec fédère 200 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie, des Data Centers et des infrastructures. Les entreprises du Gimélec emploient 68 000 personnes en France où elles génèrent un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros dont 59% à l'export. 4.b Parmi les documents soumis à cette consultation, auxquels avez-vous porté plus d'attention (préciser les § le cas échéant) ?



**Projet de Stratégie Nationale Bas Carbone
Remarques d'Humanité et Biodiversité sur la version soumise à consultation du
CNTE le 31 juillet.
Le 18 septembre 2015**

En préalable Humanité et Biodiversité tient à souligner que la SNBC étant présentée comme prescriptive pour l'Etat et les EP, elle aurait dû être considérée comme un plan ou un programme relevant de la directive 2001/42 (qui s'applique d'après son texte même aux documents fixant les règles applicables ensuite aux projets). Cela aurait conduit à présenter un rapport d'évaluation environnementale structuré selon les règles de la Directive, donc à préciser en particulier les impacts positifs ou négatifs de la SNBC sur la biodiversité (et les autres enjeux environnementaux). Cela aurait également conduit à ce qu'elle fasse l'objet d'un avis de l'AE. L'ensemble aurait alors pu être mis en concertation, permettant donc tout à la fois d'améliorer le dispositif sur le fond, grâce à l'analyse des autres enjeux environnementaux, mais aussi la qualité du dialogue environnemental (ce qui n'enlève rien à l'intérêt du groupe de travail préparatoire) et de l'information du public qui aurait eu plus d'éléments pour donner son avis. Pour illustrer cet apport qu'aurait constitué l'évaluation environnementale au sens de la directive voir l'encart en fin de ce document.

Sur le contenu du document (version résumée pour les décideurs) lui-même

Remarques générales et partie introductive du document

D'une manière générale, le lien est insuffisamment fait avec la biodiversité, à la fois parce que la biodiversité, par son rôle dans le stockage de carbone, est évidemment une pièce essentielle pour la réussite d'une stratégie bas carbone mais aussi parce qu'une stratégie bas carbone se doit, à minima de n'être pas contreproductive pour la biodiversité (pas de pression supplémentaire sur cette dernière) et mieux elle doit être cohérente avec les enjeux de la biodiversité notamment via les objectifs que fixent la SNB en référence aux engagements internationaux de la France à la CDB.

Concrètement, cela signifie que dans la partie introductive doivent être ajoutées la contribution de la biodiversité à la réussite d'une politique bas carbone et la nécessité que la SNBC soit cohérente avec la SNB et la CDB (par exemple tenir l'objectif de restauration de 15% des écosystèmes dégradés à l'horizon 2020, c'est améliorer le rôle de « pompe à carbone » des milieux naturels).

Nous déplorons également le peu de développement consacré à l'outil fiscal en complément incontournable de ce que préconise la Stratégie en matière de réorientation des investissements. Les trois pistes principales évoquées, à savoir : instruments de fléchage vers l'économie verte, détermination de l'empreinte carbone des actifs et de « métriques » carbone, ou encore apport de l'ISR et du reporting extra-financier, sont

certaines fondamentales, mais il aurait été tout aussi opportun de rappeler les perspectives ouvertes par le rapport de l'ex-CAS sur la suppression des financements néfastes à la biodiversité (octobre 2011), qui contenait également des mesures dédiées à la lutte contre les rejets de GES. Par ailleurs, et dans un autre ordre d'idées, il aurait été utile de donner plus de visibilité au rôle de l'épargne réglementée, au regard notamment des conclusions de la Conférence bancaire et financière de juin 2014.

Par ailleurs il est dommage que le résumé pour décideurs omette à plusieurs reprises les actions chiffrées (c'est par exemple le cas pour le secteur agricole), ce qui nuit à la visibilité des objectifs.

Enfin, page 3, écrire que depuis les années 70 la France est engagée dans une politique de décarbonation du mix énergétique est un peu abusif, c'est le choix du nucléaire qui est ici évoqué, ce choix correspondait à l'époque à des objectifs d'indépendance énergétique et non des objectifs de décarbonation du mix énergétique.

Partie recommandations transversales

Pages 7 et 8 sur l'investissement

Pourquoi pas de références plus explicites aux travaux engagés sur le label ISR ?

La référence faite au verdissement de l'utilisation des fonds liés au livret DD est un exemple concret ou une référence explicite aux enjeux de biodiversité serait utile car là implicitement le message envoyé est « verdissement de l'utilisation des fonds = financement de la transition énergétique », ce qui est réducteur.

La partie consacrée à l'aide au développement est un autre exemple d'oublis des enjeux biodiversité (on parle de la « part climat », pas de la « part biodiversité » or les choix sont là essentiels y compris pour les conséquences sur notre empreinte carbone que par ailleurs on dit, dès la page 4, ne pas vouloir externaliser...)

Page 8

Le passage sur l'importance des clauses environnementales dans les appels d'offres publics est réducteur du fait des seuls exemples cités. On pourrait pour donner plus de corps à la chose, souligner la nécessité que les appels d'offre du Grand Paris devront viser cette exemplarité, cela permet d'illustrer avec une opération majeure et de faire le lien avec tous les enjeux environnementaux.

Page 9

Figure enfin ici l'enjeu de consommation des espaces naturels (et agricoles). Cependant, mis à part un rappel de l'importance de lutter contre l'artificialisation et l'évocation de potentiels apports de la nature en ville : aucune action concrète n'est proposée. Il faudrait afficher la volonté d'avoir des objectifs chiffrés et qualitatifs de développement de la nature en ville dans les grandes agglomérations françaises via des mesures innovantes (réduction de la surface des parkings et réforme de l'urbanisme commercial, développement de l'utilisation du coefficient de biotope par surface, développement des toitures végétalisées des magasins en zones commerciales, ...). Par ailleurs, tout le paragraphe se concentre sur l'artificialisation et la gestion des conflits d'usage mais l'impact des pratiques agricoles sur le fonctionnement des sols est peu évoqué, ce qui est dommage au regard de l'importance des sols pour le stockage du carbone.

Page 10

Il faudrait ajouter à côté de la volonté de leadership dans les « technologies de maîtrise de la consommation et des émissions et de substitutions aux combustibles fossiles », celle de vouloir développer la recherche et la connaissance sur le rôle des écosystème en matière d'atténuation.

Partie recommandations sectorielles

Transports

Nous déplorons l'absence de référence aux enjeux liées aux investissements nouveaux (routes, LGV, aéroport NDDL, etc.). Rappelons pour mémoire que dans tous les grands projets transports vus à l'AE nationale depuis 2009 le calcul d'impact sur les émissions de GES "toutes choses égales par ailleurs", a montré qu'on était toujours à peu près à 0% de variations, et jamais aux -75% du facteur 4. La question de la gestion des infrastructures et des biais qu'elle introduit dans la répartition modale aurait pu aussi être évoquée: par exemple si le car est moins cher, c'est (aussi) parce qu'il ne paye pas le coût d'investissement et d'entretien des routes (hors péage autoroutier) et des gares, contrairement au train.

Agriculture

L'objectif de préservation de la biodiversité est cité mais aucune action concrète n'est développé pour sa prise en compte. Par ailleurs, même si nous saluons le rappel des objectifs chiffrés du projet agro-écologique favorable à la cohérence entre deux politiques publiques, nous regrettons l'absence d'actions concrètes sur les pratiques affectant la qualité des sols ainsi que sur celles responsables des émissions (utilisation d'intrants...). Le secteur agricole représente une part non négligeable des émissions de GES au niveau français, il faut que les efforts mis en place soient à la hauteur de la responsabilité du secteur dans ces émissions provoquant le réchauffement climatique.

Forêt

Dans la partie consacrée à la forêt et au bois énergie, est fixé un objectif d'accroissement du volume en bois prélevé annuellement et un encouragement au « regroupement de la petite propriété forestière ou a minima de sa gestion, assurant son renouvellement régulier ». Cet objectif généralisé sans nuance de renouvellement de ces forêts et de développement de son exploitation pose problème. En effet, il est nécessaire de prendre en considération les taux de prélèvement des régions, très disparates et de développer le bois énergie de façon raisonnable et maîtrisée (avec une gestion durable de la ressource). Par ailleurs, n'oublions pas l'importance de maintenir la gestion patrimoniale existante de la forêt française. En effet, beaucoup de parcelles privées sont en libre évolution et permettent d'avoir des forêts matures qui jouent un rôle important pour la biodiversité mais aussi pour le stockage du carbone, sans parler de leur caractère résilient face aux perturbations à venir provoquées par le changement climatique.

Oui l'objectif d'augmentation significative du volume de bois récolté peut constituer une opportunité pour développer la bioéconomie de manière exemplaire, mais à la stricte condition que les impacts sur la biodiversité soient maîtrisés et que les autres services apportés par la forêt soient assurés.

Par ailleurs, nous saluons l'identification de l'enjeu du déboisement en Guyane page 74, avec la volonté de « mieux raisonner les défrichements autorisés et à maintenir un haut niveau de police des défrichements illicites (orpillage clandestin, agriculture et urbanisation) », mais il faudrait aller plus loin. En effet, la biodiversité amazonienne n'est pas vraiment évoquée et les services fournis par cette forêt, mis à part les emplois produits par son exploitation, sont à peine effleurés. Pourtant, la forêt guyanaise correspond à près de 35% de la forêt française et constitue un des principaux puits de carbone de la France, d'où le besoin de mieux la préserver. Enfin, n'oublions pas non plus

les autres forêts ultra-marines dont les rôles, notamment de protection contre les aléas climatiques pour les populations locales insulaires, ne sont plus à démontrer.

Complément illustrant l'intérêt qu'aurait eu une évaluation environnementale (au sens de la directive 2001/42)

Sur les aspects liées aux enjeux environnementaux

□ Les pages 119 à 124 sur les enjeux environnementaux si elles pointent les sujets ne sont en rien une évaluation environnementale des effets de la SNBC.

Exemples :

- « *Le changement de composition et de structure des massifs forestiers peut constituer une opportunité comme une pression potentielle selon la manière dont il est articulé avec les problématiques de préservation de la biodiversité (notamment de la diversité des habitats) et des paysages.* »

C'est tout à fait vrai mais justement vers quoi mène, tend, la SNBC ? C'est cela que doit dire une évaluation environnementale.

- A propos des taillis à courte rotation, il est dit que "*Le recours éventuel aux végétaux invasifs appellerait des études préalables spécifiques et des suivis adaptés.*"

Certes, mais la SNBC pourrait aller un peu loin en terme de préconisation. Dans ces deux cas (il y en a d'autres) le document ne livre en fait aucune information réelle sur les conséquences de la SNBC.

□ Et dans le même temps pas une ligne sur le fait que le développement de l'éolien et du photovoltaïque va conduire à modifier significativement les réseaux RTE et ERDF (c'est déjà lancé, pour l'éolien off shore), ce qui aura forcément des impacts sur la biodiversité: où? quand? comment? On ne sait pas.

Sur les aspects dialogue environnemental et information du public

A titre d'autre exemple d'insuffisante information du public, l'annexe sur l'utilisation des terres, p 177 et suivantes, est révélatrice en ce qui concerne le sujet, très important pour les émissions de GES, des prairies permanentes. En effet:

- il est dit (p 177) que "*La ventilation du territoire agricole entre terres arables (63 %), superficies toujours en herbe (33 %) et cultures permanentes (4 %) reste à peu près stable – les surfaces toujours en herbe diminuant toutefois tendanciellement : elles représentaient ainsi 37,3 % de la SAU en 1990, contre seulement 33,3 % en 1990 (il faut sûrement lire ici 2010 et pas 1990).*" Il n'est pas dit que cette baisse qui semble présentée comme anecdotique représente tout de même à peu près 1 million d'hectares, en 20 ans, et rien n'est dit sur ses conséquences en émissions de GES, sûrement significatives dans le total.

- le graphique de la p 184 (fig 2) sur les émissions ne permet pas de comprendre pourquoi, malgré cette tendance à la baisse, l'effet "puits" des prairies semble avoir augmenté nettement de 1990 à 2000, puis être revenu au niveau initial, mais pas plus bas, en 2010 (on ne comprend pas non plus, et rien n'est dit pour l'expliquer, pourquoi l'année de sécheresse 2003 ne se traduit par aucun effet sur la courbe "forêt", contrairement aux résultats d'études menées à ce sujet: si c'est un effet de méthode forfaitaire de calcul, il faudrait l'expliquer)

- enfin et surtout, après avoir redit que l'effet des prairies est important, on annonce p 191 pour les prairies, comme un "scénario" (hypothèse en chambre? programme politique? ce n'est pas pareil...) une limitation de la perte à 490 000 ha de 2010 à 2035 (donc deux fois moins qu'actuellement en rythme annuel) sans rien dire sur les moyens ni sur les effets. Comment le public peut-il s'y retrouver ?

On voit bien à travers ces exemples qu'une évaluation environnementale aurait conforté la SNBC, là est bien notre propos.

L'évaluation environnementale n'est pas une contrainte juridique venue de Bruxelles, mais un outil de démocratie participative et de concrétisation d'une stratégie de développement durable. Dans une période « bousculée » l'évaluation environnementale doit permettre de mieux comprendre l'avenir de notre planète et de notre pays. Sans de réelles évaluations, les problèmes de l'urgence l'emporteront toujours.

19 **UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES**

N'A PAS SOUHAITE QUE SON AVIS SOIT PUBLIC.

** Stratégie nationale bas carbone, la fertilisation azotée un atout pour l'agriculture **

En application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, le Ministère de l'écologie met en consultation publique le projet de décret fixant les objectifs de diminution des émissions françaises de gaz à effet de serre GES d'ici 2028.

L'article R. 222-1-A, alinéa III inclut l'usage des terres et la foresterie dans le périmètre de comptabilisation des gaz à effet de serre.

La phrase commençant par « A partir de la période 2029-2033 » doit être complétée par « les émissions et la fixation de carbone organique associées à l'usage des terres sont incluses dans le périmètre retenu ».

La comptabilisation des modifications du stock carbone dans les sols est en expérimentation dans les inventaires nationaux au niveau européen. Il serait opportun d'avancer la date de son inclusion dans les inventaires dans les négociations internationales à venir. En effet la photosynthèse dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt apporte une solution pour stocker du carbone dans les sols.

La réduction des émissions de GES du secteur agricole doit être conciliable avec les enjeux particuliers rappelés dans la stratégie bas carbone. L'agriculture doit être pensée « dans un contexte mondial » : « forte hausse des demandes alimentaires et non-alimentaires, interdépendance des systèmes alimentaires de la planète, soutien de la bioéconomie par la production de ressources renouvelables, risques de délocalisation de la production et de fuites de carbone importants ».

Pour atteindre tous ces objectifs, il sera nécessaire :

- 1) D'augmenter la productivité végétale par hectare en poursuivant les progrès apportés par la fertilisation raisonnée et l'agriculture de précision
- 2) De produire en Europe des engrais azotés minéraux plus efficaces émettant moins de gaz à effet de serre et d'instituer une compensation carbone aux frontières de l'UE face à l'importation d'urée et de solution azotée et au risque de délocalisation de l'industrie qui constituerait une « fuite de carbone » négative à l'échelle mondiale.
- 3) D'optimiser la fertilisation azotée quel que soit l'origine de l'azote, organique ou minérale ou encore fixation par les légumineuses et de le mesurer par un indicateur de quantité produite ou d'azote transformé en protéines par kg d'azote apporté.
- 4) D'améliorer l'efficacité de l'azote d'origine organique dont les ressources sont limitées :
 - Les effluents d'élevage sont déjà épandus sur les sols agricoles,
 - L'effectif de bovins est en diminution constante, il produit 75% de l'azote organique
 - La méthanisation réduit la perte d'ammoniac au stockage mais nécessite un matériel adapté pour ne pas perdre l'azote à l'épandage,
 - Les engrais minéraux azotés sont indispensables pour atteindre les objectifs assignés à l'agriculture par la stratégie bas-carbone : sécurité alimentaire, produits bio-sourcés renouvelables et augmentation du stock carbone dans les sols.

21 UNION DES INDUSTRIES UTILISATRICES D'ÉNERGIE (UNIDEN)

** Contribution de l'UNIDEN à la consultation sur la Stratégie Nationale Bas Carbone **

1. La transition vers une économie bas-carbone en quelques mots

1.a Les objectifs. Qu'est-ce pour vous que la transition vers une économie bas-carbone ? 1.b La clarté. Les documents mis en consultation vous ont-ils permis de facilement :

* identifier les priorités retenues? oui

* comprendre la logique et l'intérêt des budgets carbone ? oui

2. Les conditions de réussite de cette transition ?

2.a Y-a-t-il, selon vous, des axes stratégiques à ajouter ou à renforcer dans la stratégie nationale bas-carbone ?

L'Industrie par rapport aux autres secteurs a déjà beaucoup contribué en termes de réduction (-27%) depuis les années 1990.

La SNBC introduit la valeur tutélaire du carbone, avec une augmentation de cette valeur allant jusqu'à 100 € en 2030, dans les taxes sur l'énergie fossiles pour orienter les investissements vers les projets les moins émetteurs de CO2 avec des plafonnements existants pour les grands consommateurs d'énergie. Cependant dans le cas d'industries qui ont externalisé certaines parties de leur production et qui par ailleurs sont soumis à la concurrence internationale, l'augmentation de la taxe sur la part externalisée ne bénéficiant pas des plafonnements, grèverait considérablement leur compétitivité.

De même pour les entreprises sous ETS, il est important que la réforme post-2020 garantisse aux secteurs exposés aux fuites de carbone une complète protection, c'est-à-dire des quotas gratuits à hauteur de 100% du benchmark sans application du secteur de correction intersectoriel. Par ailleurs le benchmark doit être construit sur la base de données opérationnelles réelles des installations et non pas sur un potentiel théorique. Enfin, dans la mesure où les décisions d'investissement nécessitent une visibilité sur le long terme 10-20 ans, les benchmarks doivent être remis à jour avec une fréquence très modérée, éventuellement à chaque nouvelle phase de l'ETS.

Dans la SNBC, l'efficacité énergétique (EE) apparaît comme le principal instrument pour réduire les émissions de CO2 alors que les moyens proposés pour y arriver semblent assez limités :

bilan GES et audit énergétiques auxquels il faut ajouter comme outil de financements les CEEs qui n'adressent que très peu les problématiques des grands industriels et le fond chaleur qui finance uniquement la valorisation de la chaleur fatale. Les 2 premiers axes de l'amélioration de l'EE sont :

- une conduite du procédé avec en priorité et en continu un objectif sur l'EE. Le système de management de l'énergie est en ce sens l'outil approprié car elle oriente la politique, l'organisation, les processus de l'entreprise vers cette amélioration de l'EE. Il faut donc promouvoir le déploiement du SME, la bonification de 100% pour les investissements éligibles en CEE était une bonne incitation.

- Un dimensionnement de l'outil de production en adéquation avec les besoins clients associés à la mise en place des technologies les plus récentes. En ce sens, aider les industriels à réinvestir dans leurs outils de production pour l'adapter aux besoins existants tout en intégrant les technologies les plus récentes va conduire automatiquement à une

amélioration de l'EE. La SNBC a identifié la rénovation thermique des bâtiments comme un axe majeur, la rénovation énergétique de l'industrie doit l'être tout autant. Les aides à l'investissement ne doivent donc pas être limitées à la récupération de la chaleur ou à des financements sur les technologies de rupture. Par ailleurs le dispositif CEE aujourd'hui majoritairement orienté vers le bâtiment pourrait être réalloué vers les projets industriels. Pour financer ces investissements les revenus générés par les enchères de quotas CO2 doivent être fléchés vers l'EE.

Les autres propositions de la SNBC orientées vers la récupération de déchets, chaleur fatale et l'investissement dans la R&D, l'innovation adressent bien l'ensemble des problématiques sur l'EE.

Pour suivre les actions sur l'EE, les indicateurs suivants pourraient être mis en place :

- Certification ISO50001
- CEE reçus par les industriels (avec répartition entre projets standards et spécifiques)
- Investissement de rénovation énergétique des industries

2.b Quels instruments seraient selon vous nécessaires pour accompagner le dispositif de stratégie et de budgets carbone ?

3. Prise en compte et suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des budgets carbone

3.a Avez-vous des suggestions pour faciliter la prise en compte du document par les collectivités territoriales et les plans sectoriels ?

Pas de commentaires

3.b Selon vous, quels sont les points qu'il conviendra que le comité d'experts étudie avec plus d'attention lorsqu'il analysera en 2018 la mise en œuvre de la stratégie bas-carbone ?

Les indicateurs de suivi de performances sont les plus appropriés pour mesurer les effets de la stratégie bas carbone car ils sont représentatifs de l'évolution vers des technologies bas carbone alors que des indicateurs absolus ne le sont pas car ils prennent en compte les fermetures de sites industriels. L'objectif de la stratégie bas carbone doit être une transition vers des outils de production performants en France et non pas la délocalisation des outils de production vers l'étranger.

A cet effet, le graphe sur l'empreinte carbone et les émissions sur le territoire à la page 25 de la Stratégie est explicite. La baisse des émissions sur le territoire ne s'est pas traduite dans l'empreinte carbone montrant ainsi que les consommateurs ont préféré consommer des produits étrangers avec un fort contenu carbone. La lutte contre la désindustrialisation de la France doit donc être une priorité qui bien qu'abordée dans le rapport n'apparaît pas comme un objectif en tant que tel. C'est en produisant en France avec des outils performants et peu émetteurs, en développant les technologies de rupture que nous contribuerons durablement à réduire les émissions de CO2.

De ce fait, un indicateur de la désindustrialisation devrait être mis en place et suivi par le comité d'experts.

Il est important d'aider les industriels à passer la phase transitoire (de modernisation ou de reconversion de l'outil de production qui nécessite des investissements lourds) qui sera la plus douloureuse dans la mesure où elle s'accompagnera d'une perte de compétitivité comme l'indique le rapport. Si le tissu industriel est détruit, il sera difficile de répondre aux enjeux de la SNBC à savoir de développer un nouveau mode de croissance verte et durable.

4. Mieux vous connaître

4.a Répondez-vous à titre individuel ou au titre d'une organisation (préciser laquelle) ? En tant qu'association trans-sectorielle représentant les industriels énergie-intensifs, notre attention s'est focalisée sur les objectifs et les instruments portant sur l'industrie.

4.b Parmi les documents soumis à cette consultation, auxquels avez vous porté plus d'attention (préciser les § le cas échéant) ? Tous les documents ont été utiles.

Réponse de l'UNION FRANÇAISE DE L'ELECTRICITE

L'UFE a toujours soutenu et accompagné la refonte de la gouvernance énergétique française, autour d'un objectif CO2 ambitieux, et de sa déclinaison au travers d'une Stratégie Bas carbone, qui donne au pays les moyens véritables pour mener à bien sa transition énergétique.

Ainsi, si, pour l'UFE, les recommandations du projet de Stratégie Nationale Bas Carbone vont globalement dans le bon sens, il est fondamental de renforcer le document selon les axes suivants, pour assurer la réussite de cette stratégie :

1. Il est indispensable d'avoir une analyse sur l'impact économique des mesures proposées dans la SNBC, selon une approche coût/efficacité.

De manière générale, toute politique climatique doit intégrer les contraintes économiques, budgétaires et financières actuelles, ce qui implique de rationaliser chaque action afin d'obtenir le meilleur retour sur investissement possible. Une analyse économique de la SNBC selon une approche coût/efficacité permettrait de disposer d'une vision réaliste des orientations proposées.

2. La SNBC a vocation à illustrer la manière dont la France atteindra les objectifs de décarbonation de moyen terme qu'elle s'est fixée dans les budgets carbone.

Elle doit notamment donner une répartition indicative des efforts à réaliser entre les secteurs. Il serait donc utile que l'ensemble des documents reprennent explicitement les cibles de moyen terme pour chaque secteur.

Pour l'instant, pour les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, et des déchets, seul un objectif à 2050 est mentionné. Ces objectifs sectoriels à 2050 n'ont d'ailleurs jamais fait l'objet de discussions en CNTE ou autre.

3. La réussite de la SNBC passera nécessairement par le ciblage des efforts sur les énergies les plus carbonées comme le pétrole.

L'UFE a toujours soutenu une approche globale et transverse concernant toutes les énergies, afin d'être en mesure d'orienter vers les solutions bas carbone les plus efficaces économiquement. En effet, l'électricité ne représente que 24% de la consommation finale d'énergie et 6% des émissions de CO2 en 2014. Afin d'être conforme à l'ambition climatique de la SNBC, il est indispensable d'identifier et d'activer prioritairement les leviers de réduction des consommations d'énergies les plus carbonées comme le pétrole (60% des émissions de CO2) et les secteurs les plus émetteurs tels que le transport qui contribuent à hauteur de 40% des émissions de CO2 de la France. Ainsi, dans l'ensemble des paragraphes relatifs aux politiques sectorielles, il devrait être à chaque fois précisé que l'efficacité énergétique doit être en priorité tournée vers les énergies les plus carbonées.

23 Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL)

COPACEL accueille favorablement la consultation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur le projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Instituée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, elle doit définir la trajectoire de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

L'industrie des pâtes, papiers et cartons est concernée par cette stratégie à plusieurs titres :

- 1- Elle est couverte par le système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) ;
- 2- Elle fabrique des produits issus de ressources renouvelables ;
- 3- Elle s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire.

Des usines de pâtes, papiers et cartons moins émettrices de CO2

L'Union Européenne a mis en place, en 2005, le système d'échange européen des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Pierre angulaire de la politique climatique européenne, ce système couvre plus de 11 000 installations, dont les usines de production de l'industrie papetière, et organise le plafonnement et les échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, les sites producteurs de pâte, de papiers et de cartons français se voient allouer des quotas d'émission chaque année et doivent si nécessaire en acheter d'autres afin de couvrir leurs émissions.

Depuis 2005, les émissions de CO2 de l'industrie papetière ont diminué de 44 %, contre 29 % pour l'ensemble de l'industrie française. L'abandon du charbon au profit du gaz naturel et de la biomasse ainsi que les investissements dans l'efficacité énergétique ont permis de rendre les usines plus performantes énergétiquement et écologiquement.

Le SCEQE a donc prouvé son efficacité. Afin de permettre à la France d'être à la pointe en matière de lutte contre le changement climatique, la Stratégie Nationale Bas Carbone, déclinée pour l'industrie française, doit actionner les leviers suivants :

S'appuyer sur le SCEQE en matière de politique climatique et de taxation des émissions de gaz à effet de serre, afin de ne pas introduire de distorsion de concurrence avec les autres Etats Membres ;

Soutenir l'innovation pour permettre l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux procédés industriels décarbonés ;

Faciliter le financement des économies d'énergie dans l'industrie grâce aux revenus des enchères.

La nécessaire mobilisation de la biomasse pour promouvoir l'économie biosourcée
COPACEL se félicite de l'inscription, dans le projet de Stratégie Nationale Bas Carbone, de la nécessité d'accroître les prélèvements de biomasse pour favoriser des produits biosourcés.

Notre organisation a en effet défendu, notamment au travers du Comité Stratégique de la Filière Bois, la nécessité de mobiliser la forêt française pour satisfaire les besoins de la transition énergétique et de l'économie biosourcée.

La politique consistant à subventionner massivement le bois énergie a permis un développement fulgurant de la filière, mais montre aujourd'hui ses limites. Cette stratégie a accru fortement la demande de bois et généré une pression sur une ressource insuffisamment mobilisée, jusqu'à provoquer localement des conflits d'usage. Les industries utilisant le bois comme matière première pour la fabrication de produits biosourcés, comme l'industrie de la pâte à papier, rencontrent aujourd'hui des difficultés d'approvisionnement.

Afin de favoriser le développement d'une économie biosourcée, il convient donc de :
Soutenir la mobilisation de la biomasse forestière en s'inspirant des conclusions du Contrat Stratégique de la Filière Bois ;

Respecter la hiérarchie des usages, qui privilégie les usages matière par rapport aux usages énergétiques ;

Fixer, en matière de développement du bois-énergie, des objectifs réalistes et respectueux des équilibres économiques.

L'industrie papetière : un modèle d'économie circulaire

COPACEL soutien une stratégie nationale bas-carbone qui promeut l'économie circulaire. Devant la raréfaction inéluctable des ressources fossiles, il est indispensable de changer nos modes de consommation et de favoriser les biens de consommations recyclables, issus de sources renouvelables.

L'industrie papetière s'inscrit dans cette démarche vertueuse puisque 88 % des papiers et cartons consommés en France sont recyclés. Les fibres non réutilisables sous forme de produit papetier peuvent être entièrement valorisées sous forme d'énergie neutre en CO2. Forte de cette expérience, l'industrie papetière défend un modèle d'économie circulaire qui :

S'appuie sur une chaîne de collecte performante, séparant les déchets fibreux des déchets non fibreux ;

Interdit la mise en décharge des produits recyclables et limite leur incinération ;

Fixe des objectifs de recyclage identiques à tous les matériaux ;

Favorise les matériaux renouvelables par rapport aux matériaux fossiles ;

Se fonde sur un principe de proximité.

La promotion du recyclage des déchets sous forme de matière ne doit cependant pas se faire au détriment des produits biosourcés neufs. En effet, l'apport de fibres neuves est indispensable aux cycles de valorisation des produits papetiers. Aussi, l'obligation d'incorporer un taux minimal de matière secondaire s'avère contre-productif.

24 ***UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES PÉTROLIÈRES (UFIP)***

** Contribution de l'Union Française des Industries Pétrolières **

REPONSE UFIP A LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE

L'Union Française des Industries Pétrolières est un syndicat professionnel qui rassemble les entreprises exerçant en France une activité dans l'un des trois grands secteurs de l'industrie pétrolière : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution.

Du « puits à la pompe », l'UFIP représente et exprime les points de vue professionnels et industriels de près de quarante entreprises adhérentes.

Nos industries sont acteurs de la transition énergétique, notamment par l'amélioration constante de l'efficacité énergétique de leurs processus industriels et de leurs produits. Nous veillons à consommer moins et mieux tant dans l'efficacité énergétique de nos installations industrielles que pour nos clients.

Il faut se rappeler qu'en Europe, le pétrole et le gaz représenteront encore environ 55% de la demande en énergies primaires à l'horizon 2030. Si la consommation globale d'énergie pour la mobilité est amenée à poursuivre sa baisse d'ici 2030, il n'en demeure pas moins que le pétrole restera incontournable. A ce jour, en effet, les énergies fossiles ne peuvent être totalement substituées, singulièrement au regard du rapport coût/efficacité de toutes les énergies et au vu de leur facilité de stockage.

La transition énergétique doit aussi préserver la compétitivité de l'industrie nationale :

La loi fixe de nombreux objectifs dont certains concernent directement nos énergies. L'UFIP estime que l'objectif de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 devrait constituer la priorité centrale de la transition énergétique, assorti d'une protection efficace des secteurs exposés à la concurrence internationale. La multiplication d'objectifs, à la cohérence non démontrée, ne garantit pas les réductions d'émissions au moindre coût pour la collectivité nationale et avec un niveau de sécurité d'approvisionnement suffisant. Enfin, il ne faut pas oublier que la France est déjà un pays exemplaire en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Dans la mise en œuvre de la SNBC, Il faudra veiller à préserver la croissance économique et garantir la compétitivité de nos industries face à la concurrence internationale. Il conviendra également d'être attentif aux impacts sur le pouvoir d'achat des ménages.

A cet effet, l'UFIP recommande fortement de privilégier les approches coût-efficacité dans des études d'impacts bien plus détaillées que celle qui accompagne le projet actuel. Il conviendra aussi de mettre en place des indicateurs de compétitivité et de suivi du prix de l'énergie. Le suivi du coût d'abattement du CO2 est indispensable pour hiérarchiser les mesures envisagées.

Commentaires sur les recommandations sectorielles résidentiel-tertiaire de la SNBC : L'insuffisance de l'analyse d'impact de la SNBC et des analyses technico-économiques imprécises(1) en matière de substitution énergétique conduisent à recommander un transfert d'usage du fioul domestique vers des énergies alternatives qui méconnaît des éléments fondamentaux de ce secteur :

4 millions de logements, soit près de 10 millions de personnes, non connectés aux énergies de réseau, utilisent du fioul domestique pour 90TWH consommés et 50 GW de puissance mobilisable en période de pointe. Les générateurs de chaleur à fioul domestique ont réduit leur consommation unitaire de 2%/an ces dernières années. Les perspectives de baisse de consommation additionnelle via l'innovation technologique et le couplage avec des énergies renouvelables sont significatives.

Commentaires sur les recommandations sectorielles transport de la SNBC :

Evolution du parc automobile ;

la vision UFIP, calée sur la variante de base de l'exercice de prospective MEDEF, donne une pénétration moins forte que celle de la SNBC à horizon 2030 pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Objectif de 15% de renouvelable en 2030 ; cet objectif paraît ambitieux au regard :

- des dispositions de la directive ILUC qui induit notamment la limitation à 7% PCI des biocarburants 1ere génération
- des perspectives réduites sur disponibilités de biocarburants avancés
- des contraintes techniques à lever côté moteurs pour opérer à fortes teneurs en biocarburants tout en respectant l'ensemble des normes d'émissions.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Au-delà de la SNBC, il s'agira de voir comment les textes d'application assureront la mise en œuvre de la loi et notamment en ce qui concerne la PPE. Dans son volet pétrole, celle-ci devra aborder l'ensemble de la chaîne pétrolière, de l'exploration-production à la distribution en station. Les bénéfices économiques d'un développement des ressources nationales d'hydrocarbures doivent être pris en compte dans cette approche, de même que l'importance de préserver un outil de raffinage compétitif et proportionné à la demande d'énergie.

(1) Voir la contribution spécifique d'Alliance Solutions Fioul à la consultation SNBC pour plus de détails.

25 Union Nationale des industries de carrières et de matériaux de construction (UNICEM)

L'UNICEM EN BREF

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui réunit les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...).

Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus d'1 million d'emplois, et font travailler 25 à 30 000 transporteurs dédiés. Filière 100 % locale, l'activité extractive est largement implantée en milieu rural et péri-urbain. Ses activités sont très encadrées et la profession a développé, depuis 1992, une Charte volontaire de bonnes pratiques environnementales.

L'UNICEM a accueilli favorablement la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui prévoit la publication d'une stratégie bas-carbone.

Elle inscrit ses actions dans la continuité des principes établis par la loi, notamment :
la massification des transports
le développement de l'économie circulaire
la rénovation des bâtiments

1. La filière minérale est une industrie locale, qui limite ses transports au maximum.

Les carrières et installations de transformation disposent d'un maillage territorial qui permet de limiter le transport entre lieux d'extraction, lieux de production, puis lieux de consommation, et donc les émissions de CO2 associées. Les granulats sont ainsi extraits dans un rayon de 30 km autour de leur lieu de consommation, tandis que le béton prêt à l'emploi voyage en moyenne sur 17 km, et moins encore dans les zones urbaines (mise en œuvre dans les 2 heures suivant sa fabrication).

Lorsque c'est possible, la filière privilégie des moyens de transport massifiés, alternatifs à la route et moins émetteur de GES (voie d'eau, rail) :

Ex. 1 : La convention UNICEM/VNF (Voie Navigables de France), signée en 2013, vise à augmenter de 50 % la part modale de la voie d'eau dans le transport des granulats d'ici 2022. Cela représente 4 500 convois fluviaux en plus, soit 700 000 camions en moins sur la route, soit 76 000 tonnes de CO2 évités.

Ex. 2 : La profession privilégie également, chaque fois que c'est possible, le transport par bandes transporteuses sur les sites de production. Cette méthode, couplée à un transport fluvial au ferroviaire, permet à un granulats extrait dans la Bassée ou en Normandie d'atteindre le pied de la Tour Eiffel sans voir la route !

2. La filière s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire.

La filière s'est également engagée en faveur de l'économie circulaire et l'efficacité des ressources. Pour la filière minérale, l'économie circulaire représente :

L'ancrage territorial et la proximité lieux de production/ lieux de consommation :

La filière minérale est une activité 100 % locale, qui dispose d'un maillage territorial extrêmement fin. Cette proximité limite le transport entre lieux d'extraction, lieux de production, puis lieux de consommation, et donc les émissions de CO2 associées. L'optimisation des ressources naturelles :

Parce qu'elle gère une ressource minérale naturelle, la filière a très tôt appris à gérer durablement la ressource. Bien qu'abondante, la ressource en substances naturelles est d'un accès de plus en plus difficile. Les déchets inertes du BTP constituent donc une ressource complémentaire indispensable.

La valorisation des déchets du BTP :

Remblaiement de carrières, recyclage des déchets inertes du BTP, réutilisation sur chantier..., nos activités traitent la majeure partie de ces déchets et en valorisent une part estimée à 63 % . Les exploitants de carrières ont acquis une expertise dans la production de granulats recyclés, qui a triplé en 30 ans.

La lutte contre les installations/décharges sauvages et illicites :

On ignore encore la destination d'environ 20 % des déchets du BTP. Dans ces conditions, il est essentiel de lutter efficacement contre les décharges sauvages et les installations illicites qui, en plus de constituer un risque pour l'environnement, pénalisent le développement du recyclage.

On peut ajouter à ces axes la nécessaire amélioration de la connaissance statistique (les études des cellules économiques régionales de la construction doivent à cet égard être encouragées et poursuivies) et l'encouragement des efforts de R&D (tels que le Projet National RECYBETON, Gypsum to Gypsum...).

3. Les produits minéraux contribuent à la faible consommation énergétique des bâtiments et des véhicules.

Le secteur du bâtiment est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES), contribuant au réchauffement climatique. Or, une très grande part de l'énergie d'un bâtiment est aujourd'hui consommée lors de son utilisation, par le chauffage, la climatisation ou l'éclairage. Il est essentiel dans ce cadre de promouvoir une approche de la performance énergétique des bâtiments par l'analyse de l'ensemble du cycle de vie. Rappelons que les acteurs de la filière se sont également dotés d'outils performants pour évaluer l'empreinte environnementale de leurs produits (Guide sectoriel ADEME 2012 - Carrières de granulats et sites de recyclage : outil CO2-Énergie et analyse de cycle de vie (ACV) et BETie : Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDE&S) pour le béton prêt à l'emploi).

Les matériaux que propose la filière minérale (pierre, béton, plâtre, isolants, mortiers...) permettent à la fois de construire des bâtiments bien conçus qui consomment moins d'énergie, de rénover le parc existant afin de faire baisser la facture énergétique, et enfin de s'inscrire dans une logique de densification des centres urbains, de manière à limiter les déplacements individuels et la consommation d'espace.

De plus, les matériaux minéraux, solides et durables, présentent des solutions fiables et performantes pour l'adaptation aux changements climatiques (résistance aux intempéries notamment).

4. La filière s'est engagée de longue date en faveur de la protection de la biodiversité, qui joue un rôle certain dans la régulation du climat.

L'engagement du secteur des carrières en faveur de la biodiversité est ancien et reconnu. En témoigne la reconnaissance de l'engagement SNB (Stratégie nationale pour la Biodiversité) de la filière dès la 1ère année, en 2012.

Ce qui l'est moins, c'est la capacité des milieux recréés à lutter contre le changement climatique.

Ex. 1 : Les zones humides recréées par les carrières agissent comme des puits de carbone naturels.

Ex. 2 : Les industries de carrières jouent un rôle important dans le maintien des connectivités écologiques (étude menée en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle - 2013), qui jouent un rôle d'amortisseur au changement climatique.

Au-delà de ces quelques exemples et contributions, il semble que la stratégie bas-carbone pourrait être utilement complétée par les axes suivants :

- promouvoir et favoriser l'emploi local Une stratégie bas-carbone ne peut se concevoir que si elle ne pénalise pas l'emploi. Pour cela, en plus d'une approche purement territoriale, une grande attention devra être portée aux émissions liées aux importations de produits et à leur transport. Un principe de proximité serait par exemple de nature à favoriser les emplois locaux et à limiter les émissions liées au transport.
- favoriser les transports massifiés (notamment fret ferroviaire et fluvial)

Alors que le transport représente environ le tiers des émissions de CO₂, il est essentiel d'encourager la proximité des installations industrielles, ainsi que de recourir, lorsque c'est possible, aux transports massifiés. Pour cela, l'Etat doit s'engager à maintenir un réseau disponible (notamment les capillaires frets), performant et compétitif. Les menaces qui pèsent notamment sur les infrastructures et les services ferroviaires font craindre l'accélération de la perte de terrain de ce mode de transport au profit de la route.

L'ensemble des acteurs doivent porter une attention particulière à l'embranchement direct des industries aux réseaux alternatifs (installations bord à quai), de manière à ne pas engendrer de ruptures de charge, qui sont fatales à la compétitivité des transports fluviaux et ferroviaires.

- encourager le développement de l'économie circulaire dans le secteur de la construction Face aux menaces de changements climatiques, la stratégie bas-carbone doit encourager la réalisation de bâtiments et d'ouvrages durables et résilients. La filière minérale permet de construire de tels bâtiments, qui sont également éco-conçus, et font appel à des matériaux recyclés ou recyclables.

Les déchets inertes du BTP représentent un fort potentiel de valorisation. Les efforts en vue de leur recyclage doivent donc être encouragés (par exemple, Projet National Recybéton).

- prendre systématiquement en compte les analyses cycle de vie dans le bâtiment Le projet de stratégie reconnaît à ce stade le rôle essentiel des ACV dans le secteur du bâtiment, sans toutefois l'appliquer de manière systématique, notamment pour la promotion de matériaux alternatifs dans la construction. Rappelons que seule la systématisation de l'analyse globale et performantielle des bâtiments peut mener à la mise en œuvre concrète des objectifs de réduction d'émission de GES.

- préciser le lien entre la biodiversité et la lutte contre le changement climatique La biodiversité joue un rôle dans la régulation du climat, ce qui devrait d'avantage être valorisé dans le projet de stratégie. A ce titre, des travaux de recherche méritent d'être menés, notamment en lien avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), auxquels l'UNICEM a la capacité d'être associée.

- utiliser la commande publique comme levier pour développer une économie bas-carbone et circulaire, qui s'appuie sur la proximité, des transports massifiés, le recyclage et la performance des bâtiments

La commande publique est un formidable levier pour encourager les acteurs à se mobiliser en faveur d'une économie plus vertueuse, bas-carbone, circulaire. Elle devrait être plus systématiquement utilisée en ce sens.

- garantir la cohérence des politiques publiques (stratégies, plans et programmes) La stratégie nationale bas-carbone aura des effets sur les autres stratégies et les schémas qui s'y rapportent. Il conviendra de veiller à la cohérence de l'ensemble.

**** Réponse des amidonniers à consultation stratégie bas carbone ****

Réponse de l'USIPA (union syndicale des industries de produits amylacés) au projet de stratégie bas carbone.

1. La transition vers une économie bas carbone en quelques mots

1.a . Les objectifs.

Pour l'industrie de l'amidonnerie, cette transition vers une économie bas -carbone passe principalement par la poursuite de l'efficacité énergétique et l'évolution du mix-énergétique par une augmentation de la part des énergies renouvelables.

1.b Clarté des documents mis en consultation : oui.

2. Les conditions de réussite de cette transition.

2.a- Les axes stratégiques à ajouter ou renforcer.

- Le coût élevé de cette transition ne doit pas sur le court terme pénaliser l'industrie européenne et créer de distorsion de concurrence avec l'industrie d'autres pays. Le risque de fuite de carbone ne doit pas être minimisé.
- L'accompagnement des acteurs ; ainsi les outils actuels mis à la disposition de l'industrie ne semblent pas à la hauteur des enjeux et des ambitions qui lui sont fixées.
- La Recherche constitue un des facteurs majeurs de la réussite de cette transition ; celle-ci nécessitera des ruptures technologiques et les ambitions devront s'adapter aux avancées de la science et de la technologie. Vouloir aller trop vite peut augmenter le coût de la transition, en particulier au niveau des infrastructures.
- La place de la biomasse dans cette transition énergétique : quelles disponibilités en fonction de quel projet agricole ? quels indicateurs pour limiter les conflits d'usage sachant que de nombreux usages sont complémentaires et imbriqués ?

2. b – Quel accompagnement du dispositif et quels points de vigilance ?

- L'accompagnement nécessaire de l'industrie

L'industrie par rapport aux autres secteurs a déjà beaucoup contribué en termes de réduction (-27%) depuis les années 1990. Il est essentiel que les industries soumises à la concurrence internationale et grandes consommatrices d'énergie conservent leur compétitivité. Celles sous ETS doivent pouvoir bénéficier de quotas gratuits à hauteur de 100 % du benchmark et le benchmark doit être construit sur des références véritablement représentatives de chaque secteur. De plus l'accès aux CEE devrait être élargi aux installations sous ETS.

Pour des industries grosses consommatrices d'énergie comme l'amidonnerie où l'énergie constitue le second poste de coût, les principales améliorations techniques possibles en matière d'efficacité énergétique ont déjà été réalisées. Et le potentiel de réduction de l'amidonnerie est très largement inférieur à celui affiché par l'étude de l'Ademe citée p 77 pour l'ensemble des IAA.

Aujourd'hui se pose d'avantage la question des améliorations dont le retour sur investissement est plus long avec une prise de risque financière et technologique importante. Dans ce cadre un encouragement financier est probablement nécessaire pour franchir une nouvelle étape.

- Multiplication des usages de la biomasse et prévention des conflits d'usage.

L'Usipa rappelle que les usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse sont le

plus souvent complémentaires et imbriqués et que cette imbrication permet une optimisation des usages en fonction des marchés. La prévention des conflits d'usage ne peut donc passer par une segmentation des usages au niveau des cultures. L'Usipa se félicite par contre de l'intention du Gouvernement de développer des outils d'observation qui lui fourniront, le moment venu, des éléments pour prendre des mesures correctrices éventuelles.

- Le développement du potentiel agricole de la France

L'Usipa rappelle que l'industrie amidonnière valorise chaque année plus de 5 MT de céréales et 1 MT de pommes de terre et reste particulièrement soucieuse d'un projet agricole qui concilie le respect de l'environnement avec la poursuite de la croissance de la production. L'amidonnerie a besoin de disposer d'une production agricole suffisante et durable. 3. Prise en compte et suivi de la stratégie bas carbone Deux éléments doivent être suivis avec le maximum d'attention : le risque de fuite de carbone et les disponibilités en biomasse. La transition énergétique doit être conduite avec le maximum de flexibilité et les objectifs doivent être adaptés aux indicateurs d'alerte mis en place :

- Indicateurs sur le risque de fuite de carbone : évolution du commerce extérieur...nombre d'emplois....
- Indicateurs sur la disponibilité en biomasse : observatoires régionaux.....

4. Mieux vous connaître

Nous sommes un syndicat professionnel, représentant du secteur de l'amidonnerie : USIPA soit union syndicale des industries de produits amylacés. Ce secteur est un gros consommateur en énergie qui a réduit des émissions de CO2 de 5,7% entre 2002 et 2013 alors que sa production augmentait de 21% pendant la même période.

B. Particuliers

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
Violette. M_C	29/08	<p>** la biomasse reste un leurre cuisant. **</p> <p>Il existe de sérieuses études pour dire que brûler - au rythme où cela est prévu- des forêts entières - dans l'unique but, parfois, de produire de l'électricité - pour atteindre les objectifs liés à la transition énergétique est une aberration dont nos pays seront comptables, à terme - si ce choix est confirmé.</p> <p>je vous renvoie à l'étude de Bjart Holtsmark intitulée : " le résultat réside dans les hypothèses"</p> <p>le changement climatique en sera aggravé. Non seulement il est spécieux de faire passer "des vessies pour des lanternes" alors que nous voilà déjà informés des risques mais surtout il reste urgent d'opter pour de vraies solutions, si les décideurs ne veulent pas laisser au monde qui vient de trop lourdes factures de vie devenue impossible ou trop douloureuse ! Pensons pour une fois à la jeunesse humaine de demain... A La précarité de leur santé dans des échanges sans issue avec un environnement plus que pollué.</p> <p>La logique du profit à court terme et le poids des lobbies auprès des décideurs : voilà notre plus grand problème commun. Que des courages se fassent connaître pour faire triompher le bon sens ! la reconnaissance des bienfaits rendus à l'humanité sera alors promise, et n'est-ce pas là la plus belles des valeurs - non vénale- qui enrichit pour l'éternité ? La trace laissée dans l'histoire des hommes doit être plus forte que l'ivresse de l'or.</p> <p>Tout n'est pas à vendre, tout n'est pas achetable !</p>	1.
Detrois	31/08	<p>il est triste de constater que les services de l'Etat puissent rédiger de tels documents extraordinairement éloignés des réalités quotidiennes :</p> <p>il est totalement illusoire de penser que l'humanité se passera des énergies fossiles car elles sont indispensables aux pays en voie de développement.</p> <p>le pétrole et le gaz (complètement massacré par notre fiscalité) sont indispensables au déplacement des véhicules : les véhicules électriques butent sur la capacité très faibles des accumulateurs et des grandes difficultés à les retraiter après usage. De plus avec quoi produiront nous l'électricité nécessaires à leur chargement énergétique?????</p> <p>les taxes sur les carburants représentent déjà 75% de leur prix : vous ne trouvez pas que c'est déjà suffisant??? Il y a</p>	2.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>un énorme gisement de gain de consommation d'énergie fossile dans l'isolation des batiments : il y a beaucoup à faire dans ce domaine.</p> <p>on peut aussi s'intéresser aux recherches sur les moyens techniques de captation et reconditionnement du CO2 les efforts et objectifs doivent être les mêmes dans tous les pays européens qui doivent imposer aux Chinois les mêmes règles</p>	
jenny84	03/09	<p>Aucune cohérence entre ce qui est prévu et ce qui est fait !! Entre les autorisations aux autoroutes , le nucléaire , la fracturation hydraulique , la tuerie des loups , etc etc ...</p> <p>où sont les efforts pour la COP 21 ??</p>	3.
MANNES SIEZ	03/09	<p>** Il y a plus de pétrole :ayons des idées ! C'est plein de bonnes intentions ..reste les actes ...</p>	4.
Philippe FOURME STRAUX	03/09	<p>Bonjour,</p> <p>l'une des raisons principales de l'augmentation des GES de l'agriculture est son industrialisation à outrance. Industrialisation que je qualifierai d'irraisonnée, qui s'accompagne obligatoirement et irrémédiablement de toujours plus de pollutions (nitrates, phyto - cf objectifs Grenelle et résultats), toujours plus d'impact négatif sur la santé du fait de la dégradation de la qualité nutritive et sanitaire des produits, la pollution de l'air et de l'eau, la disparition de la biodiversité végétale et animale dans les cultures et les élevages, idem pour la biodiversité sauvage, la destruction massive d'emplois.</p> <p>Les agriculteurs continuent à être encouragés dans ce sens pour maintenir les intérêts de l'appareil de la FNSEA associé aux banques,et aux intérêts des industries de la production d'engrais, d'hyper-mécanisation agricole, de l'industrie agro-alimentaire de masse, de la spéculation à l'exportation, de la distribution de masse.</p> <p>Sans remise en cause de l'industrialisation de l'agriculture, de la transformation agro-alimentaire, et du mode de distribution, vous savez que l'objectif de réduction carbone de l'agriculture court à l'échec.</p> <p>Ce désastre a été annoncé depuis les années 1960. Les solutions sont connues de longue date, et ont été mises en pratique avec succès par des groupements d'agriculteurs associés à un réseau de transformation et de commercialisation relocalisé sur des territoires de dimensions raisonnables.</p> <p>Pour effectivement aller vers une agriculture moins émissive, voire qui absorbe du carbone pour le stocker dans le sol tout en l'enrichissant, on sait ce qu'il faut mettre en oeuvre ;</p> <p>* agriculture biologique : arrêtons de nous interroger sur les rendements, la FAO nous répète depuis des années que c'est la seule méthode aujourd'hui connue capable de nourrir durablement l'humanité jusqu'à une limite de 12 milliards d'humains.</p> <p>* remettre massivement de la main d'oeuvre dans nos champs et dans une filière agro-alimentaire saine et relocalisée.</p>	5.

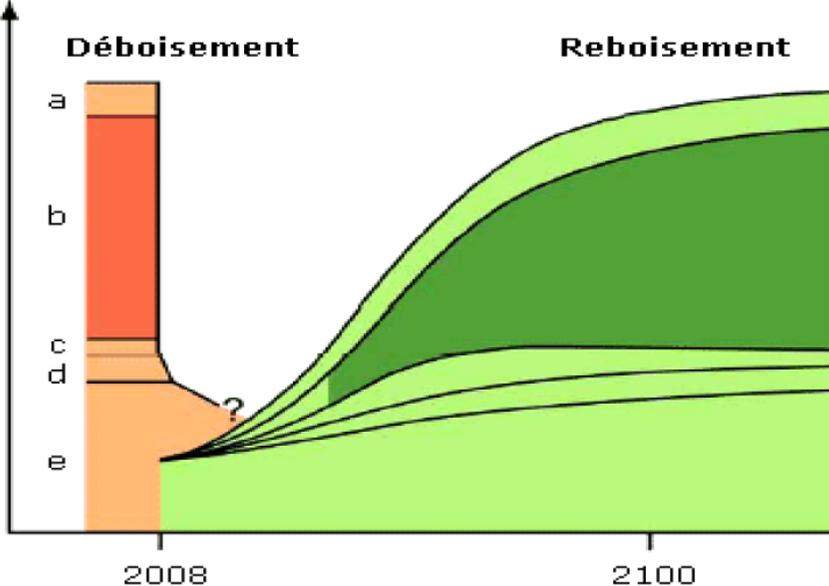
Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>Il est vrai qu'avec notre situation de plein emploi, le peu de candidats à venir en Europe, et la qualité de vie dans nos banlieues, c'est difficile de trouver des gens motivés à travailler en France à la campagne.</p> <p>* Commencer par planter bio sur nos bassins versants et les champs captants de nos ressources en eau contribuerait à améliorer la qualité de l'eau au robinet, qui deviendrait comparable à celle en bouteille, ce qui permettrait d'éviter des millions de tonnes d'eau transportées sur les routes, jusqu'au magasin puis à la maison, la dépense d'énergie liée à la fabrication de ces bouteilles, et la gestion du déchet ... Mais ça remettrait en cause le lobby de l'eau chère pour privilégiés.</p> <p>* La qualité sanitaire de l'eau, de l'air, de l'alimentation s'améliorant, nous constaterions une diminution des dépenses de santé, une baisse de l'absentéisme en entreprise, une amélioration des finances de la sécurité sociale. Avec la baisse du chômage citée précédemment, les cotisations sociales liées aux emplois agricoles, nous irions globalement vers une très nette amélioration des finances sociales, sans assistanat.</p> <p>*Enfin les pratiques agricoles durables nécessitant de remettre en place des parcelles moins gigantesques, plus diversifiées, paysage bocager, agro-foresterie ...Cela contribuerait grandement à la qualité des paysages, au retour de la biodiversité, au stockage de carbone dans les haies et les arbres, au développement de l'économie de la sylviculture, à une source d'énergie renouvelable à bilan carbone quasi-nul, et au final à la création massive d'humus riche en carbone qui pourrait être stocké durablement dans le sol tout en le fertilisant.</p> <p>Bref, pour conclure, si on y ajoute notre gastronomie et notre savoir-être, aller vers ce type d'agriculture source de produits sains et bons gustativement, améliorerait considérablement la qualité de vie en France, et ferait de notre pays « le plus beau pays du monde », ce qui au passage pourrait conforter le tourisme en nombre de visiteurs et en durée des séjours.</p> <p>Malheureusement après 20 ans de militantisme pour ce type de développement, et la tendance qui continue de se dégrader, confortée par toutes les décisions des instances de la gouvernance, je n'ai plus d'espoir que des dirigeants aient le courage politique, ou une ambition personnelle de lancer ce mouvement de désindustrialisation de l'agriculture. Malgré mes convictions et mon engagement, j'en ai même perdu la motivation d'essayer d'y changer quelque chose.</p> <p>Cette vision qui consiste à appréhender les problèmes globalement pour un développement durable, on la trouve partout dans les discours, ou dans les politiques, comme par exemple dans les objectifs de la stratégie nationale bas carbone. Mais quels résultats peut-on attendre dans les faits tant que tout le système restera inféodé à la priorité économique « telle que l'économie a été définie », écrasant les préoccupations sociales et environnementales, et tant que les travers et les dérives économiques continueront de s'accroître encore sous la domination de la finance.</p> <p>J'espère que cette réflexion apportera une contribution au débat, et je vous souhaite beaucoup de ténacité dans le travail que vous accomplirez pour atteindre les objectifs du plan carbone, car toutes les dimensions de la condition humaine sont affectées par le bouleversement climatique, pour toute l'Humanité. Tous mes encouragements citoyens.</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
ROBIN-BROSSE	04/09	<p data-bbox="448 236 1245 268">** diviser aussi par 4 les émissions totales des vols aériens **</p> <p data-bbox="448 272 551 304">Bonjour</p> <p data-bbox="448 341 2000 472">a l'école primaire ,il y avait encore des élèves qui préparait le certificat d'étude nous apprenions que le gaz carbonique plus lourd que l'air était dangereux ,voir mortel dans les lieux de fermentation.plus tard en collège on calculait densité d'un gaz par rapport a l'air en faisant le ratio entre masse atomique CO2=44 et air 29 donc gaz carbonique 1,5 fois plus lourd que l'air.</p> <p data-bbox="448 509 2000 572">J'écris ce rappel car on a tendance a oublier cette évidence,cette réalité, voir même a ne plus l'apprendre a l'école .Ai lu sur un livre de 5°de ma fille il y 7 ans que le gaz carbonique pesait comme l'air !!!!</p> <p data-bbox="448 577 2000 708">cette transgression est elle voulue pour se cacher la Vue de l'impact des émissions en altitude du transport aériens.A 11.000mètres d'altitude le gaz carbonique émis a autre impact de gaz a effet de serre que celui émis a 50cm du sol.Le transport aérien n'existait pas au XIX ° siècle,sa croissance est récente et exponentielle.Dans les années 1967,1968 les 1°</p> <p data-bbox="448 713 2000 876">écologistes Américains faisaient campagne contre l'avion franco britannique supersonique Concorde.il sera une catastrophe écologique.La combustion de milliers de tonnes de Kérosène a 13.000mètres d'altitude déréglera la planète.Le concorde a été limite mais la consommation de kérosène a explosé par rapport a ce qu'elle était avant 1970.regarder le ciel aujourd'hui et en 1970 la multiplication du nombre d'avions est impressionnant .Leur fumée,on voit la vapeur d'eau recouvre parfois tout</p> <p data-bbox="448 880 2000 944">le ciel or si dans le kérosène il y a moitié moins d'atome carbone que d'hydrogène le volume de gaz carbonique produit sera comparable a celui de vapeur d'eau (H2O capte deux atomes d'hydrogène).</p> <p data-bbox="448 981 2000 1150">En 2001 alors que des manifestations française dénoncées hausses des carburants semaine du lundi 4 Septembre au samedi 9 septembre 2001 ,la peur de prendre l'avion suite aux attentats du 11 septembre a provoquée une diminution de la consommation de kérosène entrainant une chute importante des cours du pétrole.le gaz oil en décembre 2001 était plus abordable que fin Aout 2001.Des revues scientifiques ont traitées aussi sur les agréables conséquences scientifiques de ce Brutal ralentissement des transport aériens.Subitement les "trous d'Ozone " disparaissait.</p> <p data-bbox="448 1187 2000 1318">Plus de deux cent ans apres 1789 et l'Abolition des Privillèges il est Anormal que la France,l'Europe ,le Monde ferment les yeux sur l'impact du transport aériens sur les dérèglements climatiques.Les privilégiés qui prennent l'Avion tiennent a conserver leur privilèges.d'ailleurs ce transport ne contribue a aucune taxes,taxes sur carburant,TVA .Es ce utile de faire voyager des gens a bas couts?</p>	6.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		On parle d'économie circulaire encourageons la consommation Alimentaire française.Affichons cout d'achat de la matiere agricole dans prix vendus en grande surfaces.Des économies substanciels de transports sont a faire car pour cacher leurs profits les grandes surfaces et centrales d'achats sont experts en sociétés intermédiaires qui font les bénéfiques.	
MasseE move	06/09	** TVA ** En France 45 % des voitures neuves vendues sont des achats d'entreprise en LLD ou LOA. Pour favoriser l'achat de véhicules électrique 100% proposons à S Royal que la TVA sur les loyers soit récupérable comme sur les véhicules de service Diesel.qu'en pensez vous?	7.
Gaëlle Perrier	08/09	** Résumé pour les décideurs de la stratégie bas carbone ** Le diagramme Evolution des GES de 1990 à 2013 de la page 3 semble indiquer une baisse des émissions. Or, on constate que cette baisse provient uniquement du secteur "industrie manufacturière" qui est en perte de vitesse en France pour cause de délocalisations. Les émissions de GES pour ce secteur n'ont pas diminué, elles ont été déplacées. Si on fait le calcul, on constate même que les émissions du résidentiel tertiaire et des transports sont en hausse. Pour rendre ce document plus exploitable, il faudrait donner les émissions réelles (et non les pourcentages d'une valeur qui fluctue).	8.
Gaëlle Perrier	08/09	** Résumé pour les décideurs de la stratégie bas carbone ** Dans le paragraphe "Sensibilisation des citoyens à l'impact de leur choix de consommation" n'est pas précisé comment sensibiliser un public souvent réticent à changer ses habitudes de consommation : réduction voire interdiction de la publicité (plusieurs centaines de milliards d'euros dépensés chaque année en publicité dans le monde)? introduction dans les programmes scolaires de cette sensibilisation à la juste consommation, à l'environnement...? diffusion de spots ou d'affiches ou de tracts... pour sensibiliser le grand public?	9.
Nicolas mathian	09/09	** mobilités actives ** bonjour, je participe à cette consultation à titre individuel. Je suis particulièrement intéressé par le volet transport urbain, modes actifs et report modal. Je suis absolument d'accord avec la proposition de privilégier les modes doux (on dit plutôt actifs) en milieu urbain, mais je trouve que la stratégie définie n'est pas assez contraignante : On parle de vérifier la prise en compte dans les différents documents de planification (SCoT, PLU,...) Cela me semble insuffisant, et ça laisse le citoyen un peu désemparé face à une administration locale qui aurait écrit de beaux documents mais qui ne les mettrait pas en œuvre. Je souhaiterais donc un service de l'Etat facilement accessible pour le citoyen qui permettrait de contraindre une	10.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>collectivité locale sur certains aspects simples. Peut-être que cela existe avec le tribunal administratif, mais je souhaiterais un mécanisme simple.</p> <p>Des exemples : Un maire qui tarderait à mettre en place des doubles sens cyclables, ou qui rechignerait à mettre des PV pour stationnement sur pistes cyclables ou trottoirs serait mis en demeure d'agir par l'Etat.</p> <p>Le but est évidemment de supprimer tous les freins au report vers les modes actifs</p>	
Gump	10/09	<p>** Transports : cibler en priorité les changements de comportements ** Madame Monsieur, En matière de transports, la Stratégie nationale bas carbone se focalise quasi-exclusivement sur des solutions technologiques. Ce tropisme sur les technologies semble compromettre l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine. En effet, et comme le démontre l'ADEME dans ses travaux, l'appropriation des nouvelles technologies en matière de transport est lente et dans la mesure où les émissions de GES sont diffuses, l'impact des nouvelles technologies est réduite. Dès lors, pour l'atteinte des objectifs fixés, il paraît essentiel de privilégier les changements de comportements : réduction du nombre de déplacements en véhicules, recours plus importants aux modes actifs et aux transports en commun,... C'est l'appropriation plus large par les citoyens de ces différentes solutions de mobilité qui permettra de sortir du modèle actuel basé sur l'automobile et ses corollaire en matière d'émissions de GES mais aussi de polluants atmosphériques et d'accidentologie.</p> <p>Cordialement</p>	11.
Klein Patrick	15/09	<p>** Combustion du bois et effet de serre ** Combustion du bois CO2 et effet de serre Remise en cause de la neutralité.</p> <p>Les graphiques de ce document ne sont pas pris en compte dans ce message Je peux vous transmettre ce document complet par mail.</p> <p>Les forêts sont au centre de la transition écologique. Elles ont un impact dans tous les domaines : tourisme, refuges de la biodiversité, captage et stockage du CO2, purification de l'atmosphère, préservation des sols et des nappes phréatiques, etc. La forêt constitue la plus importante source de matière première renouvelable.</p> <p>L'intérêt est d'en faire le meilleur usage !</p> <p>La neutralité supposée des émissions de CO2 du bois énergie ; neutralité justifiée par le seul argument que « les arbres repoussent » est bien trop simpliste ! Cette soit disant neutralité n'a en réalité fait l'objet d'aucune étude sérieuse, ce concept permettrait même de raser et brûler tous les arbres sans impacter nos émissions de CO2 ! Elle est donc sujette à caution et remise en cause. En effet, une simple simulation année après année du cumul des rejets de CO2 en fonction des différents usages du bois, et du captage du CO2 par la forêt, permet d'expliquer les phénomènes en cause et les enjeux.</p> <p>Cette neutralité supposée a même été intégrée dans la législation et aboutit à des erreurs fondamentales de toutes les études « carbone » incluant la combustion du bois. Cela engendre par la même occasion, des mobilisations de fonds publics via des subventions attribuées à tort pour la production d'énergie soit disant renouvelable issue du bois.</p>	12.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>1) Contexte En France, suite à la pression d'exploitation des forêts, le capital de bois sur pied est parmi les plus pauvres d'Europe et mériterait d'être fortement augmenté (). Par ailleurs, la hausse de la productivité de la forêt française est due principalement à l'augmentation des surfaces boisées dans les régions peu boisées et peu productives, ces forêts sont souvent trop jeunes pour être exploitées. ()</p> <p>Ainsi, en France, il est programmé entre 2015 et 2030 d'augmenter la récolte de bois de 22Mm3/an ().</p> <p>Une telle politique réduira encore l'âge et le volume des bois restant sur pied et diminuera d'autant le stock de carbone piégé dans les arbres et le sol des forêts.</p> <p>Alors que l'âge moyen de récolte est d'environ 80, en France la récolte de bois passera de 55Mm3 à 75Mm3 en 15ans seulement.</p> <p>Une augmentation aussi brutale (près de 40%) va inévitablement générer un déstockage massif de carbone, non seulement par la diminution des bois sur pied, mais aussi par l'appauvrissement en carbone des sols. Il s'en suivra une augmentation importante des rejets de CO2. La politique forestière actuelle de la France, parce qu'elle n'est pas en phase avec le délai nécessaire à la régénération des forêts, va accélérer les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.</p> <p>Les trois graphiques suivant illustrent ces phénomènes.</p> <p>a) L'effet du déboisement sur la quantité de carbone piégée en forêt</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		 <p>Déboisement Reboisement</p> <p>Stocks de carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> a Dans les branches b Dans le bois fort (> à 7cm) c Dans les arbustes d Dans les racines e Dans le sol <p>Années</p> <p>2008 2100</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Ces paramètres moyens ne concernent pas les forêts converties en taillis à rotation rapide, tout comme les cultures de saules ou autres, qui n'ont pas d'intérêt pour la production de bois d'œuvre et stockent peu de carbone.</p> </div>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°																																																
		<p>b) Projection des niveaux d'émissions de CO2 selon le type de production d'énergie Et seulement le CO2 du bois brûlé Le bois est le plus polluant des combustibles graphiques manquants</p> <div data-bbox="412 304 2033 1002" data-label="Figure"> <table border="1"> <caption>Emission réelles de CO2 pour 1MWh/AN (estimations)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Gardanne bois électricité</th> <th>Charbon électricité</th> <th>Sydièse Bure</th> <th>UEM bois cogénération</th> <th>Charbon cogénération</th> <th>Gaz électricité cycle combiné</th> <th>Gaz cogénération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>15</td> <td>10</td> <td>12</td> <td>8</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2040</td> <td>45</td> <td>35</td> <td>38</td> <td>22</td> <td>15</td> <td>12</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2060</td> <td>75</td> <td>60</td> <td>55</td> <td>35</td> <td>25</td> <td>18</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2080</td> <td>105</td> <td>85</td> <td>75</td> <td>48</td> <td>35</td> <td>25</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>2100</td> <td>145</td> <td>120</td> <td>105</td> <td>65</td> <td>50</td> <td>40</td> <td>30</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>c) Comparatif des flux de CO2 Emission - captage (repousse) = solde graphiques manquants (Il n'a pas été tenu compte du déstockage induit du CO2 dans les racines et le sol.*)</p>	Année	Gardanne bois électricité	Charbon électricité	Sydièse Bure	UEM bois cogénération	Charbon cogénération	Gaz électricité cycle combiné	Gaz cogénération	2020	15	10	12	8	5	4	3	2040	45	35	38	22	15	12	8	2060	75	60	55	35	25	18	12	2080	105	85	75	48	35	25	18	2100	145	120	105	65	50	40	30	
Année	Gardanne bois électricité	Charbon électricité	Sydièse Bure	UEM bois cogénération	Charbon cogénération	Gaz électricité cycle combiné	Gaz cogénération																																												
2020	15	10	12	8	5	4	3																																												
2040	45	35	38	22	15	12	8																																												
2060	75	60	55	35	25	18	12																																												
2080	105	85	75	48	35	25	18																																												
2100	145	120	105	65	50	40	30																																												

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°																														
		<p style="text-align: center;">Emission CO2 dans l'atmosphère Pour une production de 1MWh/an</p> <table border="1"> <caption>Approximate data from the CO2 Emission Graph</caption> <thead> <tr> <th>Year</th> <th>UEM émissions réelles (Tonnes CO2)</th> <th>UEM solde émissions (Tonnes CO2)</th> <th>Gaz cogénération (Tonnes CO2)</th> <th>Repousse du bois (Tonnes CO2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>~7</td> <td>~5</td> <td>~3</td> <td>~1</td> </tr> <tr> <td>2040</td> <td>~20</td> <td>~15</td> <td>~10</td> <td>~3</td> </tr> <tr> <td>2060</td> <td>~35</td> <td>~25</td> <td>~15</td> <td>~7</td> </tr> <tr> <td>2080</td> <td>~50</td> <td>~30</td> <td>~20</td> <td>~15</td> </tr> <tr> <td>2100</td> <td>~65</td> <td>~33</td> <td>~28</td> <td>~32</td> </tr> </tbody> </table> <p>2) Un constat s'impose : La combustion du bois émet le CO2 bien plus vite que les forêts ont la capacité à le refixer. En effet, Brûler du bois issu directement des forêts conduit systématiquement à un déstockage instantané du CO2 qui était stocké dans le bois des forêts. Cet important déficit ne sera au mieux résorbé qu'après plus d'un siècle. Et dans tous les cas à l'échelle d'un siècle, le captage du CO2 par les forêts préalablement coupées et brûlées, ne dépassera pas 50% du CO2 émis lors de la combustion du bois issu de ces mêmes forêts. De telles pratiques vont donc conduire à une perte effective de près de 50% du capital bois sur pied et donc réduire la capacité de stockage de CO2 émis en excès par ailleurs. A plus court terme (2050) même en tenant compte de la régénération, tout bois issu directement des forêts, qui sera brûlé dans les centrales « dites biomasse » émettra dans l'atmosphère beaucoup plus de CO2 que la combustion du gaz. Par exemple, on peut estimer pour la centrale biomasse de l'Usine d'électricité de Metz (UEM) que le recours au bois émettra 2 fois plus de CO2 que le recours au gaz. Pour l'usine de Gardanne qui n'intègre pas de cogénération ce sera 4.5 fois plus. Ainsi, La filière « bois énergie » ne permettra pas de répondre à l'urgente nécessité de baisser les émissions de CO2.</p>	Year	UEM émissions réelles (Tonnes CO2)	UEM solde émissions (Tonnes CO2)	Gaz cogénération (Tonnes CO2)	Repousse du bois (Tonnes CO2)	2020	~7	~5	~3	~1	2040	~20	~15	~10	~3	2060	~35	~25	~15	~7	2080	~50	~30	~20	~15	2100	~65	~33	~28	~32	
Year	UEM émissions réelles (Tonnes CO2)	UEM solde émissions (Tonnes CO2)	Gaz cogénération (Tonnes CO2)	Repousse du bois (Tonnes CO2)																													
2020	~7	~5	~3	~1																													
2040	~20	~15	~10	~3																													
2060	~35	~25	~15	~7																													
2080	~50	~30	~20	~15																													
2100	~65	~33	~28	~32																													

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>Bien au contraire, on peut prédire que cette politique conduira à doubler les émissions et à aggraver d'autant l'effet de serre, avec toutes ses conséquences prévisibles et malheureusement irréversibles. Le carbone fixé dans le sol, la litière, les racines et l'humus, est largement supérieur et proportionnel au bois sur pied. En conséquence suite à la décapitalisation prévisible, le déstockage total de carbone peut être estimé au double de cette décapitalisation (non prise en compte dans ces graphiques), ce qui aggrave très fortement le constat ci-dessus.</p> <p>On peut même considérer que réduire de 25% l'âge d'exploitation d'une forêt est comparable en émission de CO2 à une déforestation équivalente.</p> <p>Il est donc primordial que dans les études carbones, toutes les émissions de CO2 du bois récolté comme du sol ainsi que le captage dû à la repousse soient prises en compte, et si nécessaire faire des investigations supplémentaires pour préciser cet aspect.)</p> <p>Qu'en est-il des bois pré-façonnés avant combustion ?</p> <p>Il s'avère que la production et la combustion de pellets (granulés de bois) issus du bois vert des forêts, émet encore plus de CO2 que les plaquettes à cause de l'énergie dépensée pour les sécher et les fabriquer. Le Grenelle a conduit à valider de nombreux grands projets de bois énergie afin de réduire en 2050 les émissions de gaz à effet de serre par 4 ! On peut malheureusement considérer que les importantes aides publiques accordées à ces projets auront un effet inverse à leur objectif initial.</p> <p>3) Modélisation de l'impact des émissions de CO2 pour les différents usages graphiques manquants Principales options : Gardanne électricité ; UEM cogénération avec réseau de chaleur ; Les petites unités locales avec des bâtiments isolés HQE ; La combustion de bois recyclé ; Le stockage du CO2 par substitution des matériaux ; Le stock de carbone issu de ces nouveaux usages ; Les économies d'énergie.</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p style="text-align: center;">Cumul du CO2 dans l'atmosphère (repousse du bois déduite) Pour une production de 1MWh/an ou 0,4t de bois Ceci en fonction des usages du bois , du gaz, ou de l'efficacité énergétique</p> <p>The graph illustrates the cumulative CO2 emissions (in Tonnes CO2) from 2020 to 2200 for various scenarios. The y-axis ranges from -200 to 100. The scenarios are:</p> <ul style="list-style-type: none"> Gardanne solde émissions (Red line): Shows a steady increase in emissions, reaching approximately 80 Tonnes CO2 by 2200. UEM solde émissions (Brown line): Shows a moderate increase, reaching approximately 35 Tonnes CO2 by 2200. Gaz cogénération (Yellow line): Shows a steady increase, reaching approximately 60 Tonnes CO2 by 2200. Chauffage bois sec et isolation HQE (Orange line): Shows a slight increase, reaching approximately 10 Tonnes CO2 by 2200. Bois recyclé (Green line): Shows a slight decrease, reaching approximately -80 Tonnes CO2 by 2200. Bois transformé stock CO2ég (Blue line): Shows a decrease, reaching approximately -70 Tonnes CO2 by 2200. Substitution de matériaux (Light blue line): Shows a decrease, reaching approximately -70 Tonnes CO2 by 2200. Négawatt 2/3 d'économies (Light green line): Shows a decrease, reaching approximately -80 Tonnes CO2 by 2200. Bois transformé + Substitution + Négawatt (Dark green line): Shows the most significant decrease, reaching approximately -160 Tonnes CO2 by 2200. <p>4) Conclusions : Ce graphique met clairement en évidence l'impact systémique et cumulatif sur l'effet de serre en substituant certains matériaux principalement de construction par du bois qui fixe le carbone, le tout cumulé à l'économie et à l'efficacité énergétique en appliquant par exemple le scénario Négawatt. Seuls restent acceptables les chauffages par les particuliers ou les petits collectifs, qui ont pris soin d'isoler correctement les habitations pour consommer moins de 50 kWh/m²/an, et à condition d'utiliser des appareils de chauffages adaptés et du bois local séché naturellement, (moins de 20% d'humidité). Dans ce cas les émissions de CO2 sont fortement limitées, grâce à une consommation maximum de deux stères par logement et par an. L'efficacité énergétique atteint dans ce cas 80% contrairement à 15% pour l'UEM et moins de 10% pour Gardanne. L'intérêt est donc de prolonger par tous les moyens la durée de stockage du carbone présent dans le bois. Car comparée au gaz ou au fioul, la combustion de bois même recyclé émet bien plus de CO2. En conséquence tout stockage ou substitution engendre une capture nette de CO2. Un m3 de bois (résineux) stocke 1t de CO2(GIEC) et évite 0.8t de CO2 par substitution aux matériaux de construction. Soit au total 1.8t de CO2 contre seulement 0.57t en substitution</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>énergétiques du gaz et 0.73 t du fioul. Il est donc plus logique de brûler du gaz et de stocker le bois qui contient deux fois plus de CO2.</p> <p>Le CTBA estime la séquestration du carbone dans les produits bois à environ 197 MteCO2 (soit en moyenne à 18 ans en France presque 20 fois moins que le stock de carbone forestier).</p> <p>Le potentiel de cette séquestration peut donc être multiplié par cinq.</p> <p>Le bois transformé sera recyclé. Sec il génère jusqu'à 15% plus d'énergie ! Son énergie ne peut être considérée comme neutre dans de temps, que dans de rares cas, et seulement si la durée totale de séquestration dépasse la durée naturelle de séquestration du carbone en forêt (aérien et sol) soit près d'un siècle de plus par rapport à l'âge de récolte actuel.</p> <p>L'augmentation du stock de bois sur pied ou durée de rotation est à court terme le moyen le plus efficace pour fixer le CO2, tout en préservant la ressource pour les générations à venir. Un arbre sur pied captera et fixera plus de deux fois plus de CO2 que la partie aérienne valorisable. La séquestration sera prolongée jusqu'à sa récolte ou sa décomposition intégrale, aérienne et du sol (humus), soit beaucoup plus longtemps que son usage énergétique et de substitution actuel. (Cette recapitalisation du CO2 sur pied et dans le sol n'a pas été prise en compte) Ressources de la FAO sur la fixation du carbone dans le sol</p> <p>5) Préconisations :</p> <p>Il est donc indispensable de changer de stratégie en privilégiant les solutions de stockage du bois (ou carbone) issu des forêts, ceci grâce à la transformation du bois et à la diversification des usages, principalement dans la construction.</p> <p>Il faudra parallèlement développer et recourir à des traitements écologiques du bois, de types oléo thermie ou réтификаtion pour éviter toute pollution ultérieure.</p> <p>Une augmentation de la récolte, sans avoir au préalable renforcé la filière de transformation du bois, alimente uniquement le bois énergie et l'exportation. Nous brûlons, exportons et bradons ainsi notre patrimoine bois, tout comme nous anéantissons la possibilité d'augmenter notre stockage carbone et celle de bénéficier nous-mêmes de la valeur ajoutée économique et écologique.</p> <p>L'efficacité énergétique est une condition préalable et incontournable à l'usage du bois énergie. En tenant compte du séchage, elle doit atteindre au minimum 80%, grâce principalement à l'isolation des locaux (fibre de bois !).</p> <p>Actuellement le bois en énergie dont nous gâchons encore les 2/3, est clairement une aberration du fait que les efforts d'économie d'énergie sont loin d'être suffisants.</p> <p>Favoriser l'économie d'énergie plutôt que la production d'énergie, transférer les subventions bois énergie vers l'isolation des bâtiments, le développement de la filière de transformation du bois et de nouveaux usages aura pour effet de :</p> <p>multiplier jusqu'à un facteur de trois l'efficacité des investissements dans les énergies renouvelables et réduira réellement les émissions de CO2 - d'être bien plus bénéfique à l'activité industrielle et artisanale, tout en favorisant notre autonomie, par la relocalisation et le développement des emplois.</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>Le bois transformé prolonge la durée de fixation du carbone, contrairement à sa combustion directe qui accélère son rejet dans l'atmosphère (aggravant l'effet de serre). Grâce à une filière efficace, il sera recyclé. La montée en puissance du recyclage se fera progressivement sur près d'un siècle. Pendant toute cette période d'adaptation les économies d'énergie, les énergies renouvelables non polluantes et la combustion de gaz en cogénération (conventionnel ou méthanisation) auront un impact beaucoup moins important sur l'effet de serre que la combustion de bois issu directement des forêts.</p> <p>Au final le bois issu du recyclage pourra être utilisé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Comme engrais car le bois fragmenté et le charbon de bois sont les plus efficaces pour reconstituer l'humus et fertiliser les sols fortement dégradés par l'agriculture conventionnelle. La conversion des champs en permaculture permet de doubler le stockage de CO2 dans les sols tout en se substituant aux engrais, ce qui représente un bénéfice de près de 2t CO2 par m3 de bois. (Actu Environnement) 2) Pour couvrir l'intermittence des énergies renouvelables, car le bois est par nature une énergie stockable à moindre coût financier et environnemental. Cumulé au gaz en cycle combiné ou cogénération, cela évite le recours à d'autres systèmes de stockage coûteux, émetteurs de CO2 et gourmands en matières premières (batterie, stockage d'hydrogène) 3) Pour capter définitivement le CO2 atmosphérique par recapitalisation, stockage durable ou immersion du bois. La forêt est le capteur de CO2 le plus efficace qui soit, bien plus écologique que les techniques de captage de type (ULCOS) qui n'ont qu'un rendement de 25%. C'est le seul moyen de stocker à moindre coût l'excédant de CO2 que nous en émettons. <p>La loi sur l'agriculture et la forêt ne met aucun cadre à l'utilisation du bois. Pour éviter l'accaparement de subventions publiques injustifiées et autres dérives lourdes de conséquences, il est urgent d'instaurer une transition efficace en symbiose avec la nature, car tout retard ou errements rendent plus difficiles les efforts ultérieurs. Les pouvoirs publics (l'Etat et les collectivités locales), doivent conditionner les subventions, légiférer et donner l'exemple en tant que gros consommateurs d'énergie, de biens et de services, et en tant que prescripteurs de marchés publics.</p> <p>Pour plus de cohérence et de transparence, le bois et bois énergie devra être conditionné à tous les critères qui précèdent, pour cela il sera également nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> de fixer la quantité minimum moyenne de bois forts en m3 /ha qui doit rester sur pied en prévoyant une recapitalisation progressive ; de rendre public tous les plans d'approvisionnements ; d'imposer la traçabilité afin de quantifier le bois réellement brûlé chaque année ; d'imposer une efficacité énergétique de minimum 80%, soit : le séchage naturel et un coefficient de performance des bâtiments inférieur à 50 kWh/m²/an ; (Ceci implique un affouage ou une consommation de bois limité à 2 stères par logement). 	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>d'imposer que le bois énergie soit issu à plus de 80% du recyclage et doit être réservé à couvrir prioritairement l'intermittence des autres énergies renouvelables.</p> <p>de privilégier la transformation du bois par les entreprises locales y compris les PME.</p> <p>Dans tous les cas, les solutions de stockage du CO2 en forêt, par transformation dans des produits en bois ou par substitution des engrais issus de l'énergie fossile, sont préférables à la production énergétique dont nous gâchons encore les deux tiers.</p> <p>Mieux encore, grâce au bois en fin vie de privilégier le captage et le stockage définitif du CO2, ceci au vu des atteintes déjà infligées à notre environnement.</p> <p>Le cumul de ces stratégies sera indispensable pour réduire réellement les émissions de CO2 et l'effet de serre à l'horizon 2050, tout en préservant la "Terre de nos enfants".</p>	
Gaëlle Perrier	16/09	<p>** Interdiction des sacs plastiques ** Cette interdiction ne fonctionnera que si on pense à l'après : par quoi va-t-on remplacer les sacs qui servaient à emballer les fruits et les légumes?</p>	13.
Jean-Claude MARCUS	17/09	<p>** LES POINTS AVEUGLES : LES SOLS, LE TRAFIC AERIEN **</p> <p>Mon avis est que les textes projetés tiennent trop peu compte du puits à carbone des sols et de son épuisement par les changements d'affectation des sols directs et indirects.</p> <p>L'autre point aveugle ou excessivement minoré est celui de la croissance du trafic aérien, totalement dépendant du pétrole (et il faudra bien écouler les produits autres que le kérosène). Si nous poursuivions la tendance observée, nous basculerions vers les + 4C° vers 2100 y compris en supposant que nous aurions d'ici là fortement réduit toutes nos autres émissions de GES (ce que nous ne faisons pas) et maintenu le puits à carbone des sols et des océans (ce que nous ne faisons pas non plus).</p> <p>Néanmoins je ne m'étonne pas que les points clés soient les points aveugles puisque ce sont les zones où les plus puissants investisseurs et consommateurs de l'économie linéaire carbonée prévoient leur croissance et leur profitabilité :</p> <p>où étendre le bitume sinon en artificialisant des sols ?</p> <p>où vendre du ciment sinon en étendant l'urbanisation ?</p> <p>où vendre du pétrole sinon en développant les consommations les moins contrôlables tant qu'un arbitrage international fera défaut : le transport aérien ?</p> <p>pourquoi se soucier de la morbidité puisqu'elle soutient les industries pharmaceutiques et d'équipement médicaux ?</p> <p>pourquoi ménager les sols si les a-ménager rapporte plus ?</p>	14.
COSTE	18/09	<p>** Quelques idées qui ne coûtent rien et peuvent créer des emplois et baisser le CO2 **</p>	15.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>1.La transition vers une économie bas-carbone en quelques mots</p> <p>1.a Les objectifs. Qu'est-ce pour vous que la transition vers une économie bas-carbone ?</p> <p>La transition vers une économie bas carbone est pour moi une évolution vers un mode de vie deux fois moins intense en consommation de ressources naturelles et d'énergie. Il s'obtiendra en particulier si l'Etat met en place des mesures qui permettront de limiter les déchets et le gaspillage.</p> <p>C'est primordial car par effet de levier, un produit qui dure plus longtemps c'est du transport en moins (pour le livrer, pour aller l'acheter, ...), c'est de l'extraction minière en moins, de l'énergie en moins consommée dans les usines, ...</p> <p>Des mesures qui ne coûtent rien peuvent être mises en place par l'Etat comme la création d'une norme ou d'un label de réparabilité/maintenabilité avec deux ou 3 niveaux pour tendre vers cet objectif. Le consommateur serait ainsi informé qu'il paye un peu plus cher mais qu'il achète un produit qui ne sera pas comme les suivants :</p> <p>Nous avons été obligés de jeter une cafetière de 3 ans parce que nous ne trouvions pas sur internet de vente de pot en verre de remplacement. Nous avons jeté un aspirateur de 2 ans à cause d'un interrupteur cassé ! Même si ces produits sont partiellement recyclés en déchetterie, il y a un gaspillage de l'énergie qui a servi à les produire et à les transporter. Pour réparer un volet électrique, il faut tout changer, alors que c'est souvent un simple condensateur qui vaut 3 euros qu'il faut remplacer,!</p> <p>L'Etat peut aussi mettre en place à proximité des déchetteries des halls de récupération de tout ce qui est jeté et qui fonctionne encore mais que l'on n'a pas le temps de vendre. Une informatisation permettrait aux particuliers de savoir sur internet ce qu'il y a en stock à leur disposition. Actuellement, on jette car on n'a pas le choix à la déchetterie.</p> <p>L'apparition de produits plus durables et mieux réparables fera naître une économie locale de la réparation qui créera des emplois.</p> <p>Et une dernière idée : Il y a moyen d'appliquer un régime de taxation différent à des produits fabriqués en circuit court : Une chaise fabriquée localement avec des matières locales reviendra plus cher que si elle est fabriquée en usine mais une taxation aménagée permettrait de la rendre compétitive. Il y a moins de recettes de TVA par l'Etat mais il crée des emplois locaux...</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>1.b La clarté. Les documents mis en consultation vous ont-ils permis de facilement :</p> <p>* identifier les priorités retenues? OUI. C'est très clair. Reste à mettre tout cela en pratique avec du concret.</p> <p>* comprendre la logique et l'intérêt des budgets carbone ? OUI</p> <p>2. Les conditions de réussite de cette transition ?</p> <p>2.a Y-a-t-il, selon vous, des axes stratégiques à ajouter ou à renforcer dans la stratégie nationale bas-carbone ?</p> <p>:</p> <p>comme je l'explique ci-dessus, la réduction des déchets et du gaspillage est un axe à renforcer car il a un effet de levier sur les autres postes producteurs de CO2.</p> <p>4. Mieux vous connaître</p> <p>4.a Répondez-vous à titre individuel ou au titre d'une organisation (préciser laquelle) ? Je réponds à titre individuel. Je suis un ingénieur sensibilisé à l'écologie. A votre service si vous souhaitez me consulter pour approfondir certaines idées.</p> <p>4.b Parmi les documents soumis à cette consultation, auxquels avez vous porté plus d'attention (préciser les § le cas échéant) ? Le projet de stratégie nationale bas carbone.</p>	
QUENTE L Armand	19/09	<p>** Transition vers une société bas-carbone **</p> <p>Une stratégie comme celle-ci doit présenter des incitations significatives amenant à l'atteinte de l'objectif "réduction des consommations d'énergies d'origine fossile, émettrice de GES.</p> <p>Choix judicieux de mesures : avantages fiscaux, primes etc...</p> <p>exemples de réalisations concrètes : panneaux solaires sur les toits des écoles, des bâtiments administratifs ...</p> <p>propositions de concours "bas-carbone" (un Lépine du bas-Carbone, accessible à tous, pas seulement sous forme d'AMI qui n'intéressent qu'une élite industrielle ...)</p> <p>Montrer et valoriser par des réalisations, des exemples, et aider les projet innovant non seulement vers le terrestre mais aussi vers le maritime (l'exemple de l'arrêt du projet de ferry "PEGASIS" de la BAI est significatif ... !)</p>	16.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>Afficher le courage d'une politique capable de tenir tête aux lobbies de l'énergie "non-renouvelable" ... qui veulent "garder la main sur cette potentielle évolution vers du "renouvelable"</p> <p>mais pour ce faire, il faudra changer les orientations politiques actuelles et OSER un autre modèle : économique, social et humaniste ; socialiste en quelque sorte !</p> <p>Utopique programme... la nature humaine, "croyez et multipliez" et autres propositions de "retour à la croissance (sans fin)" sont autant de points de blocage qui nous mènent inexorablement au chaos.</p> <p>Cette Stratégie ne peut être découplée des autres réalités ... de celles de l'UE mais aussi des Accords commerciaux entre pays et multinationales ... nous avons perdu notre souveraineté nationale qui est diluée dans celle de l'UE. Quid de l'Europe de l'Énergie?</p> <p>Nous donnons à bien des populations (du Sud entre autres) l'image d'un paradis et ils veulent l'atteindre car ils vivent l'enfer ...</p> <p>Osons les aider vers du bas-carbone !</p> <p>La Stratégie de transitions bas-carbone ne doit pas se limiter à notre nombril métropolitain ! l'exemplarité doit savoir s'exporter.</p> <p>Et il faut que les investisseurs aient un attrait vers ces développements bas-carbone...sur ce point ... les réalités de la cupidité humaine, de la recherche du Jack-pot, des exemples de réussite des Banques et autres firmes ... n'incitent pas à l'optimisme.</p> <p>La conscience de la réalité d'une élite de plus en plus riche œuvrant pour simplement durer encore un peu ne permet pas de croire à autre philosophie que celle de l'Argent et du Pouvoir pour le Pouvoir. La violence totale pour la conservation du pouvoir par ceux qui possèdent le secteur de l'énergie ne permettra pas de changement radical de paradigme (qui serait nécessaire aux dires des experts du Climat ...)</p> <p>Mais si toutes ces propositions de Stratégies en tout genre sont présentées, c'est qu'il y a de bonnes raisons pour le faire alors ; croisons les doigts (et ... écrivons une petite contribution inutile _;-°</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>Quoi qu'il en soit, la Terre continuera ... avec ou sans humains.</p> <p>Bien à vous, AQ</p>	
dpb	21/07	<p>** réponse à la consultation **</p> <p>Il est indispensable aujourd'hui de se tourner vers de nouveaux modèles économiques qui prennent en compte la dimension environnementale et sociétale de la transition énergétique.</p> <p>Les documents mis en consultation étaient clairs et ont bien synthétisé les objectifs à atteindre, notamment la brochure de 4 pages.</p> <p>La partie relative à la mise en œuvre des instruments qui vont permettre d'atteindre ces objectifs est à développer. Il manque notamment un volet plus coercitif, qui pourrait être mis en œuvre sous forme de sanctions pour les organismes qui ne respecteraient pas la réglementation. L'application de ces sanctions se ferait selon une gradation, l'aspect pédagogique devant être privilégié.</p> <p>La stratégie européenne est rappelée dans le projet SNBC (Europe 2020, facteur 4..) mais l'articulation entre la réglementation européenne et la stratégie nationale bas carbone n'est pas assez explicite. De même, l'articulation entre cette stratégie et les plans déjà existants au niveau national devra être clarifiée afin de ne pas perdre en lisibilité, notamment pour le grand public. Enfin, il est sans doute nécessaire de renforcer la complémentarité des actions entre le niveau national et le niveau local.</p> <p>Afin de faciliter la prise en compte du document par les collectivités territoriales, il serait intéressant de mettre en place un portail internet dédié, avec un annuaire de contacts pour soutenir au mieux les collectivités dans leur démarche. Des actions ponctuelles de communication comme "une semaine de la stratégie nationale bas carbone" ou des clips informatifs diffusés à des heures de grande écoute pourraient également contribuer à rendre cette stratégie plus accessible.</p>	17.
DHBonco in	21/09	<p>** Un bon début... **</p> <p>1. La transition vers une économie bas-carbone en quelques mots</p> <p>1.a Les objectifs. Qu'est-ce pour vous que la transition vers une économie bas-carbone ?</p> <p>Il s'agit de diminuer l'empreinte carbone des français pour la ramener à un niveau compatible avec les capacités</p>	18.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>d'absorption de la planète et éviter la catastrophe climatique vers laquelle nous nous acheminons si nous ne faisons rien.</p> <p>1.b La clarté. Les documents mis en consultation vous ont-ils permis de facilement :</p> <p>* identifier les priorités retenues? Ces documents sont inégaux. Le résumé de 4 pages est clair pour les objectifs. Le "Résumé pour les décideurs" n'apporte rien de plus et manie des concepts assez creux sans donner d'ordre de grandeur des différents enjeux. Le document complet "Stratégie Nationale de Bas Carbone"(SNBC) est riche mais quelque peu "fouillis". Les différents chapitres ne semblent pas toujours cohérents. Le décret est très technique et se limite au budget carbone.</p> <p>* comprendre la logique et l'intérêt des budgets carbone ? Ces documents permettent de très bien comprendre l'intérêt des budgets carbone. Ce qui laisse d'autant plus insatisfait sur leurs périmètres (cf infra).</p> <p>2. Les conditions de réussite de cette transition ?</p> <p>2.a Y-a-t-il, selon vous, des axes stratégiques à ajouter ou à renforcer dans la stratégie nationale bas-carbone ? La stratégie énoncée présente un grave défaut à la base : elle ne concerne pas les Français consommateurs mais les Français producteurs . Elle encourage donc les fuites de carbone. Qui ont été constatées entre 1990 et 2015 puisque la diminution constatée est exclusivement due (SNBC p25) à l'externalisation des émissions de GES ; 30 % des GES de la consommation des Français sont émises hors de France. De même pour les émissions de GES des vols internationaux, qui sont exclues et représentent pourtant 3 à 5 % du total. Ces exclusions semblent liées à des définitions internationales. Mais en supprimant le tiers des émissions des Français elles vident de sens la notion de budget carbone. Il faut donc compléter le budget carbone par une comptabilité pro forma des empreintes totales. Les orientations sur l'agriculture sont confuses. Alors que le document (SNBC p65) précise que les GES sont très largement dus au cheptel bovin (gestion des déjections et méthane) les objectifs sur l'élevage laitier et de viande sont absents. Il semble que les conséquences "sociales" priment. En matière de transports la stratégie est passéiste. L'annonce des véhicules autonomes permet de penser qu'en 2035 le transport public urbain sera assuré souvent par de petits véhicules électriques autonomes en libre disposition plutôt que par des bus.</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>2.b Quels instruments seraient selon vous nécessaires pour accompagner le dispositif de stratégie et de budgets carbone ?</p> <p>1) Une bien meilleure communication aux citoyens et aux associations sur les enjeux, en se focalisant sur l'essentiel - les émissions de carbone - et en donnant des ordres de grandeur parlants. Pour le moment la prise de conscience me semble insuffisante. J'ai entendu une fois - une seule - la ministre expliquer que nous vivions comme si nous avions trois planètes. On pourrait imaginer des spots télévisés comparant l'empreinte carbone des gestes de chacun à l'objectif de Kyoto. Tant que ce travail n'est pas fait la question du carbone et des GES sera vue comme un sujet d'experts - ou réservée aux écologistes politiques. Ou un sujet parmi d'autres alimentant la gesticulation politico-médiatique du quotidien.</p> <p>2) Le document n'est absolument pas une stratégie complète. Il fixe des objectifs a priori réalistes mais ne fait qu'esquisser les moyens de les atteindre. Affirmer par exemple "Réduire les consommations et les émissions par des gestes simples en soutenant les initiatives visant à adopter des comportements vertueux notamment par des actions de communication et d'information • Inciter les ménages à la réalisation de travaux de rénovation énergétique, pertinents sur le plan environnemental, grâce au développement du service public de la performance énergétique au travers des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et au déploiement du Passeport rénovation énergétique" ne donne aucune indication sur comment on s'y prend ni sur les moyens à mobiliser et les mesures à prendre. Ainsi le scénario évoque (SNBC p106) des investissements supplémentaires dans la rénovation énergétique des bâtiments à hauteur de 2 % du PIB chaque année. Comment inciter les propriétaires à les faire ? La question du lien entre valeur tutélaire du carbone et fiscalité énergétique n'est pas abordée. Pourquoi un vol intérieur Paris-Nice est-il exonéré de toute taxe sur le kérosène ? Au-delà des incitations à la vertu la fiscalité énergétique semble indispensable pour donner un signal au consommateur et aux entreprises , et accessoirement, financer les mesures de transition qui supposent des investissements rentables uniquement sur le long terme.</p> <p>3. Prise en compte et suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des budgets carbone</p> <p>3.a Avez-vous des suggestions pour faciliter la prise en compte du document par les collectivités territoriales et les plans sectoriels ?</p> <p>Je suis extrêmement dubitatif sur l'efficacité de l'intervention des collectivités territoriales. D'une part elles n'ont pas la main sur le comportement des consommateurs et des entreprises implantés sur leurs territoires. D'autre part ayant une vision locale elles peuvent encourager des stratégies de fuite carbone hors de leur territoire (Exemple :subventionner des batteries fabriquées en Chine et trop peu utilisées pour avoir une bilan carbone</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>positif). Enfin et surtout en l'absence d'une vision claire et partagée des enjeux (cf 2b) supra) et d'une maîtrise suffisante des sujets par les décideurs locaux on peut encourager des actions contraires à l'objectif (Exemple : utiliser des boeufs à la place de tracteurs est sympathique mais augmente les GES, du fait du méthane émis) ou mener des actions ayant une très faible efficacité carbone au regard des moyens mobilisés (Exemple : améliorer les transports en commun tous azimuts peut encourager la mobilité motorisée et développer l'étalement urbain - cf SNBC p 35).</p> <p>Dans un premier temps une mesure utile serait de demander la production d'un bilan carbone (sérieux) de l'action propre des collectivités.</p> <p>3.b Selon vous, quels sont les points qu'il conviendra que le comité d'experts étudie avec plus d'attention lorsqu'il analysera en 2018 la mise en œuvre de la stratégie bas-carbone ?</p> <p>Deux points prioritaires : le traitement des "fuites carbone" ; les outils de modification des comportements.</p> <p>4. Mieux vous connaître</p> <p>4.a Répondez-vous à titre individuel ou au titre d'une organisation (préciser laquelle) ?</p> <p>A titre individuel.</p> <p>4.b Parmi les documents soumis à cette consultation, auxquels avez vous porté plus d'attention (préciser les 5 le cas échéant) ? Le document complet - SNBC.</p> <p>A vrai dire j'ai l'impression que la présentation de la situation, objectivement alarmante dans ce document, est édulcorée car les actions à mener pour la traiter peuvent être plutôt violentes pour notre vie quotidienne</p>	
JF Davaut	22/09	<p>** commentaires sur forêt bois biomasse. **</p> <p>Bonjour, voici quelques commentaires sur le projet bas-carbone, en particulier sur la partie bois énergie.</p> <p>1. Tout d'abord le concept "marketing" de neutralité carbone de la biomasse doit être abandonné. C'est tout simplement une aberration scientifique. (voir extraits ci-après). Le carbone émis par la combustion de la biomasse doit être pris en compte en tant que tel, et de ce fait figurer (avec une valeur moyenne à déterminer) dans les bases de données de l'Adème et également dans la base européenne EDGAR.</p> <p>Les valeurs obtenues avec le concept "cycle de vie" doivent toujours être au minimum accompagnées de la durée de ce cycle de vie. Au mieux des indicateurs intermédiaires doivent être précisés.</p> <p>Début de l'extrait. Le mythe du « carbone neutre ».</p>	19.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>Si l'on brûle de la biomasse bois, c'est que celle-ci a été détruite. Il y a donc diminution instantanée du volume de la biomasse. En effet, cette destruction, et la combustion qui s'en suit, sont à l'échelle de temps de l'heure. La régénération de biomasse nécessaire pour re-capturer le carbone émis va prendre plusieurs dizaines d'années. Il y a donc mécaniquement un « pic carbone » qui va durer quelques dizaines d'années.</p> <p>De plus la combustion de la biomasse émet 51% de CO2 de plus que la même quantité de charbon ce qui crée une « dette » carbone. Il a été calculé qu'il faut environ 40 ans pour annuler cette dette carbone supplémentaire par croissance de biomasse nouvelle, et qu'il faut 100 ans pour neutraliser l'émission carbone totale.</p> <p>Pensez-vous que cette biomasse nouvelle sera laissée intacte pendant 100 ans afin de remplir son rôle ?</p> <p>Le graphique ci-dessous montre une courbe calculée d'après des données d'exploitation d'une centrale biomasse. ((Manomet biomass report p98). Une synthèse (BIOGENIC CARBON EMISSIONS OF FOREST BIOMASS ENERGY, août 2011, JOHN S. GUNN, DAVID J. GANZ† and WILLIAM S. KEETON) de différentes études scientifiques américaines et européennes dénonce les positions des défenseurs de la biomasse énergie , y compris les méthodes du GIEC, en montrant les faiblesses des raisonnements « carbone neutre » ne serait-ce que du fait de la déforestation qui continue. (Comment capturer plus de carbone , émis par la combustion, alors que la déforestation continue?).</p> <p>Un projet de centrale biomasse ,North Springfield dans le Vermont, vient d'être interdit pour la seule raison d'émission de gaz à effet de serre trop importante (février 2014) par rapport aux objectifs de l'Etat. Le porteur de projet mettait en avant une « économie » de gaz à effet de serre , alors que les services publics (PSB) de l'état ont calculés une émission de 448 000 t de CO2 pour la centrale (35MW). Le porteur de projet à été incapable de contester cette évaluation. D'ou la décision négative. De plus, il faut rappeler que le PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) du bois étant plus faible que celui du charbon, il faut plus de bois pour obtenir la même quantité d'énergie. D'ou, en plus d'émissions de CO2 plus importantes, un besoin, en volume, beaucoup plus grand, et se pose alors la question de la ressource. Fin de l'extrait.</p> <p>2. il faut résoudre la contradiction entre "pompe à carbone" telle que décrite en pages 72-73 et l'exploitation "industrielle" de la forêt que l'on subodore dans le texte. Si l'on exploite davantage la forêt, il y a diminution nette du stockage carbone ET émission supplémentaire en fonction de l'usage fait de cette ressource supplémentaire.</p> <p>3. seuls les "déchets" d'exploitation doivent entrer dans le cycle bio-énergie. Pas de grumes pour fabriquer des "pellets".</p> <p>4. Les chiffres utilisés dans les rappels historiques (Etats des lieux) sont sujets à discussion. L'institut national forestier lui-même a reconnu des difficultés d'évaluations entraînant une différence significative dans les résultats. Il est aussi reconnu que l'exploitation de l'accroissement total est tout simplement impossible. Il s'agit donc d'évaluer le pourcentage REALISTE de l'accroissement destiné à l'exploitation.</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
Olivier Carles	22/09	<p>Merci de m'avoir lu. Cordialement JF Davaut, citoyen et membre d'une association de protection de la forêt.</p> <p>** Le facteur 4 dans la mobilité individuelle passe par la voiture à plusieurs **</p> <p>1. La transition vers une économie bas-carbone en quelques mots 1.a Les objectifs. Qu'est-ce pour vous que la transition vers une économie bas-carbone ? Les objectifs sont clairement exprimés. La transition vers une économie bas-carbone, c'est une transition vers un modèle sociétal et économique qui n'a plus recours (ou très peu recours) aux énergies fossiles, aux ruminants et aux engrais azotés.</p> <p>1.b La clarté. Les documents mis en consultation vous ont-ils permis de facilement : * identifier les priorités retenues? Oui, les priorités sont bien exposées. Cependant, l'évocation des émissions indirectes reste tronquée et partielle. Les émissions de la FRANCE ont baissé de 11% depuis 1990, alors qu'en vision globale, l'empreinte carbone des Français en tant que consommateurs (le scope le plus large) a plutôt augmenté. Comme indiqué dans le 4 pages sur la SNBC, nous pouvons être attentifs à ne pas délocaliser nos émissions pour limiter cet effet (par exemple on préférera améliorer plutôt que fermer des cimenteries et des aciéries en Europe, si nous continuons à consommer leurs produits). Malheureusement, la croissance de l'empreinte carbone des Français ces dernières années vient principalement de l'explosion du secteur aérien low cost et de l'électronique grand public (écran plat,...) : deux services qui n'ont pas été délocalisés. Il s'agit de nouveaux services à la population qui n'existaient pas avant. Ceux là sont émetteurs principalement en Chine (hors scope de la SNBC) où sont pudiquement écartés de nos comptes nationaux (cf mise à genoux de l'UE devant le lobby aérien en 2013 pour l'intégration du transport aérien international, en liaison avec l'Europe dans l'ETS). Il n'y a rien dans la SNBC pour prévenir ces dérives qui sont apparues ces dernières années, qui auront pourtant significativement participé à sceller le sort du climat mondial sur une trajectoire +2°C / +4°C au début du XXI ième siècle. * comprendre la logique et l'intérêt des budgets carbone ? Pertinent. Le seul bémol réside dans la remarque ci avant.</p> <p>2. Les conditions de réussite de cette transition ? 2.a Y-a-t-il, selon vous, des axes stratégiques à ajouter ou à renforcer dans la stratégie nationale bas-carbone ? On regrette la formulation en bas de page 52 du projet de SNBC (§3.3.i.1) qui sous estime fortement le potentiel de</p>	20.

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>l'augmentation du taux de remplissage des voitures pour parvenir à placer la mobilité sur une trajectoire facteur 4. Techniquement, la mobilité des personnes stagne (hors transport aérien) depuis le début du siècle dans l'ensemble des pays de l'OCDE – voir http://oliviercarles.free.fr/DOCU/F... En conséquence, doubler le taux de remplissage des voitures induirait presque mécaniquement une division par 2 du trafic de voitures particulières.</p> <p>Cette approche apporte des bénéfices économiques (pour les ménages et les collectivités), sociaux et environnementaux (pollution, congestion automobile, temps perdu,...).</p> <p>Le covoiturage de longue distance a levé des verrous importants dans la population générale, même s'il opère principalement un report modal du train et du non déplacement vers la voiture à plusieurs. La technologie (smartphone + GPS) est suffisante et largement diffusée (plus d'un français sur deux en 2015) pour permettre des mises en relation en temps réel suffisamment fonctionnelles pour faire décoller le partage des petits trajets au quotidien, basé sur un simple partage des frais (voir par exemple microstop.org).</p> <p>S'appuyer sur le passage à l'électrique, les transports en commun et le réseau TGV pour atteindre le facteur 4 nous semble un leurre qui porte des potentiels secondaires pour des coûts prohibitifs alors que l'augmentation du taux de remplissage des voitures, même s'il exige une évolution sociétale, porte un potentiel bien plus fort tout en permettant d'importantes économies pour tout ceux qui s'en emparent.</p> <p>2.b Quels instruments seraient selon vous nécessaires pour accompagner le dispositif de stratégie et de budgets carbone ? Une taxe carbone, la fin des subventions aux énergies fossiles (pas de TVA dans le transport aérien, pas de TIPP sur le kérosène,...)</p> <p>3. Prise en compte et suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des budgets carbone</p> <p>3.a Avez-vous des suggestions pour faciliter la prise en compte du document par les collectivités territoriales et les plans sectoriels ?</p> <p>Il faut s'attacher à offrir de la cohérence dans les documents de prospective concernant l'énergie et le climat. La multitude d'approches, de cadres de référence, de jeux de données pris en compte pour établir les SRCAE font qu'aucune compilation solide n'a pu valablement ressortir de ces objectifs sectoriels régionaux. L'exercice des SRCAE a permis d'ouvrir des approches méthodologique intéressantes, mais absolument pas de construire une politique globale cohérente et pertinente à l'échelle de la nation. Idéalement, une mise en relation/cohérence des objectifs régionaux et des objectifs nationaux doit être réalisée en fournissant plus de moyens opérationnels de terrain pour les réaliser.</p> <p>3.b Selon vous, quels sont les points qu'il conviendra que le comité d'experts étudie avec plus d'attention lorsqu'il analysera en 2018 la mise en œuvre de la stratégie bas-carbone ? La cohérence avec l'échelon local, secteur par secteur (région principalement)</p>	

Nom	Date de réponse	Remarque formulée	N°
		<p>4. Mieux vous connaître</p> <p>4.a Répondez-vous à titre individuel ou au titre d'une organisation (préciser laquelle) ?</p> <p>A titre individuel</p> <p>4.b Parmi les documents soumis à cette consultation, auxquels avez vous porté plus d'attention (préciser les §) Le projet de stratégie national bas carbone. Les recommandations sectorielles (Chapitre 3.3)</p>	

C. Avis du CNTE, adopté le 23 septembre 2015



Délibération n°2015-02 : avis sur le projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et les projets de budgets carbone

Adopté le 23 septembre 2015

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de stratégie nationale bas-carbone et des projets de budgets carbone,

1. Souligne la nécessité de piloter dès maintenant et sur le long terme la politique climatique française, en cohérence avec les objectifs de l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le cadre européen, afin de transformer l'économie vers une faible intensité en émissions de gaz à effet de serre en 2050 et de faire de la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale bas-carbone un modèle de croissance verte dans tous les secteurs en veillant aussi aux enjeux d'adaptation.
2. Si les émissions par habitant de la France sont déjà parmi les plus faibles de celles mesurées parmi les pays développés, notamment du fait d'un mix de production électrique peu émetteur de gaz à effet de serre, le CNTE rappelle l'attention particulière à porter aux émissions de la consommation. La stratégie bas carbone doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire national, mais elle ne doit pas entraîner de délocalisation des activités ou d'augmentation des importations qui ne feraient que déplacer les émissions dans d'autres pays, ni constituer un obstacle à la relocalisation d'activités. Elle doit conduire à la réduction de l'empreinte carbone nationale qui est restée stable entre 1990 et 2012 malgré la baisse des émissions territoriales à cause des émissions associées aux importations qui ont augmenté sur la même période.
3. Le CNTE souligne l'intérêt de l'exercice construit avec l'association des parties prenantes dès la phase amont d'élaboration de cette stratégie. Il souhaite pour le futur l'association des acteurs régionaux et locaux, notamment lors de la prochaine actualisation de la stratégie nationale bas carbone. De plus, certains membres du CNTE soulignent que ce premier exercice demandera plusieurs améliorations pour améliorer son efficacité et sa robustesse. Il rappelle également l'importance du suivi dans le temps de la mise en œuvre d'une telle politique et souhaite que cette association continue avec un point d'étape annuel permettant d'échanger notamment sur l'évolution des indicateurs et des budgets carbone. Par ailleurs le CNTE regrette l'insuffisance des références à l'apport possible des écosystèmes en matière de stratégie bas carbone et demande que la nécessaire cohérence entre SNBC et SNB soit affirmée dès l'introduction du document.

4. Le CNTE demande que les liens avec la réduction des polluants atmosphériques, impératif de santé publique, soient renforcés, notamment au regard des normes communautaires et de l'OMS.
5. Le CNTE prend acte de l'étude d'impact du projet de SNBC et des projets de budgets carbone et insiste sur le besoin d'approfondir ces évaluations sous l'angle du rapport coût-efficacité à l'occasion de la préparation des plans d'action sectoriels. Cependant le CNTE souhaite que soit systématisée la démarche d'évaluation environnementale afin de mieux saisir l'impact de la stratégie sur les autres enjeux environnementaux, pour permettre une consultation du public dans de meilleures conditions.

Sur les recommandations transversales du projet de SNBC

L'empreinte carbone

6. Le CNTE souligne l'importance de viser parallèlement la réduction de l'empreinte carbone de la France à côté de celle des émissions territoriales, à ce titre encourage la prise en compte des émissions indirectes induites par une activité ou un territoire au-delà de sa consommation d'énergie et soutient l'engagement de l'État à prendre en compte et promouvoir les analyses en cycle de vie lors du financement de projets publics.
7. Le CNTE approuve le fait que les financements de projets publics devront désormais tenir compte de l'impact de ces projets en termes d'émissions, notamment pour les infrastructures de transport. Pour ces dernières, le CNTE recommande que l'impact des alternatives soit également évalué.
8. Le CNTE accueille favorablement les recommandations générales de la SNBC afin de réduire les émissions de la consommation, mais constate l'absence d'objectifs de réduction de ces émissions à l'échelle nationale et à l'échelle des secteurs en raison notamment de la difficulté d'évaluation. Les orientations sectorielles pourraient être renforcées, notamment sur les secteurs fortement émetteurs via les importations.
9. Le CNTE pense nécessaire de renforcer la SNBC pour inverser le processus de délocalisation d'activités qui s'est accentué ces dernières années, du fait principalement de la faiblesse des coûts du transport et qui dégrade l'empreinte carbone de la France. La SNBC doit permettre d'inciter à la relocalisation des productions au plus près des lieux de consommation.
10. Le CNTE encourage la France à porter le sujet du suivi des émissions de la consommation dans les négociations internationales sur le climat et encourage le ministère à se doter des instruments permettant de suivre l'évolution inter-annuelle de l'empreinte carbone nationale avec des méthodes robustes et itératives avec un délai de production aussi faible que possible.

La valeur tutélaire du carbone

11. Le CNTE souligne l'intérêt d'une valeur tutélaire du carbone prise en compte dans les évaluations socio-économiques des projets de l'Etat, dans la fixation de

différents instruments de signal prix, qu'il s'agisse de la fiscalité, de systèmes d'échanges de quotas d'émissions ou de subventions. Il approuve le principe et la trajectoire prédéfinie pour la valeur tutélaire du carbone.

12. Le CNTE relève que la SNBC est cohérente avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), de par l'intégration de l'objectif, pour la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures des produits énergétiques, d'atteindre une valeur de la tonne de carbone de 56 euros en 2020 et de 100 euros en 2030.
13. Certains membres du CNTE souhaitent que cette trajectoire soit fixée avec des montants annuels jusqu'à 2020. Certains membres du CNTE rappellent aussi l'importance que cette hausse soit compensée, à due concurrence, par un allègement de la fiscalité pesant sur d'autres assiettes comme indiqué par la LTECV. D'autres membres estiment qu'il faut inscrire l'évolution de la fiscalité énergétique dans une réforme fiscale d'ensemble, prenant en compte la couverture de l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux.

La politique de recherche et d'innovation

14. Le CNTE relève l'importance du développement de la recherche et de l'innovation, notamment dans le cadre de la transition énergétique et de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte des enjeux d'adaptation. Une gouvernance associant les organisations de la société civile favoriserait les échanges entre les chercheurs et les acteurs représentés au sein du CNTE, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de la recherche énergétique.
15. Les membres du CNTE estiment que cette stratégie de recherche ne peut être entièrement basée sur la recherche de ruptures technologiques et qu'il est primordial de lever les freins à l'adoption et à la diffusion des innovations y compris incrémentales. Ils soulignent le rôle central des bonnes pratiques (formations,...), des innovations sociales et des progrès pouvant être obtenus par des améliorations progressives des systèmes de production, y compris celles engagées par les salariés, les individus et les TPE/PME.
16. Certains membres du CNTE soutiennent que la politique de recherche et d'innovation doit être neutre technologiquement. Pour certains membres du CNTE, le CSC ne doit pas engendrer un détournement des investissements publics ou de l'attention politique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et il est regrettable que soient mis sur le même plan les énergies renouvelables et le nucléaire en tant que technologies décarbonées.

Urbanisme et aménagement du territoire

17. Le CNTE soutient l'ambition de réduction de l'artificialisation des espaces (tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie) et de rationalisation de l'utilisation de l'espace portée par la stratégie nationale bas carbone. Il souligne le rôle crucial qui revient aux collectivités et à la cohérence des différents niveaux de planification territoriale, dans la mise en œuvre de cette ambition comme celle de la réduction de l'éloignement domicile-travail. Il rappelle qu'une palette d'outils complémentaires pourraient être mobilisés pour lutter contre l'artificialisation des

sols et pour un meilleur équilibre des différentes activités et fonctions dans les territoires urbains, peri-urbains et ruraux, en particulier la diffusion de connaissances, de bonnes pratiques, de solutions pour accompagner les acteurs de l'urbanisation vers la sobriété foncière, ou encore l'outil fiscal.

18. Certains membres du CNTE insistent sur la nécessité d'approfondir la réflexion sur l'espace occupé par les zones commerciales en cohérence avec la question plus générale des villes durables.

Enjeux de financement et orientation des investissements

19. Le CNTE souligne l'importance de faciliter la mobilisation et de prioriser les financements vers les projets bas-carbone d'efficacité énergétique, d'économie circulaire et d'énergie renouvelable. Certains membres du CNTE rappellent notamment la place que peut jouer l'investissement citoyen.
20. Certains membres du CNTE se félicitent des dispositions de la LTECV encourageant le développement d'une gestion d'actifs « bas-carbone » et du reporting des investisseurs institutionnels prévues par l'article 173 de la LTECV, ainsi que les obligations d'analyse de l'exposition au risque climat de la part des acteurs financiers. De plus, le CNTE attire également l'attention sur le rôle important que pourrait jouer un processus de labellisation transition énergétique des fonds d'investissement et appellent à une mise en œuvre rapide de cette disposition qui doit rester incitative. Le CNTE souhaite que d'autres outils et dispositifs incitatifs à l'évolution de l'offre bancaire soient mis en place pour accroître la part verte des investissements pour réduire l'empreinte carbone.
21. Certains membres regrettent que l'engagement du Président de la République concernant la suppression de tous les crédits export dans le soutien aux pays en développement, dès lors qu'il y aura l'utilisation du charbon, ne soit pas mentionné.
22. Certains membres du CNTE soutiennent la nécessité de réorienter les investissements vers les projets qui participent à la transition énergétique plutôt que ceux qui la freinent. Ceux-ci souhaitent que l'exemplarité des investissements concerne notamment tous les investisseurs institutionnels publics et que l'obligation de verdissement des investissements des différents organismes sous contrôle de l'Etat soit appliquée sans délais. Certains membres du CNTE soulignent que les enjeux d'adaptation sont également importants dans l'orientation des investissements.
23. Certains membres du CNTE rappellent que le rôle de l'État actionnaire doit être de mobiliser en faveur de la transition bas-carbone les entreprises dans lesquelles il a des prises de participation.

Éducation et sensibilisation

24. Le CNTE accueille favorablement la proposition d'implication des établissements scolaires et universitaires dans la mise en œuvre des projets de territoires bas-carbone (PCAET, SRCAE, TEPCV,...) et l'accélération de la transition vers des établissements scolaires et universitaires durables.

Emploi, compétences, qualifications et formation professionnelle

25. Le CNTE souligne l'importance de la formation initiale et continue. Les transitions professionnelles étant l'un des enjeux importants de la transition énergétique, le CNTE se félicite de l'intégration dans la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'évaluation des besoins de compétences dans le domaine de l'énergie et de l'adaptation des formations à ces besoins. Le CNTE s'associera pleinement aux travaux que doit mener l'État en élaborant, en concertation avec les organisations syndicales de salariés, les organisations représentatives des employeurs et les collectivités territoriales, un plan de programmation de l'emploi et des compétences tenant compte des orientations fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

26. Aussi les membres du CNTE souhaitent que les politiques d'emploi et le dialogue social, tant au niveau des branches professionnelles que des entreprises, consacrent une attention particulière à l'accompagnement aux transitions professionnelles afférentes à la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels.

Mise en œuvre territoriale

27. Le CNTE soutient l'effort de clarification fourni – effort qui doit se poursuivre –, en cohérence avec la loi sur la transition énergétique et celle sur la nouvelle organisation du territoire de la République, des missions et objectifs des différents échelons territoriaux. De plus, certains membres du CNTE approuvent la poursuite de la responsabilisation des territoires. Certains membres du CNTE rappellent l'importance qu'il convient à ce titre d'accorder des financements incitatifs pour les territoires les plus mobilisés.

28. Le CNTE note avec intérêt l'objectif de renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons.

Spécificités des outre-mers

29. Le CNTE souligne l'objectif d'autonomie énergétique de ces départements et régions.

30. Le CNTE partage l'analyse concernant la place particulière des circuits courts, notamment pour l'alimentation. Il souligne les besoins de connaissances forts, notamment sur le parc bâti et les émissions de GES associées aux principales cultures.

Sur les recommandations sectorielles

31. Le CNTE rappelle que la stratégie nationale bas carbone devra être mise en œuvre à travers les politiques déjà déployées, et réorientées autant que de besoin, et des programmes d'actions dans chacun des secteurs. Il appelle à la construction concertée et la réalisation la plus rapide de ces programmes et à ce que les mesures qu'ils contiennent prennent en compte, dans leur nature et dans leur ambition, les orientations de la SNBC. Il appelle aussi à la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation de ces programmes.

32. Le CNTE souhaite que la SNBC intègre une politique sectorielle de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone associée aux biens

d'équipement des ménages de façon à ce que cette politique soit bénéfique d'un point de vue économique, social et environnemental.

Transports

33. Le CNTE, notant le non-respect des engagements pris lors du Grenelle pour tenir les objectifs de report modal des transports de fret alternatifs à la route, salue l'adoption d'une vision à plus long terme que le 3^{ème} budget carbone afin de réduire les émissions tout en prenant en compte les inerties du secteur. Pour y parvenir, une évaluation annuelle de la mise en œuvre est indispensable. Il note qu'à ce titre la stratégie encourage la diversification du bouquet énergétique dans le secteur des transports, notamment au travers de l'électromobilité, des biocarburants, en particulier de seconde génération, et du GNV comme solution de transition pour permettre le développement du bio-GNV.
34. Le CNTE se félicite de l'objectif d'une moyenne de consommation de 2 litres aux cent kilomètres pour les véhicules neufs mais regrette qu'il soit fixé en 2030 seulement. Pour le CNTE, un objectif intermédiaire est nécessaire avant l'échéance du second budget carbone et des objectifs sont aussi nécessaires pour la consommation moyenne des véhicules lourds.
35. Le CNTE souhaite que soit évalué l'impact d'une réduction des limitations des vitesses.
36. Le CNTE note favorablement que des orientations organisationnelles sont étudiées pour réduire les émissions du secteur des transports, notamment la maîtrise de la demande de mobilité, le développement des usages partagés, l'encouragement au report modal depuis la route et l'aérien, mais certains membres du CNTE estiment que la SNBC présume d'un rôle trop important de l'efficacité énergétique et de la réduction de l'intensité carbone des carburants alors que les changements de comportements devraient avoir une contribution de même niveau.
37. Le CNTE estime que la SNBC manque d'ambition pour un véritable report modal vers le fluvial, le cabotage maritime et le ferroviaire, à la fois sur le transport de marchandises et la mobilité des personnes. Ils estiment que les mesures de politiques publiques mises en œuvre pour le report modal sont insuffisantes et devraient aller vers l'accroissement des services rendus par ces modes et l'augmentation des investissements dans des infrastructures alternatives de la route.
38. Certains membres du CNTE regrettent que le principe de suppression des incitations fiscales défavorables à l'environnement évoqué dans la section « instruments à mobiliser » ne trouve pas de déclinaison concrète dans la section transports.
39. Afin de maîtriser l'empreinte carbone, Le CNTE appelle aussi à un renforcement des orientations apportées par la SNBC concernant la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre associées au transport international. Certains membres soulignent l'importance que cela se fasse dans le cadre européen et celui des organisations internationales compétentes. Pour autant la France doit être proactive notamment pour mettre en œuvre les mesures en faveur des carburants alternatifs pour le transport maritime.

Résidentiel – tertiaire

40. Le CNTE partage l'analyse que la meilleure maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments existants et en particulier celles liées au chauffage constitue le principal gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel – tertiaire. Certains membres du CNTE souhaitent mentionner également l'importance de la maîtrise des consommations d'électricité spécifique par la mise en œuvre, en particulier, d'actions de communications destinées à influencer sur les comportements.
41. Le CNTE note l'objectif de massification des rénovations lourdes qui sous-tend les scénarios de la SNBC. Il appelle à la vigilance sur la tenue et le suivi de cet objectif, et la disponibilité des financements, alors même que certaines mesures y contribuant, notamment le décret pour la rénovation dans le tertiaire, connaissent un retard important dans leur mise en œuvre. Certains membres du CNTE tiennent à souligner que l'intégration de l'analyse du cycle de vie constitue un élément lourd, qu'il faut intégrer de manière pédagogique.
42. Le CNTE accueille favorablement les orientations des exigences réglementaires de construction des bâtiments neufs à venir pour tenir compte spécifiquement des impacts environnementaux dont la connaissance sera facilitée par le développement d'Analyses en Cycle de Vie des bâtiments, matériaux et équipements.
43. Les membres du CNTE soulignent que des dispositions en faveur de la gestion active des consommations des bâtiments peuvent constituer un axe complémentaire d'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
44. Certains membres du CNTE soulignent que l'effort d'efficacité énergétique dans le neuf comme dans l'existant doit être fixé en étant attentif aux coûts associés et souligne les opportunités qui peuvent être offertes par des dispositions réglementaires donnant des marges de flexibilité entre efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables en fonction de critères GES. Certains membres du CNTE considèrent qu'il est nécessaire de laisser un temps d'apprentissage entre deux étapes réglementaires. Certains membres du CNTE souhaitent que la révision de la RT bâtiments existants n'entre pas en contradiction avec les incitations financières et fiscales (CITE principalement).

Agriculture

45. Certains membres du CNTE demandent une réécriture de la SNBC dans certains de ses aspects agricoles: rôle de l'Agriculture pour répondre à l'augmentation de la demande ; alimentation et valorisation non alimentaire des produits agricoles et de la biomasse ; usage du foncier ; co-bénéfices ; adéquation avec les règles de la PAC...
46. Certains membres du CNTE notent le besoin d'approfondissement de l'analyse du rythme de baisse des émissions agricoles.
47. Le CNTE note qu'en matière d'agriculture et de gestion forestière, les enjeux

croisés atténuation-adaptation et de sécurité alimentaire et les interactions avec les objectifs poursuivis dans les autres secteurs sont particulièrement forts et doivent être soulignés dans le projet de stratégie.

48. Le CNTE est conscient des grandes difficultés rencontrées par le secteur agricole actuellement. Il rappelle que la SNBC a vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs en France, dont l'agriculture, mais pas à les déplacer via des importations en provenance d'autres pays. Les orientations de politiques publiques doivent veiller à réduire l'empreinte carbone de notre alimentation, tout en garantissant la capacité de l'agriculture à répondre aux défis de la sécurité alimentaire, d'assurer des revenus et conditions de travail convenables pour tous les agriculteurs, de préserver la dynamique des territoires ruraux, de renforcer la compétitivité des filières agricoles françaises, de répondre aux défis de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité ainsi qu'aux impératifs de santé des agriculteurs.
49. Le CNTE accueille favorablement les recommandations agro-écologiques dans la mesure où elles prennent en compte parallèlement la performance économique et sociale et visent à réduire les émissions de GES, à augmenter le stockage du carbone, en lien avec les enjeux de développement de la biomasse et de gestion durable des terres. Certains membres du CNTE souhaitent que l'attention porte davantage sur l'agronomie et le développement des pratiques de culture et d'élevage les plus efficaces à l'unité produite.
50. Pour le CNTE, la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être une priorité de l'action publique et privée. Par ailleurs, la mise en place de mesures de promotion d'une alimentation diversifiée, locale (notamment les circuits courts), de saison, de qualité (AOC, IGP) doit être encouragée à travers des campagnes d'information et d'éducation.
51. Le CNTE rappelle que la vocation première de l'Agriculture est l'alimentation de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire. Le CNTE estime que le secteur agricole est aussi appelé à approvisionner les filières de l'énergie, des biomatériaux et de la chimie verte. Certains membres du CNTE ne jugent pas acceptable de confiner les usages non alimentaires de la biomasse agricole pour certaines productions (intercalaires, résidus) et certaines terres (déprise, faible potentiel). D'autres membres du CNTE considèrent que les produits issus de l'agriculture et permettant de fournir de l'énergie devront être issus très majoritairement de co-produits agricoles, de la forêt ou du secteur agroalimentaire (déchets fermentescibles).
52. Certains membres du CNTE soulignent que des efforts doivent être réalisés pour développer le suivi des impacts GES des pratiques agricoles et forestières, des impacts économiques des changements de pratiques qui seront encouragés ainsi que la valorisation des services rendus par l'agriculture et la forêt via le stockage de carbone et l'atténuation dans d'autres secteurs.

Forêt – bois

53. Le CNTE note que l'objectif d'augmentation significative du volume de bois récolté peut constituer une opportunité pour développer la bioéconomie de manière exemplaire, notamment en substitution à d'autres matières premières, à la stricte

condition que les impacts sur la biodiversité soient maîtrisés et que les autres services apportés par la forêt soient assurés (multifonctionnalité).

Industrie

54. Le CNTE partage les recommandations devant permettre de maîtriser les émissions liées à la combustion énergétique et à réduire l'intensité carbone des produits, en renforçant notamment l'efficacité énergétique dans les industries énérgo-intensives (développement de services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus et des systèmes de management énergétique ainsi que la mobilisation du tiers-financement, valorisation de la chaleur fatale,...).
55. Le CNTE est favorable aux recommandations contribuant à réduire l'intensité GES des produits (développement des matériaux bio-sourcés, augmentation très significative du recyclage et de la réutilisation de matière,...). Certains membres du CNTE soulignent l'attention particulière qu'il convient d'accorder aux risques de fuite de carbone et rappellent leur adhésion aux positions défendues par la France dans le cadre de la réforme du système communautaire d'échange de quotas.

Production d'énergie

56. Le CNTE prend note des objectifs de maîtrise de la demande d'énergie, en particulier carbonée. Certains membres du CNTE rappellent l'importance de la prise en compte de l'ensemble des objectifs de la politique énergétique définie par la LTECV.
57. Le CNTE rappelle l'importance stratégique de la sécurité d'approvisionnement énergétique.
58. S'agissant du mix électrique, le CNTE rappelle la nécessité du développement des capacités d'ajustement de la demande et de l'offre. A ce titre, il insiste sur l'importance des technologies de stockage. Certains membres du CNTE considèrent notamment qu'une augmentation des énergies renouvelables électriques intermittentes sans progrès suffisants des capacités de stockage peut conduire à une hausse des émissions de GES ou poser des problèmes d'équilibre du réseau.
59. Certains membres s'inquiètent de la vulnérabilité de notre système électrique reposant de façon disproportionnée sur une même source et dont les infrastructures sont vieillissantes.
60. Certains membres estiment que le réseau électrique actuel dispose de capacités importantes d'accueil des sources renouvelables fluctuantes et que les solutions techniques nécessaires pour aller jusqu'à 100% d'électricité renouvelable sont aujourd'hui connues et que, en conséquence, le développement des énergies renouvelables doit être poursuivi et même amplifié parallèlement au lancement de programmes de démonstration visant à permettre à la France de rattraper son retard en matière de stockage et de conduite évoluée des réseaux.
61. Pour certains membres du CNTE, la SNBC doit envisager à un horizon 2050 100 % d'énergies renouvelables plutôt que la possibilité du déploiement de système de capture et stockage du carbone pour les centrales fossiles.

Déchets

62. Le CNTE approuve la confirmation des orientations retenues dans le plan national de prévention des déchets et la LTECV, notamment en termes de promotion de l'économie circulaire et hiérarchie des modes de traitement des déchets (priorité à la prévention des déchets dont l'écoconception et le réemploi des produits, puis à la réutilisation, au recyclage, à la valorisation dont la valorisation énergétique et enfin l'élimination des déchets).
63. Il note le besoin de développement des solutions permettant de maîtriser, voire valoriser, les émissions de méthane des installations de stockage de déchets et des stations d'épuration.
64. Le CNTE se félicite de l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici à 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et demande à ce qu'on s'assure de sa faisabilité technique et financière.
65. Certains membres du CNTE rappellent les bénéfices environnementaux du recyclage de proximité qui permet de réduire les émissions de GES.

Sur le suivi de la mise en œuvre de la stratégie

Les indicateurs de suivi

66. Le CNTE confirme l'intérêt des indicateurs proposés pour le suivi de la SNBC. Il se félicite que le niveau attendu soit précisé pour certains et souhaite que ce soit aussi rapidement que possible le cas pour la totalité, avec une trajectoire indicative (avec quelques années de recul et en allant jusqu'à 2028) afin de faciliter l'analyse des résultats par les membres du CNTE et le public en général. Il souligne aussi l'importance d'avoir une lecture transversale de ces indicateurs, en lien avec des éléments de contexte globaux et sectoriels en faisant en sorte de pouvoir effectuer des comparaisons européennes.
67. Certains membres du CNTE demandent aussi que des indicateurs documentant la compétitivité soient suivis, notamment des indicateurs de facture énergétique et de prix de l'énergie.
68. Pour certains membres du CNTE, en lien avec les indicateurs qui sont suivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) et ceux qui le seront dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE, d'autres indicateurs des impacts de la mise en œuvre de la SNBC devront être suivis, notamment en ce qui concerne les emplois et filières professionnelles, l'impact en termes de santé (qualité de l'air), et d'exposition aux risques, de gestion et d'économie des ressources, de justice sociale (par exemple évolution du nombre de ménages en précarité énergétique).

Les budgets carbone

69. Le CNTE note le niveau retenu pour les trois premiers budgets carbone et leur déclinaison indicative par secteur d'activité.

70. Certains membres du CNTE estiment que les enjeux ne justifient pas une répartition par gaz au sein des budgets carbone, que cette déclinaison va au-delà des obligations européennes et qu'elle restreint la capacité d'action de certains secteurs pour atteindre les budgets carbone. Le CNTE souligne les évolutions attendues et non connues à ce jour de la comptabilité et de la répartition de l'effort d'atténuation pour les secteurs agriculture, terres et forêt à partir de 2020. Aussi le CNTE insiste sur le besoin de garder de la flexibilité sur la répartition des efforts à l'occasion de la révision des second et troisième budgets carbone.
71. Certains membres du CNTE considèrent également que la déclinaison indicative par secteurs d'activité pourrait devoir être rééquilibrée, notamment au regard des évolutions du cadre européen et doit faire l'objet d'une vigilance particulière pour les second et troisième budgets carbone.

Analyse des impacts économiques

72. Pour certains membres du CNTE, les postulats du modèle ThreeMe semblent contestables concernant le coût du nucléaire. En effet, le coût retenu du MWh nucléaire existant "frais de prolongation inclus" est de 50 €/MWh seulement, ce qui semble très faible au vu des dépenses à venir (voir à cet égard les estimations différentes de la Cour des comptes). Par ailleurs, ils considèrent qu'il est contestable de retenir la fourchette basse pour le prix de l'électricité de l'EPR en la fixant à 70 €/MWh. Si ces hypothèses étaient revues, ceux-ci considèrent que les gains économiques liés à la transition énergétique calculés par le modèle seraient encore accrus.
73. Certains membres du CNTE considèrent que le modèle apparaît contestable en ce qui concerne le contenu en valeur ajoutée française des filières d'énergies renouvelables, qui est supposé augmenter dans le scénario, alors que la tendance actuelle est à une délocalisation de la production des biens d'équipement de ces filières.
74. Certains membres du CNTE regrettent l'absence d'étude d'impact socio-économique spécifique sur le secteur agricole et forestier : PIB généré, emplois créés, investissements ; effet sur la compétitivité et l'activité des territoires, efficacité des mesures proposées... Ces membres considèrent que cette absence fait douter que le secteur agricole bénéficiera des retombées de la Stratégie en matière de créations de richesses et que cela rend difficile et hasardeuse la fixation des orientations sectorielles, y compris les budgets carbone. Ils demandent en conséquence que la Stratégie identifie clairement les « points de vigilance » pour le secteur agricole, justifiés par ses nombreuses particularités et fragilités.

Avis certifié conforme par la Commissaire général au développement durable

D. Avis du comité d'experts de la transition énergétique⁵

Avis du comité d'experts pour la transition énergétique sur la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

Si la France fait partie des pays industrialisés présentant les plus faibles émissions de gaz à effet de serre (GES), elle s'est donnée, depuis la loi de programmation des orientations de la politique énergétique (POPE) de 2005, l'objectif d'une division par quatre de ses émissions à l'horizon 2050 pour participer pleinement à l'atteinte de l'objectif global de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte renouvelle ces objectifs, les décline dans le temps et les articule avec les grandes orientations énergétiques sur la demande et l'offre qui doivent permettre à la transition énergétique de répondre simultanément aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des décennies à venir.

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) constitue un élément essentiel de la gouvernance de cette transition vers une société bas carbone. Document prescriptif pour les décideurs publics, référence pour l'ensemble des français, elle doit apporter à tous une perspective claire sur les objectifs poursuivis, les orientations privilégiées pour les atteindre et les inflexions nécessaires à tous niveaux pour engager cette transition. Instrument de cohérence entre la vision de long terme et l'action à mener aujourd'hui, elle doit également être intégrée à l'ensemble des politiques transversales et sectorielles, aux différentes échelles spatio-temporelles, et favoriser ainsi la mobilisation de tous les acteurs.

Dans cette perspective, le Comité accueille favorablement le présent document qui, dans des délais très courts après la publication de la loi TECV, propose une déclinaison détaillée des orientations de la loi, détermine les budgets carbone à respecter pour différentes sous-périodes et propose un cadre de suivi et d'évaluation. L'analyse du Comité s'inscrit ainsi dans une vision dynamique de la mise en œuvre de cette stratégie et d'une révision périodique des pondérations sectorielles ou des voies et moyens de l'intervention publique, qui est bien celle de la loi.

Eu égard au temps très court qui a présidé à la rédaction de cette première SNBC, et au délai également très court entre la nomination du présent comité et la publication prévue de la SNBC, cet avis ne saurait constituer une analyse détaillée de chacun des axes et des sous-axes de la stratégie.

Dans ce contexte, le Comité a surtout porté son effort :

- sur des recommandations pouvant être intégrées lors de l'élaboration de la prochaine SNBC, d'une part, (I)
- et sur des recommandations pour le suivi et l'évaluation de la SNBC, de l'autre (II).

Dans cette perspective, le comité d'experts propose d'être associé au processus d'élaboration et d'organisation des systèmes d'indicateurs ainsi qu'à la revue annuelle de mise en œuvre (au-delà du rapport au Parlement) pour la préparation de la révision 2018.

Enfin, une série de commentaires de forme et de propositions d'améliorations ont parallèlement été communiqués aux auteurs de la SNBC (III).

5 <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/10/2/DEV1521515D/jo>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031273530&dateTexte=&categorieLien=id>

Président : M. Michel Colombier, directeur scientifique à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Membres : Mme Pascale Braconnot, chercheuse, M. Patrick Criqui, directeur de laboratoire de recherche, M. Franck Lecocq, directeur de laboratoire de recherche, Mme Nadia Maïzi, directrice de laboratoire de recherche, Mme Francelyne Marano, professeure de toxicologie, M. Philippe Pelletier, président du plan bâtiment durable, et Mme Marie-Christine Zélem, professeure des universités

monde – et, d'autre part, la résilience des solutions proposées – c'est-à-dire le fait qu'elles correspondent à des solutions permettant d'assurer la fonctionnalité ou la capacité de rétablissement du système en cas de choc.

Ceci doit probablement conduire à structurer l'analyse et l'action selon différents horizons de temps :

- Pour le très long terme, l'identification de la trajectoire poursuivie et son positionnement par rapport aux autres futurs possibles (mais répondant aux exigences de la politique suivie) ;
- Pour le moyen et long terme, l'identification des sentiers et des dates critiques, compte-tenu de l'identification des principales incertitudes affectant le déploiement des différentes options ainsi que de l'inertie des filières ou systèmes techniques et l'inertie sociale ;
- Pour le court terme, l'identification et la mise en œuvre des mesures qui apparaissent pertinentes et robustes face aux choix de trajectoires et aux hypothèses.

Cette combinaison de stratégies robustes et de solutions résilientes, combinée à un pilotage continu devrait permettre de tenir compte en permanence des performances constatées, pour définir les corrections à apporter à la stratégie, tant au plan sectoriel que global.

5. La SNBC est intrinsèquement liée à la transition énergétique (même si elle couvre un spectre d'activités plus large) et le « projet pour la France » doit reprendre l'ensemble des objectifs de cette transition tels que définis par la loi, notamment en matière d'énergie. En particulier, la transition vers une économie bas carbone, dans les proportions voulues par le législateur, ne pourra s'opérer sans transformation profonde des modes de production et de consommation, mais aussi sans un recentrage de l'offre disponible autour de produits et équipements bas carbone. Par conséquent, les orientations de la SNBC doivent être mises en regard des politiques menées pour atteindre d'autres objectifs économiques (croissance, emploi), sociaux (réduction des inégalités, inclusion, amélioration du cadre de vie et au travail, accessibilité à des services diversifiés, bien-être social, santé, etc.) et environnementaux (qualité de l'air, qualité de l'eau, protection de la biodiversité, etc.). Même si cette articulation apparaît dans certaines sections de la présente SNBC, il conviendra pour la prochaine SNBC que cette articulation soit mieux mise en valeur.

6. Il faut garder à l'esprit que les solutions sont pensées et les systèmes sont gouvernés par des collectifs qui peuvent soit être moteurs, soit constituer des facteurs d'inertie. Il conviendra de laisser s'exprimer les problématiques spécifiques pour éviter d'exclure certains territoires, voire certaines catégories sociales, de la dynamique.

7. Deux démarches coexistent dans la SNBC. D'une part, elle définit des stratégies de réduction des émissions de GES par grand secteur et dans une série de domaines transversaux (chapitre 3), souvent de manière qualitative, parfois chiffrée, en indiquant des priorités d'action et en identifiant la nature des politiques susceptibles de les atteindre. D'autre part, la SNBC définit des cibles d'émissions globales (prescriptives) et par secteur (indicatives), fondées sur des travaux de prospective (chapitre 4). Il est nécessaire pour la prochaine SNBC que le lien entre les deux démarches soit clairement explicité. Le comité considère qu'il est essentiel que les deux types d'objectifs (stratégie qualitative et objectifs quantitatifs) soient mis en œuvre : l'usage des seuls critères quantitatifs pourrait amener à réaliser des objectifs pour des raisons conjoncturelles sans que des transformations de fond des secteurs concernées ne soient entreprises, et de manière symétrique l'usage d'une seule évaluation par les moyens mis en œuvre pourrait occulter l'importance du résultat final (la baisse rapide des émissions de GES totales) auxquelles la stratégie doit aboutir.

8. Le Comité souligne les liens entre la SNBC et les problématiques de réduction des polluants atmosphériques en relation avec l'évolution des normes européennes et des recommandations de l'OMS, qui devraient être plus systématiquement repérés. Ils peuvent faire apparaître des tensions entre les deux stratégies, mais représentent également une opportunité de synergie et d'efficacité de l'action publique.

9. La SNBC s'inscrit dans la durée, sur une période où les effets du réchauffement climatique seront plus prégnants. Plusieurs solutions déployées pour la SNBC, et notamment pour la production d'énergie, sont météo- ou climato-sensibles, ce qui demande de bien intégrer les questions liées à l'adaptation dans la SNBC. En particulier, il faut donc se donner les moyens de vérifier que les systèmes déployés ne sont pas simplement caractérisés par leurs émissions, mais correspondent aussi à des solutions satisfaisantes sur leur cycle de vie à différents horizons temporels, ou d'anticiper

qu'il pourrait être nécessaire de les remettre en cause si un facteur encore mal identifié ou actuellement incertains venait à se préciser. La prise en compte d'informations climatiques, complétant les indicateurs d'émissions ou technologiques, s'avère nécessaire pour préciser l'adéquation entre les solutions et les évolutions du climat à l'échelle globale et au niveau des différents territoires.

10. Le comité souligne le caractère intrinsèquement international de la question énergétique et climatique. C'est la raison pour laquelle il recommande d'enrichir l'articulation entre la SNBC et le contexte des politiques européennes et internationales : cela est important dans les domaines où la gouvernance de la transition s'articule avec des orientations et instruments de portée européenne (directives marché électrique et renouvelables, SCEQE, etc.) mais aussi compte tenu du besoin d'une plus grande concertation au niveau régional européen (par exemple sur le système électrique, ou les réseaux de transport passagers et fret). La SNBC devrait également souligner le besoin d'une veille stratégique à l'échelle internationale : orientations des politiques domestiques, retours d'expérience sur les instruments déployés, dynamiques technologiques porteuses (notamment pour l'industrie), etc. Enfin, la SNBC pourrait comporter un volet sur l'action internationale de la France, notamment en matière de coopération et de financement du développement.

11. Le comité d'experts souligne également que les citoyens devront être acteurs, et que les modes de consommation sont tributaires de modes de vie qui évoluent en fonction de dispositions individuelles mais surtout des contextes socio-économiques, de l'environnement technologique et des organisations du marché. Il paraît donc important qu'au-delà des questions d'éducation/sensibilisation, soient évoquées la question de la culture, celle des modalités de l'adhésion du citoyen et celle des conditions de l'évolution des modes de vie dans l'introduction à la prochaine SNBC.

12. A partir de l'ensemble de ces remarques, le comité d'experts suggère d'orienter la structuration de la prochaine SNBC dans le sens suivant :

- i. Le cadre :
 - Rappel des objectifs inscrits dans la Loi
 - Rappel des principaux objectifs de la précédente SNBC
 - Le cas échéant, évolution du contexte depuis la précédente SNBC
- ii. Le constat : où en est-on ?
 - Plans adoptés (par exemple Programmation Pluriannuelle de l'Energie)
 - Repérage et évaluation des politiques et mesures mises en œuvre (sectorielles et transversales)
 - Evaluation des mesures en termes d'acceptabilité et d'appropriation sociale (tant au niveau de la gouvernance, qu'au niveau des échelles et niveaux de participation), repérage et évaluation des dispositifs d'ajustement et des foyers d'innovation sociale
 - Evaluation des impacts en termes d'émissions, et plus généralement par rapport au tableau de bord et points de vigilance définis par la précédente SNBC
 - Synthèse : évaluation et retour d'expérience sur la précédente SNBC
- iii. Le processus d'élaboration de la présente SNBC
- iv. Description de la présente SNBC
 - Grandes orientations
 - Déclinaisons sectorielles
 - Déclinaisons transversales
- v. Indicateurs de suivi
- vi. Rapport d'accompagnement

B/ Recommandations pour la partie transversale

1. La transition énergétique ne se limite pas à un ensemble d'actions techniques et sectorielles. La gouvernance de cette transition doit s'appuyer sur des évolutions plus transversales que la SNBC développe dans cette section. Elles peuvent être regroupées autour de quatre grands axes : a) régulations économiques et financières ; b) appropriation et mobilisation de l'ensemble des acteurs et notamment des citoyens ; c) dynamiques territoriales et innovations sociales ; d) évolution conjointe des modes de consommation, de la mobilité et de la sphère productive (agriculture, industrie et services).

Le comité d'experts souligne l'importance de l'évolution conjointe des modes de consommation, de la mobilité et de la sphère productive. Cette évolution détermine en effet les orientations stratégiques à prendre en matière, par exemple, de formation professionnelle et de reconversion des territoires, d'accompagnement économique, ou de recherche et d'innovation. Il est donc nécessaire de traiter cette question de l'articulation des modèles de consommation et de production de manière détaillée dans la prochaine SNBC.

2. Le Comité relève que l'actuelle SNBC s'appuie sur une perspective de croissance de la composante carbone intégrée à la fiscalité énergétique cohérente avec la LTECV. Cette mesure incitative permet, en parallèle au SCEQE européen, un renchérissement des options d'investissement fortement carbonées, et, partant, une meilleure rémunération relative des investissements bas carbone. Il relève également que, sur cette base, la SNBC réaffirme l'utilité d'une intervention publique complémentaire, visant à faciliter la prise de décision, accompagner la mise en œuvre des actions, créer des environnements favorables (R&D, formation, infrastructures et services) et garantir l'accès de tous aux bénéfices escomptés.

Cette grille opérationnelle devra être mieux exploitée par la suite dans la structuration de l'action sectorielle. Il conviendra en particulier de s'intéresser à la bonne articulation des incitations économiques (taxes ou quotas) et des dispositifs règlementaires ou de normes de performance qui sont susceptibles de faciliter le respect de certains sous-objectifs, tout en économisant les coûts de transaction. A cet égard, il conviendra sans doute à l'avenir de réexaminer la question de l'ajustement de ce signal, de la mise en cohérence du signal-prix et des normes de performance. On pourra enfin s'interroger sur une éventuelle modulation de dispositifs de prix et de normes selon les secteurs.

3. Le comité insiste sur le fait que la problématique de l'empreinte carbone, au-delà des difficultés méthodologiques qu'elle présente, doit avant tout s'inscrire dans un cadrage stratégique des orientations portant, d'une part sur les modèles de consommation et leur contenu en importation et, d'autre part sur la question de la relocalisation des activités économiques dans l'industrie ou l'agriculture, voire le tourisme (voir supra).

4. Sur la politique de recherche et d'innovation, le Comité insiste sur le fait qu'il conviendra dans la prochaine SNBC :

- i. de concevoir les politiques de changement technique dans une perspective multi-niveau articulant les innovations technologiques et méthodologiques, leur insertion dans des systèmes sociotechniques complexes et en mutation, le tout dans un environnement international, et économique et social bien spécifié ;
- ii. d'articuler les approches dites Technology-Push et Demand-Pull, sans négliger la phase intermédiaire, aussi appelée la "vallée de la mort technologique" au cours de laquelle des schémas de Partenariat Public Privé peuvent jouer un rôle essentiel, avant que les solutions ne connaissent un développement autoporteur sur le marché ;
- iii. de savoir combiner les recherches fondamentales, les recherches technologiques et les recherches en sciences sociales, de façon à permettre à celles-ci de contribuer *ab initio* à la définition de solutions appropriables par les consommateurs-usagers-citoyens.

Par ailleurs, le Comité estime nécessaire d'enrichir d'autres dimensions de la R&D : identifier les foyers d'innovation sociale, les conditions institutionnelles, organisationnelles et de politiques publiques de la transition bas carbone, l'innovation méthodologique nécessaire pour la mise en œuvre et l'évaluation de la SNBC (par ex. outils de mesure des « fuites de carbone », etc.). Il estime

également indispensable de régulièrement évaluer les modes d'adaptation de la société civile et les capacités de résilience des territoires.

5. Sur la partie « Urbanisme et aménagement du territoire », le comité d'experts constate que de plus en plus l'échelon territorial apparaît comme essentiel dans le déploiement des solutions bas carbone pour la transition. Qu'il s'agisse des exigences environnementales dans la construction, du zonage urbain, de la planification des infrastructures de transport ou du développement des réseaux énergétiques locaux – smart grid électrique ou réseaux de chaleur – les instances locales jouent un rôle stratégique en déployant des actions innovantes.

Dans ce domaine, le comité d'experts attire l'attention sur les effets complexes et parfois contradictoires de la gestion des densités urbaines, respectivement sur les besoins de transport et sur la capacité de mobiliser des sources d'énergie locales pour les îlots à énergie positive par exemple. Cela doit constituer un point de vigilance, à la fois pour tirer les enseignements des actions expérimentées localement et vérifier que la consolidation au niveau national est cohérente avec les objectifs affichés dans la SNBC. Le Comité attire également l'attention sur la nécessaire prise en compte du fonctionnement du marché immobilier, alors que les prix de l'immobilier apparaissent comme un enjeu central pour la localisation des ménages et des entreprises et, partant, pour la structure de l'habitat et la localisation en transport. En outre, les enjeux distributifs dans l'organisation de l'espace (capacité des plus pauvres à vivre à proximité des centre-ville, etc.) doivent être soulignés, alors que les politiques spécifiques ne peuvent pas ne pas interagir avec les politiques d'atténuation.

6. Concernant le financement, le comité d'experts propose de mieux dégager dans la prochaine SNBC les axes stratégiques pour l'action publique en la matière et d'inclure dans la liste des mesures celles fondées sur les leviers monétaires. De manière plus générale, le Comité recommande de mieux expliciter les articulations entre la SNBC et les politiques macroéconomiques -- articulations qui ne sont pas détaillées dans le document actuel

7. Sur "emploi et compétences", le comité d'experts invite, sur la base de retour d'expériences à l'international, les pouvoirs publics à fournir un objectif chiffré pour, au-delà des emplois créés, la formation des étudiants se destinant aux nouveaux secteurs de la transition énergétique. Cela vaut pour tous les niveaux éducatifs et au niveau professionnel, avec des objectifs et des moyens en regard. Le comité rappelle la nécessité d'investir très rapidement dans la formation aux nouveaux métiers de l'environnement, mais aussi le caractère impératif de former les formateurs, à tous les niveaux, dans les établissements d'enseignement, mais aussi dans les entreprises.

Cette section particulièrement stratégique, au regard de la situation de l'emploi en France, fait néanmoins l'impasse sur plusieurs éléments-clé :

- i. Les débouchés associés à la transition bas carbone : on prévoit une montée en compétence, mais rien n'est prévu pour suivre et identifier les domaines dans lesquels la transition aura vraiment besoin d'emploi et de compétences supplémentaires ;
- ii. La reconversion des emplois dans les filières qui seront affectées négativement par la transition bas carbone (par exemple, transport automobile et poids-lourds, activité des secteurs les plus émetteurs en GES, etc.) ;
- iii. Le comité suggère de mieux prendre en compte les corps intermédiaires (syndicats, associations professionnelles, interprofessions, etc.) comme acteurs de la transition professionnelle.

C/ Recommandations pour la partie sectorielle

1. Le comité d'experts recommande pour chaque secteur de systématiser l'approche retenue pour certains secteurs dans l'actuelle SNBC, à savoir d'identifier:

i. Les objectifs

- Les grands leviers dimensionnant pour l'atteinte de l'objectif budget sectoriel (par ex. rénovation des bâtiments existants)
- Les actions stratégiquement importantes pour préparer l'avenir (par ex R&D matériaux, développement d'infrastructure, formation) ;

ii. Les actions

- Les inflexions nécessaires : où (acteurs, processus), comment (nature d'intervention publique nécessaire en fonction des enjeux identifiés).
- Les points de vigilance particuliers (par ex : articulation avec d'autres politiques publiques, comme qualité de l'air ; justice sociale et effets redistributifs ; performance et coûts de technologies innovantes, acceptabilité et faisabilité socio-technique) ;

iii. Le suivi

- Les indicateurs permettant de suivre, outre la performance globale du secteur (GES) les inflexions attendues et les points de vigilance, en informant ces indicateurs *ex ante* comme référentiel d'action. Il sera utile de repérer aussi les interférences entre les secteurs.

2. La transition énergétique peut être décrite de la manière la plus générale comme une séquence en trois temps :

- i. sobriété et efficacité,
- ii. décarbonation des vecteurs énergétiques (électricité, chaleur, gaz, carburants),
- iii. diffusion des vecteurs décarbonés dans les usages finaux.

La SNBC doit donc induire et porter ce triple mouvement : une évolution vers plus de sobriété (par exemple par l'urbanisme) et d'efficacité (par exemple par le véhicule 2l), stimulation d'une offre décarbonée (notamment énergies renouvelables, ou chaleur de récupération), et une restructuration de la demande finale d'énergie vers les vecteurs bas carbone (par exemple, report modal et véhicules électriques ou hydrogène). Il est essentiel que les éléments de stratégie sectorielle couvrent ces trois dimensions et évaluent leurs contributions respectives, afin que la SNBC et ses instruments de suivi puissent constituer un cadre opérationnel de référence pour la préparation des PPE.

3. Concernant les transports, le Comité salue l'approche proposée, qui s'appuie sur une articulation systématique des grands paramètres déterminants les émissions globales du secteur. Les objectifs à atteindre sont mentionnés pour certains de ces paramètres et il serait souhaitable de compléter l'exercice sur leur ensemble. Dans l'esprit de ce qui est proposé dans la section « bâtiment », il serait nécessaire de compléter l'approche par une identification des acteurs et processus décisionnels dont dépend l'évolution de ces paramètres, et de la nature des actions à mener dans ce sens.

La question des transports est cruciale car au même titre que le secteur du bâtiment, ce secteur est très carboné et les potentialités d'optimisation sont importantes. Les problématiques sont néanmoins très diverses entre transport de passagers et transport de fret, transport urbain, transport interurbain et déplacements en zone rurale, ou encore entre les déplacements professionnels et tout ce qui concerne le loisir. Les questions interurbaines et le transport de fret pourraient faire l'objet d'une attention plus importante, et doivent être articulées à l'échelle régionale et européenne.

S'agissant de la mobilité urbaine, et en particulier des déplacements professionnels, le référentiel devrait être celui d'une mise en cohérence urbanisme-transport-travail. On est bien là dans une approche transversale : résoudre le problème de la mobilité ne peut s'envisager sans agir, en même temps et de façon convergente, sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la relocalisation du travail. Par ailleurs, pour ce qui concerne le transport des particuliers, on constate deux grands types d'inégalités : celle des publics et celle des territoires. L'offre de transports collectifs (TC) est trop souvent calée sur une clientèle aux horaires standard, et résidant en ville ou en périphérie des centres urbains. Les salariés aux horaires décalés, travaillant de nuit et ou résidant loin des villes, se trouvent ainsi pénalisés et contraints d'utiliser l'automobile. Cette approche est cruciale au regard de l'impact social du transport qui se traduit par des situations de précarité ou de vulnérabilité (part importante du revenu) mais aussi par des problèmes de santé.

Les comportements de mobilité sont structurés autour de l'organisation de la ville, la distance au travail, la gestion des activités des membres du ménage et l'offre en TC. Ils sont aussi encadrés dans une série d'habitudes et de facilités qui reposent aussi sur du symbolique (autour de la voiture individuelle), et parfois des préjugés sur les alternatives possibles. Nombre d'études ont montré qu'une information assortie d'une simulation sur ces alternatives aide à lever les contraintes imaginées et à diminuer le recours à l'automobile.

Par ailleurs, le développement de nouvelles pratiques (co-voiturage, auto partage, etc) ouvre de nouvelles opportunités pour faire évoluer les solutions de mobilité et leur complémentarité au niveau des territoires, et de nombreuses collectivités locales expérimentent des approches hybrides entre offre traditionnelle sur les transports en commun et nouvelles mobilités. Il s'agit donc ici non pas d'augmenter seulement l'offre mais d'adapter et de mieux utiliser les infrastructures existantes.

Si les transports constituent actuellement l'une des sources principales des GES, la forte motorisation diesel française est aussi associée aux émissions de NOx, COV et particules fines (PM2.5). Dans ce secteur, il est nécessaire de lier la diminution de la pollution atmosphérique, en particulier aux NOx et PM 2.5, demandée en application des normes européennes de plus en plus contraignantes, et la SNBC appliquée aux transports : la diminution des émissions de CO2 ne doit pas se faire au détriment des autres polluants qui ont des impacts sanitaires démontrés.

4. Concernant les parcs résidentiel et tertiaire, le comité d'experts salue la qualité de l'état des lieux qui rappelle les enjeux carbone de ce secteur, principalement le grand gisement de réduction des émissions de GES identifié dans les bâtiments existants, essentiellement au titre du chauffage. La stratégie proposée distingue avec raison l'action à déployer à l'égard de la construction neuve, de celle relative au parc existant :

- i. s'agissant de la construction, la SNBC suggère ce que seront les bâtiments à énergie positive de demain, avec prise en compte des émissions de GES par une analyse du cycle de vie et par une généralisation du recours à des énergies renouvelables. Cette perspective s'inscrit pleinement dans celle élaborée par le plan bâtiment durable (vers des bâtiments responsables) ; avec pertinence, la stratégie prend ainsi en compte la performance environnementale et recherche la maîtrise de l'électricité spécifique, au-delà des cinq usages réglementaires de la RT 2012, ce qui doit être approuvé ;
- ii. s'agissant du parc existant, la SNBC rappelle l'objectif, consacré par la Loi TECV, de rénovation de 500.000 logements chaque année à partir de 2017, et déploie l'ensemble des moyens, actuellement à l'œuvre, pour y parvenir.

Ce programme s'inscrit pleinement dans le prolongement du chantier ouvert par le Grenelle de l'environnement et poursuivi récemment par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les objectifs fixés par la Loi sont ambitieux et supposent une participation active des professionnels du secteur, tout au long de la chaîne constructive, de l'architecte aux artisans qui mettent en œuvre, incluant également les gestionnaires des bâtiments et *in fine*, les occupants de bâtiments tertiaires ou résidentiels.

Le comité d'experts met en garde sur quatre difficultés largement constatées et questionnées : a/ les professionnels du bâtiment (incluant les PME) ne sont pas encore tous montés en compétences en

matière de réglementation énergétique. Celle-ci est encore davantage vécue comme une contrainte que comme une opportunité ; b/ à leur livraison, les performances énergétiques des bâtiments sont souvent en deçà de la consommation théorique ; c/ les gestionnaires ne gèrent pas toujours les systèmes, mais plutôt le confort collectif ; d/ enfin, les habitants ont des difficultés à s'approprier leurs nouveaux espaces de travail ou de vie.

L'isolation des bâtiments, en particulier résidentiels, est un enjeu majeur de la SNBC en termes d'économies d'énergie et de co-bénéfices sanitaires (le manque de ventilation peut conduire à une dégradation de l'air intérieur – contaminants biologiques, chimiques – gravement préjudiciables aux personnes les plus fragiles). Afin que cette politique soit efficace et non contreproductive à la fois en termes de performance énergétique et sanitaire, le comité d'experts suggère de renforcer la formation des techniciens, artisans et ouvriers chargés des travaux et invite à une réflexion sur l'opportunité à mieux maîtriser la qualité des travaux à réaliser et réalisés.

Le comité recommande également que la promotion du bois comme source d'énergie soit systématiquement associée à une diffusion des équipements performants et non polluants.

Le comité souligne enfin la nécessité d'apporter une attention particulière au développement des consommations d'électricité spécifique, à la fois en raison des importants potentiels d'efficacité que le secteur recèle et des dynamiques particulières liées aux nouveaux usages, notamment ceux développés comme éléments stratégiques de la transition. Si la performance du secteur sur ce point est en partie dépendante de mesures européennes (Directives sur les équipements), elle dépend également d'actions nationales et territoriales, comme en témoigne la diversité des situations observable à l'échelle de l'Europe.

5. Concernant l'agriculture, le comité d'experts propose de compléter une partie déjà riche par : a) des éléments concernant le secteur agro-alimentaire, compte tenu de son rôle particulièrement important pour la dynamique de la consommation ; b) des objectifs quantitatifs intermédiaires pour faire le lien avec ceux de 2035 ; c) une discussion sur le contenu de la PAC post-2020 qui apparaît central pour la réalisation de la stratégie ; d) une discussion sur les impacts distributifs potentiels de la transition dans le secteur (gagnants-perdants) et des implications en termes de reconversion, de formation et d'aménagement du territoire ; e) des éléments sur la pêche, f) des objectifs en termes de qualité.

6. Concernant la forêt, le comité d'experts suggère, qu'à défaut de ces éléments dans l'actuelle SNBC, la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse traite du contexte général du secteur (disponibilité de la ressource, balance commerciale du secteur forêt – bois structurellement déficitaire, outil industriel mal adapté, propriété forestière privée morcelée, etc.) et des moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs ambitieux (quintuplement du marché en « produits bio-sourcés ») et l'articulation avec les plans et programmes pour le secteur.

7. Concernant l'industrie et en cohérence avec l'axe transversal que devrait consacrer la prochaine SNBC aux modes de production et de consommation (voir supra), il s'agit de mieux apprécier les évolutions de la consommation finale de l'industrie et du secteur des services (et éventuellement de sa production d'énergie, ou de son rôle par rapport à la flexibilité du système électrique). Il convient pour le comité d'experts d'aller au-delà du fait que les intensifs sont régulés par le SCEQE et de s'attacher à savoir si les intensifs présents sur le territoire peuvent déployer une stratégie d'innovation cohérente avec la vision bas-carbone. Il apparaît également important de traiter plus spécifiquement tout le secteur manufacturier non SCEQE pour lequel les enjeux sont moins les usages thermiques que la consommation d'électricité spécifique (moteurs), l'évolution des organisations productives (transports et logistique, économie circulaire) et la complémentarité avec le développement de dynamiques locales de production / consommation d'énergie.

La SNBC doit permettre, dans le contexte d'un effort de relocalisation des activités sur le territoire (réduction des transports, réduction du gap entre émissions directes et indirectes), d'identifier les voies et les moyens de la mise en place progressive d'une économie circulaire. Celle-ci doit viser à favoriser le recyclage et minimiser les flux de matière et d'énergie entrant et sortant des unités ou plateformes productives. Ici encore la dimension d'organisation territoriale peut être essentielle en faisant apparaître des zones favorables au déploiement des solutions de l'écologie industrielle.

II/ Les recommandations sur le suivi et l'évaluation de la SNBC

A/ Les indicateurs

1. De manière générale le comité d'experts considère que la gestion dynamique de la transition devra s'appuyer sur une structuration des indicateurs identifiant, dans chaque secteur, trois catégories:

- i. **Les indicateurs substantiels** qui renvoient aux objectifs-mêmes de la politique poursuivie en termes d'émission de GES, de consommation d'énergie, de part des ENR. Ces indicateurs devront au minimum comporter une désagrégation de Kaya sectorielle (Intensité carbone de l'énergie x Intensité énergétique de l'activité x Niveau d'activité) comme cela est fait pour la partie transport.
- ii. **Les indicateurs instrumentaux**, qui renvoient aux divers moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs substantiels (par ex. nombre de réhabilitations par catégories de bâtiment, nombre de véhicules zéro émission mis sur le marché, nouvel instrument de politique publique).
- iii. **Les indicateurs d'impact**, structurés selon la logique d'évaluation "économique – sociale – environnementale". En particulier, l'évaluation des changements progressifs de pratiques sociales peut s'effectuer à partir d'indicateurs qualitatifs sur les savoirs, les représentations, la compréhension des systèmes technologiques et des équipements, ou l'adhésion aux enjeux, etc.

Le suivi de ces indicateurs et leur utilisation pour la conduite du suivi et de la gouvernance de la transition doit conduire à distinguer d'une part un "paquet complet" d'indicateurs détaillés et d'autre part des tableaux de bord compacts par secteur ou par sujet, dans l'esprit des recommandations de la Commission Sen-Stiglitz-Fitoussi¹.

C'est pourquoi le comité recommande d'avoir moins d'indicateurs chiffrés, mais complétés par un petit nombre d'analyses qualitatives menées par des spécialistes de chaque domaine pour comprendre ce qui s'est vraiment passé depuis la SNBC précédente. Le comité insiste également sur la nécessité de mesurer, à l'échelle *infra*, celle des petits territoires, les conditions de la participation concrète des collectivités locales et de la société civile.

2. Le comité d'experts souligne la nécessité de consolider ces indicateurs, a priori et a posteriori, en regard de l'objectif de diminution de GES pour un système global.

3. Plus particulièrement concernant l'emploi et notamment les nouvelles activités associées à la transition bas carbone, au-delà de la montée en compétences, le comité d'experts propose de suivre et d'identifier les domaines dans lesquels la transition aura vraiment besoin d'emplois et de compétences supplémentaires, la reconversion des emplois dans les filières qui seront affectées négativement par la transition bas carbone (par exemple, transport automobile et poids lourds, activités des secteurs les plus émetteurs en GES, etc.). A cet égard, il est nécessaire de prendre en compte les corps intermédiaires (syndicats, associations professionnelles, interprofessions) mais aussi les acteurs intermédiaires non organisés (on pense en particulier aux artisans, gestionnaires du bâtiment) comme acteurs à part entière de la transition professionnelle, la transition énergétique devant pouvoir s'appuyer sur une véritable gestion des nouvelles trajectoires professionnelles.

¹ Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, septembre 2009.

B/ Evaluation économique

Il apparaît nécessaire de développer et d'affiner l'évaluation *ex ante*, ici limitée à une évaluation macroéconomique, en complétant cette analyse par des évaluations thématiques, couvrant les différentes dimensions (économique, sociale, environnementale) de certaines orientations phares.

Compte-tenu de la diversité des modèles économiques, de la diversité des visions du monde qui les sous-tendent, et donc des conséquences qu'ils identifient pour les politiques et mesures de transition (notamment sur les effets à court terme), il importera d'assurer une mobilisation de différents modèles, issus en particulier du monde de la recherche, pour éclairer la décision publique. Les études modélisées d'évaluation globale devront aussi être informées par des études économiques plus sectorielles permettant de décrire précisément les paramètres structurels de la transition et la dynamique des variables-clé, en particulier la progression des équipements bas carbone et des investissements correspondants. De même que dans le DNTE le modèle simplifié du secteur électrique ELECsim avait permis un chiffrage des investissements à long terme et des coûts pour ce secteur, on pourrait développer des modules pour la rénovation des bâtiments par grande catégorie, ou, pour les transports, un module parc de véhicules bas carbone et infrastructures correspondantes. Ces sous-modules permettraient d'examiner précisément les dynamiques de transition et d'évaluer de manière robuste les volumes d'investissement correspondants.

Pour examiner les évolutions et performances réelles du système énergétique français, il conviendra également de réévaluer *ex post* l'ensemble des orientations prônées pour vérifier si les options prises sont en ligne avec les intentions ou si elles correspondent à des « dérives » s'expliquant par la difficulté à inscrire dans la réalité certaines évolutions souhaitables. Il faudra également être attentif à tout évènement ou tendance nouvelle susceptible d'impacter durablement les objectifs sectoriels de la loi TECV. Il est évident que le progrès technique ou les évolutions institutionnelles nécessiteront à l'avenir de revisiter les trajectoires contrastées qui servent de référentiel.

C/ Evaluation socio-économique

Le comité d'experts attire l'attention sur le fait que l'évaluation des impacts socioéconomiques et redistributifs est extrêmement dépendante de la nature des mesures de mise en œuvre : soit les mesures sont précisément détaillées dans la SNBC et on peut faire une évaluation *ex ante* (ce qui ne semble pas être l'idée) soit la stratégie présente des évolutions sectorielles souhaitées et doit identifier les points précis de vigilance par rapport aux questions redistributives, comme « cahier des charges » pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le comité considère qu'il faut aller au-delà des éléments fournis, qui relèvent plus d'une évaluation macro économique (dépense moyennée / foyer, économies) que d'une évaluation des impacts socio-économique. Pour améliorer les réponses et vérifier le caractère non excluant de certaines mesures, il convient de progresser dans le sens d'une caractérisation des paramètres déterminants (paramètres importants : accès réel de tous les ménages aux programmes de travaux, amélioration du confort thermique des locataires, amélioration des niveaux de vie des « bas revenus », accessibilité généralisée aux services, etc.).

L'évaluation sociale doit aller au-delà de la seule question redistributive (centrée sur l'idée de rééquilibrer richesses et revenus). La SNBC peut aussi être l'occasion de changer de perspective pour décentrer la problématique vers de nouvelles approches : économie collaborative, économie du partage, économie sociale. Sortir du « consommer pour exister » peut contribuer à sortir de la société des énergies fossiles, l'enjeu étant d'aller vers une culture bas carbone partagée.

La SNBC concerne tous les aspects de notre organisation collective et de nos vies quotidiennes (travail, logement, transports, loisirs, cité...). C'est en ce sens qu'elle est aussi et surtout sociale. Il convient donc de replacer l'homme (au sens premier du terme) au cœur des bénéfices de cette société bas carbone visée par la SNBC (en matière de santé, en matière de bien-être, en matière de lien social).

D/ Evaluation environnementale et sanitaire

1. Le comité d'experts recommande d'étoffer la partie relative à l'évaluation sanitaire de la SNBC compte tenu des effets croisés possibles des politiques publiques mises en œuvre. D'un point de vue sectoriel, une attention est à apporter aux secteurs transports, production d'énergie et bâtiments, mais aussi au secteur agricole (production alimentaire, qualité de l'eau, pollutions diffuses, santé et bien-être animal).

III Propositions formulées par le comité d'experts aux rédacteurs sur la SNBC

Cette partie n'a pas vocation à être exhaustive, ni à rendre compte de l'ensemble des échanges entre le comité d'experts et les rédacteurs. Elle reflète la trame de propositions que le comité d'experts a voulu formuler pour permettre leur prise en compte dans des délais très contraints.

1. Dans la première partie, devraient figurer les objectifs consolidés pour l'évolution structurelle du système énergétique (développement des énergies renouvelables, réduction de la consommation, etc.) tels qu'énoncés par la loi TECV, le comité d'experts considérant que les objectifs en termes de réduction d'émissions de GES et de CO2 énergétique devaient former un tout cohérent.

2. Le comité d'experts suggère que soient mieux explicitées les orientations et dispositions « à prendre en compte » de la stratégie (p.5).

3. Concernant la prospective, le comité d'experts suggère que les choix effectués pour l'élaboration du « scénario de référence » soient mieux explicités, au regard notamment d'hypothèses qui ont pu être faites ou des tests de sensibilité qui ont pu être menés. Il souligne également l'importance de définir précisément l'utilisation faite des exercices de scénarisation à vocation exploratoire dans l'élaboration des budgets et de la stratégie, puisque ces exercices doivent permettre d'arrêter des choix et fixer des objectifs.

4. Il suggère, dans la mesure du possible compte tenu des délais, que la rédaction des chapitres sectoriels distingue mieux les « grands leviers quantitatifs » et les éléments stratégiques qualitatifs (en matière par exemple d'infrastructures, d'institutions, de recherche, de formation), éléments dont dépend l'atteinte des objectifs sectoriels de la période concernée, mais aussi la capacité à poursuivre la transition au-delà de 2030.

5. Le comité d'experts souligne que le rôle de la valeur tutélaire du carbone ne se limite pas aux investissements mais concerne l'ensemble des choix publics (par exemple, schémas d'aménagement, règlements et normes, etc). Il lui paraît également nécessaire de réfléchir à un schéma de révision périodique de cette valeur, en liaison avec la gestion de la fiscalité carbone.

6. Le comité souligne le caractère largement pluridisciplinaire des priorités de R&D associées à la transition énergétique. Aussi, il insiste sur la nécessité d'associer à leur déploiement et aux recherches fondamentales et appliquées qui doivent être soutenues, au delà de programmes orientés, des modalités d'évaluation qui soient adaptées à cette spécificité afin d'éviter les arbitrages disciplinaires. Le comité d'experts a suggéré de replacer les sciences humaines et sociales en amont des projets technologiques de manière à caractériser leur faisabilité sociale et leurs conditions d'appropriation, de mieux développer l'innovation sociale et de compléter cette section sur les conditions institutionnelles, organisationnelles et de politiques publiques de la transition bas carbone.

7. Le comité suggère de compléter la partie relative à l'urbanisme et l'aménagement du territoire par la prise en compte du fonctionnement du marché de l'immobilier et du foncier et de traiter des enjeux redistributifs dans l'organisation de l'espace.

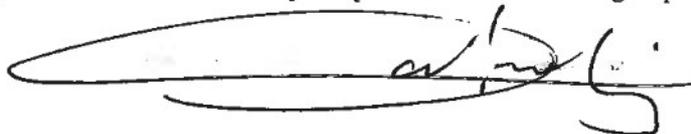
8. Concernant les budgets carbone et leur déclinaison par secteurs, le comité d'experts suggère de mieux expliciter l'articulation avec les engagements européens et de préciser la portée du caractère « prescriptif » des différents budgets dans le processus d'évaluation / révision.

9. En matière d'indicateurs et de suivi, le comité suggère de compléter la quantification ex ante des évolutions sectorielles attendues et de développer un suivi des points de vigilance que l'on peut identifier lors des évaluations économiques, sociales ou environnementales.

10. Le comité suggère en tenant des délais impartis d'étoffer l'étude des enjeux sanitaires liés à la stratégie nationale bas-carbone.

Paris, le 16/10/15

Le président du Comité d'experts pour la transition énergétique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Colombier', written over a horizontal line.

Michel COLOMBIER

E. Délibération de l'Assemblée de Corse, adoptée lors de la séance du 29 octobre 2015

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/257 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX BUDGETS CARBONE NATIONAUX ET À LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-neuf octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et notamment l'alinéa V de l'article 1, codifié à l'article L. 4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant que l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse,

CONSIDERANT la demande de Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en date du 14 septembre 2015, sollicitant l'avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone instaurés par l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DEMANDE l'adaptation de la loi afin d'inclure le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

ARTICLE 2 :

DEMANDE que des précisions dans le projet de stratégie nationale bas carbone soient apportées conformément aux demandes du présent rapport.

ARTICLE 3 :

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de décret n° 2015-XX du ... relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

Annexe : rapport du président du conseil exécutif de Corse

Eléments de cadrage

Compte tenu du fait que les dispositions relatives à La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) **concernent la Corse, et en application de l'article 173 de loi n°2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a saisi, par courrier en date du 14 septembre 2015 (annexe 5), le Président du Conseil Exécutif de Corse pour lui demander de saisir l'Assemblée de Corse pour avis sur le projet de décret SNBC (annexe 1) et de fait sur le projet de stratégie nationale bas carbone (annexes 2, 3 et 4).

Comme indiqué par la ministre dans son courrier, « *la stratégie nationale bas-carbone définit la marche à suivre en mettant en œuvre la transition vers une économie bas-carbone. Elle se projette dans le long-terme et formule des recommandations à prendre en compte dans les politiques publiques, sectorielles et territoriales qui portent à conséquence en matière d'émissions de gaz à effet de serre.* »

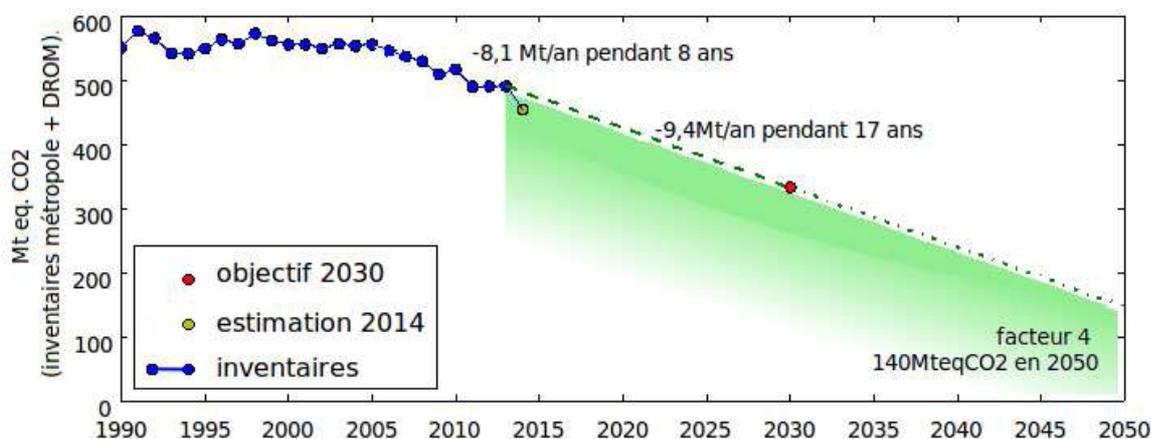
La stratégie nationale bas-carbone vise l'objectif de **division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050**, mais permet également de respecter les

budgets carbone fixés pour les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028, ainsi que l'engagement de la France auprès de l'Union européenne, de **réduire de 40% ses émissions de GES en 2030**.

Les budgets carbone définissent des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre de la France, exprimés en millions de tonnes de CO₂eq par an. Ils sont fixés par périodes de 4 à 5 ans afin de permettre un pilotage des évolutions structurelles des émissions de gaz à effet de serre tout en diminuant certains impacts conjoncturels, telles que les variations de rigueur hivernale.

Au delà de 2020, la France s'est donnée des objectifs de réduction ambitieux, notamment avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte :

- baisse de 40% de ses émissions totales en 2030 par rapport à 1990
- baisse de 75% de ses émissions totales en 2050 par rapport à 1990 (facteur 4)



Les éléments de présentation de la SNBC insiste donc sur le fait que « *réduire nos émissions GES à 140 Mt, en une à deux générations, est un véritable défi. Cela nécessite notamment d'obtenir des réductions de l'ordre de 9 à 10 Mt équivalent CO₂ par an en moyenne jusqu'en 2050. Cela suppose d'amplifier le rythme de réduction par rapport à la période 2005-2013, sans rogner sur le nécessaire développement économique de notre pays, ni simplement exporter nos émissions en délocalisant les activités les plus émettrices, ou encore menacer la sécurité alimentaire.* »

L'adoption de cette stratégie intervient préalable à la COP 21 qui se tiendra en France du 30 novembre au 11 décembre 2015. A ce jour, 150 pays ont rendu publics leurs engagements destinés à limiter les effets du dérèglement climatique. L'ensemble des contributions nationales couvre plus de 87% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui est une étape préalable essentielle en vue de l'accord international recherché.

Du point de vue juridique **la SNBC est prescriptive vis-à-vis des décideurs publics, en particulier aux échelons national, régional et intercommunal**. Pour les autres acteurs, en particulier les entreprises et les ménages, la SNBC constitue simplement un document de référence sur la stratégie de l'Etat en la matière, avec notamment des indications utiles pour éclairer leurs choix d'investissements.

Elle est donc principalement opposable par un lien de prise en compte. Comme cela est précisé dans le projet joint en annexe 3 : « *En droit positif, l'obligation de prendre en compte impose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tire de l'intérêt de l'opération et dans la mesure où cet intérêt le justifie (cf. CE, 9 juin 2004, 28 juillet 2004 et 17 mars 2010). Il en découle principalement que la SNBC ne peut être ignorée et que les écarts (points sur lesquels le document n'est pas compatible avec la SNBC) ont vocation à être explicites et argumentés.*

Dans le domaine énergétique, il faut mentionner l'exception des Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE), pour lesquelles est établi un lien de compatibilité, lien donc plus resserre que la simple prise en compte. Les PPE disposent toujours d'une marge d'appréciation pour développer et préciser le contenu de la SNBC, sans pouvoir toutefois prendre des mesures directement contraires à ses orientations et dispositions. Pour en faciliter la lecture et l'appropriation, ces orientations et dispositions à prendre en compte ont été limitées en nombre et signalées. Ce sont elles qui permettront de respecter les budgets carbones et c'est donc principalement à travers elles que ces budgets sont prescriptifs. »

Afin de préciser la SNBC, un scénario de référence a été élaboré. Ce scénario modélise une mise en œuvre de toutes les mesures prévues par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que celles qui accompagnent la transition énergétique. Ce scénario illustre l'ampleur des efforts à accomplir ainsi que les transformations et co-bénéfices attendus. Il n'est pas normatif et constitue avant tout une référence pour aider à se situer.

Toutefois, il convient de noter que le scénario ne constitue donc pas un plan d'action, mais il présente une trajectoire possible pour l'atteinte de nos objectifs. Il permettra d'analyser quantitativement et qualitativement les éventuels écarts au cours du temps, et pourra contribuer à la recherche de mesures correctives.

Ainsi, la SNBC correspond en quelques sortes à un SRCAE de niveau national. C'est d'ailleurs pourquoi, la loi intègre les SRCAE au SNBC.

La SNBC devra faire l'objet d'une révision tous les cinq ans, à noter que la première révision aura lieu dès 2019 afin de « bien caler cette révision et les suivantes en première partie de la mandature parlementaire ».

II Interactions avec les Plans et schéma élaborés en Corse

II-1 Cohérence de la SNBC avec les objectifs du SRCAE et de la PPE

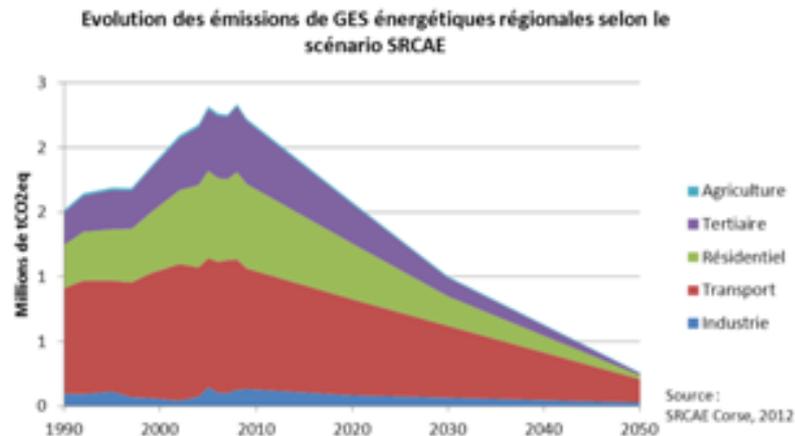
Les niveaux des objectifs de la SNBC et des budgets carbones associés sont compatibles avec les objectifs du SRCAE. En effet, la SNBC vise une diminution par 4 des émissions de GES par rapport à 1990 alors que le SRCAE envisage un facteur 6.

SRCAE : Scénarios et objectifs



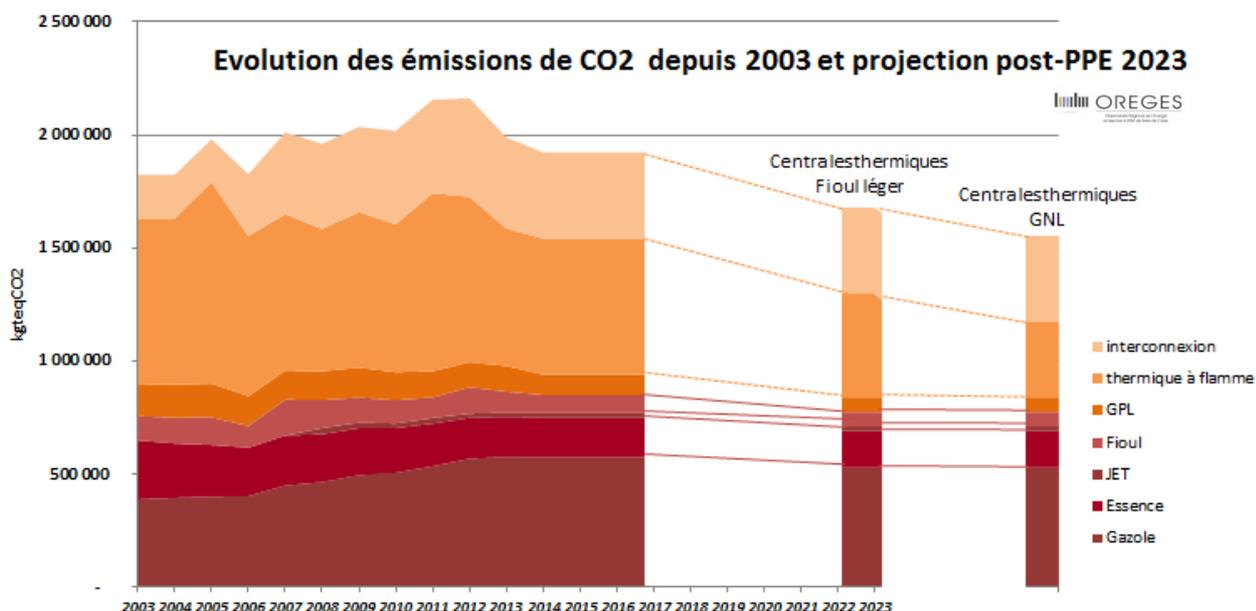
- Les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre
- Facteur 6 en 2050
 - Diminution des consommations d'énergies fossiles
 - Diminution du contenu carbone de l'électricité consommée : diminution des consommations + augmentation des énergies renouvelables

-31%
C'est l'objectif de diminution des émissions de GES énergétiques à l'horizon 2020 par rapport à 2005.



De même, il convient de noter la bonne adéquation avec la PPE de Corse qui prévoit une diminution conséquente des émissions de GES à cours termes.

Comme précisé dans l'évaluation environnementale et stratégique de la PPE, à l'horizon 2023, il est visé, grâce à la mise en œuvre des actions et projets de la PPE, une réduction de 1 920 000kg téq.CO2 en 2014 à 1 680 000 kg téq.CO2 après passage au fioul léger soit -12,5% de rejet de GES puis à 1 550 000 kg téq.CO2 après passage au GNL pour l'alimentation des centrales thermiques soit -19,3% de rejet de GES par rapport à 2014



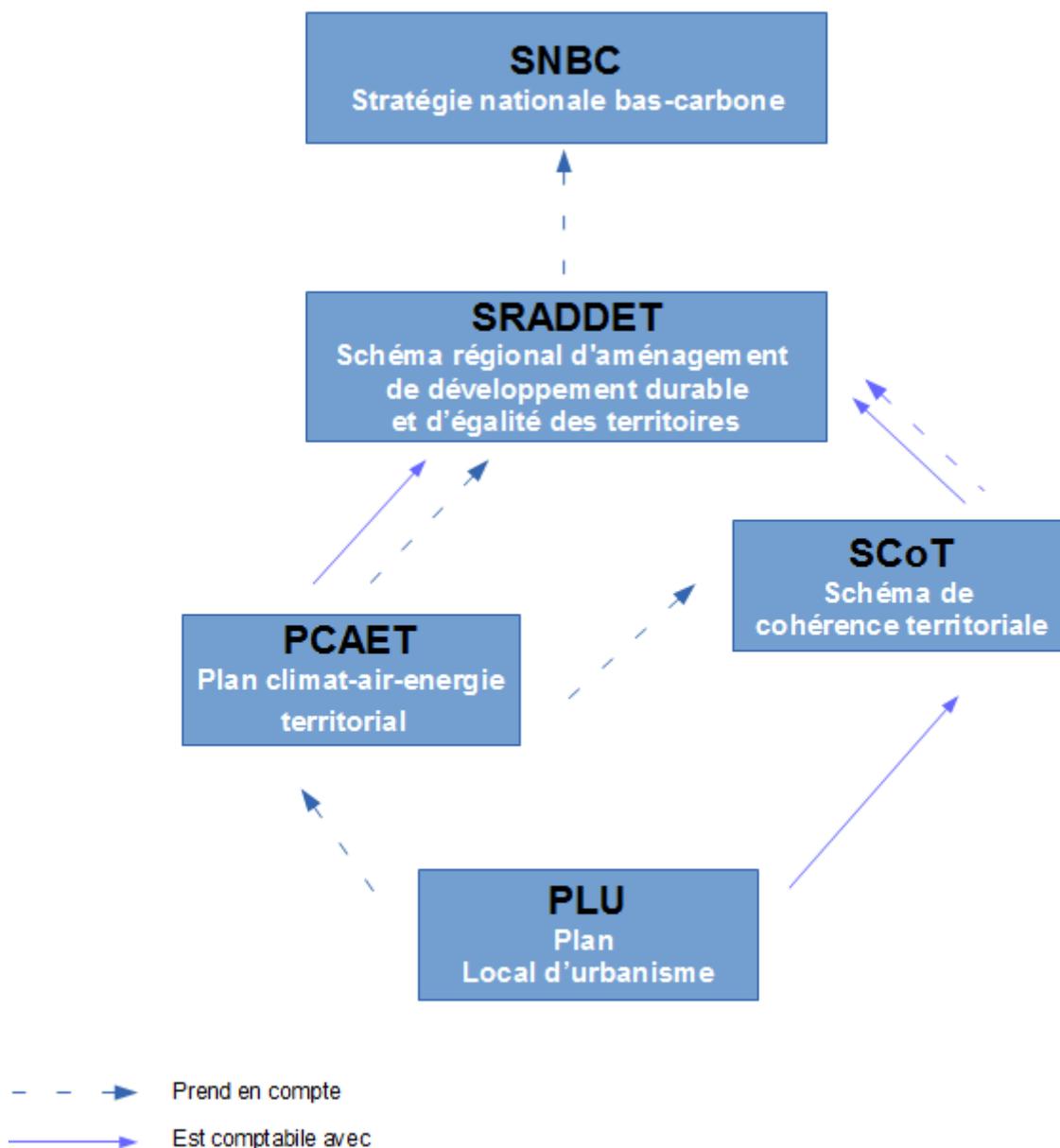
II-2 Projets de schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Afin de renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons, la SNBC prévoit que des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) soient élaborés par les territoires.

En particulier, ils « engloberont les actuels schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et seront élaborés par les Régions en coopération avec les collectivités infra, ont vocation à fixer les orientations stratégiques et les objectifs de moyen et long terme sur le territoire régional en termes, entre autres, de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les objectifs nationaux ». De même, « les plans climat air énergie territoriaux, ainsi que les documents locaux d'urbanisme, doivent prendre en compte ces orientations et objectifs, et être compatibles avec les modalités de mise en œuvre de ces orientations et objectifs régionaux ».

Le projet de SNBC ne donne pas toutefois pas plus d'éléments sur ce projet de schéma. Un synoptique traduit l'interaction avec les plans existants, compte-tenu du fait que les SRCAE seront englobés dans le SRADDET.

Il est par ailleurs précisé, que dans les DOM, les SRCAE sont inclus dans le schéma régional d'aménagement élaboré par la Région.



DEMANDE

Il convient de préciser les interactions avec l'ensemble des documents élaborés en Corse dont le PADDUC adopté le 02 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse.

De même, il est nécessaire de souligner que la gouvernance spécifique en Corse du SRCAE, qui est élaboré par le Président du Conseil Exécutif, est maintenue. Enfin, la loi doit-être adaptée afin d'inclure le SRCAE dans le PADDUC.

II-3 Précisions sur le positionnement de la Corse

Le projet de stratégie nationale bas-carbone entretient une confusion récurrente entre métropole, métropole continentale, ZNI, Corse et DOM. Afin de veiller à la bonne prise en compte des spécificités des ZNI, dont la Corse, il convient d'utiliser les termes de « métropole continentale » d'une part, et d'autre part de ZNI. Si besoin, il convient de

distinguer DOM et Corse dans le cadre des ZNI.

DEMANDE

Le projet de SNBC doit-être précisé en distinguant sans ambiguïté la « métropole continentale » d'une part, et les « ZNI » d'autre part. Au sein des paragraphes dédiés au ZNI, il convient de distinguer la Corse des DOM si besoin.

La Corse dispose d'un Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES de Corse) qui est notamment chargé du suivi des indicateurs du SRCAE et de la PPE. Dans la partie « suivi des indicateurs » du projet de SNBC, il convient d'identifier l'OREGES de Corse comme entité en charge du suivi des indicateurs énergie et GES.

DEMANDE

L'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de Corse doit-être identifié comme entité en charge du suivi des indicateurs énergie et GES dans la partie « suivi des indicateurs » du projet de SNBC.

F. Avis du Conseil National d'Evaluation des Normes

CONSEIL NATIONAL D'EVALUATION DES NORMES

Séance du 10 septembre 2015

Délibération n° 15-09-10-00448

Décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

Le Conseil national d'évaluation des normes,

A l'unanimité de ses membres présents,

Vu le VI et le VII de l'article L.1212-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 1213-19 à 23 ainsi que les articles R. 1213-27 et 28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du conseil national adopté par délibération n° 14-07-03-00000 du 3 juillet 2014 ;

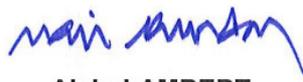
Vu le projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

Vu l'accusé de réception délivré par le secrétariat du conseil national d'évaluation des normes le 13 août 2015 ;

Article 1 : Emet un avis favorable sur le projet de norme susvisé qui lui est soumis.

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au Gouvernement et publiée sur le site internet du Conseil national d'évaluation des normes.

Le Président



Alain LAMBERT